

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

Téléphone : 514-390-0110

Site Internet : www.asse-solidarite.qc.ca

Adresse : 2065 Parthenais local 383, Montréal, Québec, H2K 3T1

Cahier préliminaire de préparation pour les délégations Version finale

Congrès d'automne 2010

- Les 2 et 3 octobre 2010 à partir de 9h00
- Au Collège de Maisonneuve
3800, rue Sherbrooke Est, Montréal, Local B-4420
- Frais de participation : 35 \$ membre et 45 \$ non-membre
5 \$ de réduction à partir de la 4e personne par organisation

Association hôte :

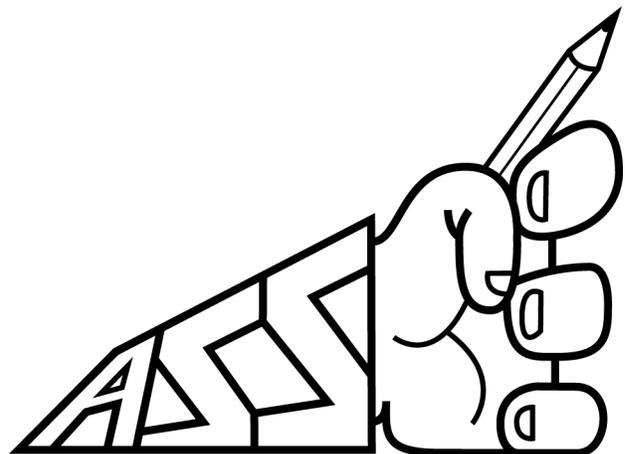
Société générale des étudiantes et
étudiants du Collège de Maisonneuve
(SOGÉÉCOM)

Téléphone : 514-253-9898

Local : D-2617

Site Internet : www.sogecom.org

sog^{ee}com



Les * désignent les propositions, candidatures et textes reçus après les délais normaux désignés par les Statuts et règlements ainsi que le Code des règles de procédures

Documents utiles pour le Congrès :

Tous disponibles sur notre site Internet

- Statuts et règlements de l'ASSÉ
- Code des procédures de l'ASSÉ
- Procès-verbal et résumé des mandats du dernier Congrès
- Cahier des revendications



Ordre du jour

Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures
 - 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal
- 2.0 Bilan
 - 2.1 Associations étudiantes
 - 2.2 Conseil exécutif et comité
 - 2.3 Congrès annuel 2010
- 3.0 Revendications
- 4.0 Plan d'action
 - 4.1 Luttés en Éducation
 - 4.2 Luttés contre la Tarification, compressions et privatisation des services publics
 - 4.3 Autres luttés sociales
 - 4.4 Calendrier
- 5.0 Femmes
 - 5.1 Camp de formation féministe
 - 5.2 Marche mondiale des femmes
- 6.0 Élections
 - 6.1 Procédure d'élection
 - 6.2 Présentation
 - 6.3 Plénière
 - 6.4 Scrutin
- 7.0 Employé
 - 7.1 Embauche
 - 7.2 Adoption des politiques
 - 7.3 Réflexion sur la permanence
- 8.0 Congrès d'orientation
- 9.0 Finance
 - 9.1 États financiers
 - 9.2 Prévision budgétaire
 - 9.3 Politique de dépense
 - 9.4 Hausse des cotisations
- 10.0 Avis de motion
 - 10.1 Dépôt des avis de motion
 - 10.2 Traitement des avis de motion
- 11.0 Varia
- 12.0 Fermeture

Table des matières

Ordre du jour.....	3
Lettres de candidatures.....	6
Nadia Lafrenière : candidature au poste de secrétaire aux affaires académiques.....	6
Louis Laramée : Candidature au poste de secrétaire aux relations internes.....	7
Ariane Aubin-Cloutier : candidature au Comité du journal.....	8
Alexandre Duchesne Blondin : candidature au Comité de formation.....	9
Jean-Michel Thériault : candidature au Comité de formation.....	10
Texte de réflexion sur le Congrès d'orientation.....	11
Bilan Congrès annuel 2009-2010.....	15
Bilan du Comité femmes de l'ASSÉ.....	17
Bilan du Conseil exécutif.....	18
Propositions.....	26
0.0 Ouverture.....	26
1.0 Procédures.....	26
2.0 Bilan.....	26
3.0 Revendications.....	27
4.0 Plan d'action.....	28
5.0 Femmes.....	30
6.0 Élections.....	30
7.0 Employé.....	31
8.0 Congrès d'orientation.....	31
9.0 Finance.....	31
10.0 Avis de motion.....	32
11.0 Varia.....	32
12.0 Fermeture.....	32
Annexe A : * Plan d'action de l'ASSÉ.....	33
Automne :.....	33
Hiver :.....	33
Annexe B : Plan d'action de la Coalition.....	34
A. Proposition(s) du comité alternatives/éduc pop.....	34
B. Proposition du comité suivi	36
C. Proposition du comité grève sociale	36
D. Propositions du Comité action	36
Annexe C : Proposition de modification aux procédures d'élections.....	38
Option 1.....	38
Option 2.....	40
Option 3.....	42
Annexe D : Guide de discussion sur une grève sociale.....	44
Guide de consultation sur la grève sociale.....	44
Annexe E : Politique de dépenses.....	47
Annexe F : Manifeste de l'université québécoise.....	50
Annexe G : Contrat de travail.....	60
Annexe H : Politique d'embauche.....	70
Annexe I : Révision des prévisions budgétaires.....	77
Annexe J : LE FÉMINISME DANS L'ASSÉ.....	79
Annexe K : Alternatives fiscales : comment et combien.....	83
Annexe L : Lettre FEUQ.....	95
Annexe M : États financiers 2009-2010.....	96

Lettres de candidatures

Nadia Lafrenière : candidature au poste de secrétaire aux affaires académiques.

Montréal, le 17 septembre 2010

Aux membres de l'ASSÉ,

Cette lettre vise à annoncer aux membres de l'ASSÉ, aux comités et aux conseils le dépôt de ma candidature sur l'exécutif. En effet, comme je l'avais mentionné au Congrès annuel, je compte me présenter au poste de Secrétaire aux affaires académiques de l'ASSÉ.

Pour me décrire brièvement, je me suis impliquée à l'AGEBdeB et au Caleb, le comité de mobilisation de Bois-de-Boulogne. Actuellement, j'étudie à l'UQÀM et suis membre par intérim du comité à la recherche et aux affaires académiques.

Pourquoi l'exécutif?

L'idée de poser ma candidature sur le Conseil exécutif me trotte dans la tête depuis déjà quelques temps. Je dois avouer être particulièrement stimulée par l'équipe actuelle.

Cette année, je compte notamment m'impliquer dans la réflexion sur les façons de lutter contre le dernier budget. Nous ne pouvons rester inertes, mais il ne faut toutefois pas précipiter le mouvement, comme semble le vouloir un certain mouvement trop répandu parmi les militantes et militants de l'ASSÉ. En ce sens, je ne crois pas que la conjoncture actuelle nous permette réellement de se lancer dans une campagne de grève générale dès cette année. Certes, la situation pourrait changer après la Rencontre des partenaires universitaires, mais il n'en reste pas moins qu'il ne me semble pas que les associations locales soient assez fortes et que les membres soient assez mobilisé-e-s pour créer un mouvement de contestation nous menant à la GGI aussi rapidement.

Il n'en reste pas moins qu'un vote sur ma candidature est un choix politique. Si vous ne croyez pas en mes idées, si vous pensez que mon

travail à l'ASSÉ serait plus nuisible au mouvement qu'utile, il est de votre devoir en tant qu'association de battre ma candidature. Toutefois, si ce choix se fait sur des bases strictement personnelles ou hors de l'ASSÉ, alors je vous inviterais à suivre vos positions. Malheureusement cette année, nous avons vécu un moment où il sembla que des délégué-e-s sont sorti-e-s de ce rôle pour faire passer leurs opinions personnelles. L'ASSÉ est un syndicat. Ainsi, elle se doit de défendre les intérêts de ses membres.

Enfin, je tiens à réaffirmer ma volonté de m'investir dans l'organisation politique la plus pertinente à mes yeux à l'heure actuelle.

Nous vaincrons!

*Nadia Lafrenière
Membre de l'AFESH-UQAM*

Lettres de candidatures

Louis Laramée : Candidature au poste de secrétaire aux relations internes

Sherbrooke, le 27 septembre 2010

Ami-e-s, camarades,

Mon parcours me mène à ce jour à quémander votre appui dans ma volonté de rejoindre les rangs du conseil exécutif de notre grande organisation. Ayant, par le passé, servi la gente estudiantine du Cégep de Sherbrooke au titre de responsable des affaires internes, mon intellect est affûté et ne demande qu'à s'adonner à de plus vastes projets. Ces projets, comme vous en conviendrez, se trouvent au sein de notre mission collective, membres et militant-e-s de l'ASSÉ. Vous pardonneriez, j'espère, la déposition tardive de ma candidature; mon implication dans diverses organisations régionales a jeté sur moi, éphémèrement, le doute de temporellement triompher sur mes obligations.

Vous pouvez être convaincu-e-s, camarades, que je ne saurai manquer cette opportunité qui s'offre à nous, aux côtés de vos précédemment élu-e-s, de saisir la plénitude du momentum politique ébauché. Soyez également assuré-e-s qu'un vote pour moi est un vote pour vous; autant puisse en être dit pour celles et ceux qui vous ont légué leur confiance, spécialement pour les gens émergeant des régions, d'où je suis moi-même.

Brûlent donc en moi l'ardante conviction et détermination de solidifier la base militante de l'ASSÉ en agissant pour elle comme Secrétaire aux Affaires Internes. En plus d'agir comme le mortier retenant les robustes briques contenant les attaques sauvages des gouvernements en place, j'ai l'ambition d'être la tombe de cette volonté politique corrompue nous accablant. J'aurai besoin, comme mes comparses et estimé-e-s collègues, de toute l'énergie vous étant généralement attribuable; je vous promets, toutefois, vous la rendre, bonifiée.

*Longue vie à l'ASSÉ!
Solidairement vôtre,
Louis Laramée*

Ariane Aubin-Cloutier : candidature au Comité du journal.

Le 22 septembre 2010

Objet : Lettre de candidature au sein du comité journal

Lecteurs, lectrices de l'Ultimatum,

J'avoue avoir longuement retardé la rédaction de cette lettre qui, au regard de mon élection intérimaire en juin dernier, n'aurait dû être qu'une simple formalité. Après avoir passé une partie de l'été à être amusée par l'idée de devoir à nouveau être élue sur le comité, j'ai peu à peu considéré le congrès d'automne comme devenant la date finale de mon mandat. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Parmi ceux-ci figure notamment l'inaction (conséquence logique d'un manque de motivation évident) de certains et certaines de mes camarades qui ont pourtant été élu-e-s et investi-e-s de mandats par le congrès – l'instance la plus démocratique de notre organisation. Ce phénomène, qui en apparence semble s'autoréguler par le biais d'une répartition volontairement inégale des tâches au sein d'un comité, a pourtant des répercussions importantes sur l'organisation : rédaction d'articles sans cesse remise à plus tard, demandant finalement que le tout soit écrit en hâte et à la dernière minute; centralisation des décisions importantes, telles que la division des sections de la revue ou son nombre de pages, dans les mains d'un seul membre du comité; au contraire, prise de décisions en comité basée sur du vide, en raison d'une absence dans la mise en pratique de ces décisions; représentation du comité au sein d'instances sans en connaître l'état, entraînant d'importants problèmes de communication au sein de l'ASSÉ; et finalement, sens de l'initiative absent. Le tout ne favorise en rien la parution de journaux aux auteur-e-s diversifié-e-s (critique faite avec raison envers le journal de rentrée), soumis à une bonne révision critique et orthographique et surtout, étant le fruit de réflexions collectives et constructives face à

Lettres de candidatures

L'orientation que devrait prendre l'Ultimatum dans la conjoncture actuelle.

En vous exposant ici l'évolution de ma pensée, je ne cherche ni à régler de vieilles rancunes ni à « détruire » certaines personnes, je cherche plutôt à soulever le débat de l'implication et de la redevance des membres élu-e-s sur les comités envers le restant de l'association. Est-il normal que, prétextant une baisse de l'implication étudiante au sein de l'organisation, on élise et surtout conserve en poste toute personne souhaitant « donner un coup de main », sans jamais les remettre en question? N'y a-t-il pas une distinction importante à faire entre un collaborateur ou une collaboratrice et un ou une membre officiellement élu-e sur le comité? Le tout ne se veut en aucun cas élitiste, loin de là; je ne saurais exprimer ma reconnaissance envers tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices qui ont, ponctuellement, contribué à la parution de la revue et du journal de rentrée. Pourtant, ces personnes ne seront jamais redevables aux associations étudiantes membres de l'ASSÉ, alors que nous cinq le sommes. Dans un même ordre d'idée, le fait que quelqu'un puisse se présenter sur un comité et partir par la suite passer trois mois dans une autre province me semble tout aussi absurde. Tous les postes du comité journal, si je suis réélue au congrès, seront comblés. Pourtant, j'ai bien peur que dans la situation actuelle, cinq personnes au comité journal ne soit pas un nombre suffisant pour en assurer le bon fonctionnement. Le tout est problématique. C'est une situation qui, selon moi, demande débats et réflexions.

Maintenant, et malgré la mauvaise expérience que j'ai vécue cet été en ayant à assurer la coordination ET la révision ET la mise en page de la revue, il n'en reste pas moins que je crois avec ferveur à la mission de l'Ultimatum et que mon implication à l'ASSÉ me semblerait fade au sein d'un autre comité. Je représente ma candidature aujourd'hui, avec cependant beaucoup moins de promesses que la première

fois. Je compte orienter mon implication vers une seule étape de la production d'un journal, soit la mise en page. Aussi, je n'ai pas l'intention de mettre en page des articles contenant des fautes, sans suite logique et impertinents. Il faudra donc qu'une bonne coordination et qu'un esprit d'initiative s'instaure au sein du comité afin que l'Ultimatum puisse en retirer le meilleur de nous tous et toutes. Il n'y a point de menaces dans mon discours, seulement une solution, bien claire, afin que la situation se rétablisse. Je ne demande pas à tous et toutes de consacrer autant de temps que moi au journal, mais seulement de mener à terme les mandats dont ils et elles sont investi-e-s, mandats sur lesquels chacun et chacune a un droit de parole. Le tout est crucial afin de poursuivre la lutte qui nous anime jour après jour.

En espérant que le tout ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd,

Bien solidairement,

Ariane Aubin-Cloutier

Membre intérimaire du comité journal

Lettres de candidatures

Alexandre Duchesne Blondin : candidature au Comité de formation

Le 27 septembre 2010

Cher-e-s militant-e-s,

Je présente cette lettre pour me faire élire au comité formation. J'ai été élu en juin à ce poste par le Conseil de Coordination. Évidemment, cette élection n'a été qu'un intérim jusqu'au Congrès. Alors, je désirais bien continuer mon mandat pour le restant de l'année 2010-2011.

Pour mes expériences, j'ai premièrement cofondé un petit comité mobilisation du nom de CASÉ pour défendre des causes sociales et politiques. Nos campagnes ont porté, entre autre, sur la brutalité policière et la manifestation du 28 février 2008. Par la suite, j'ai consacré mes énergies dans la lutte pour l'obtention d'un véritable café étudiant pendant 1 an. Finalement, j'ai été militant pour le comité formation pendant l'année 2009-2010.

Bien à vous,

Alexandre Duchesne Blondin

Lettres de candidatures

Jean-Michel Thériault : candidature au Comité de formation

30 septembre 2010

Camarades et ami-e-s bonjour,

Je désire d'emblée répondre à une question venant probablement à l'esprit de nombres d'entres-vous. Pourquoi n'ais-je pas déposer ma candidature lors du dernier Congrès annuel? Effectivement, il aurait sûrement été plus logique que je le fasse à ce moment, le Congrès annuel étant le lieu privilégié pour concevoir la campagne annuelle, exercice nécessitant une bonne conscience des forces de l'organisation qui peuvent se refléter par la qualité de l'équipe en place. Ainsi, si je n'ai pas déposé ma candidature c'est tout simplement car je désirais militer en dehors du mouvement étudiant, « changer le mal de place » comme le veut l'expression consacrée. Toutefois, le Congrès annuel vint et passa, un seul constat a tiré, en dehors d'un Comité journal bien garni¹, les instances nationales en ressortirent bien dégarni. C'est en partant de ce constat que deux considérations auront finalement guidé mon choix de me présenter sur le Comité formation.

Première considération : Bien que je ne sois plus un militant étudiant aussi actif que jadis, il me semble observer à l'ASSÉ une tendance lourde qui s'est depuis quelque temps déjà transformée en crise organisationnelle, j'ai nommé la centralisation politique. Peut-être suis-je dans l'erreur, mais l'impression que les associations étudiantes sont moins autonomes que lorsque j'ai commencé à militer est persistante. Moins autonome pour la production de matériels d'informations, moins autonome pour la préparation des Congrès, moins autonome sur l'animation de leurs AG, moins autonome sur l'organisation au local. Malheureusement, le nombre dramatiquement faible de propositions apporté par des associations étudiantes membres

¹ À ce sujet la lettre de candidature de Ariane Aubin-Cloutier pousse tout de même à la réflexion.

contenues dans le cahier de congrès au moment où je rédige me laisse lettre me laisse croire que j'ai raison. C'est avec cette réflexion à l'esprit que je me présente sur le Comité formation, après tout en contribuant à la formation de la relève militante n'est-ce pas le comité par excellence pour renverser cette situation?

Deuxième considération qui servira en guise de conclusion : permettez-moi ici une formule mélodramatique de bon aloi, « Si l'on peut sortir le militant de l'ASSÉ, on ne sort pas l'ASSÉ du militant ». Rien de plus à ajouter, voilà pourquoi je me suis présenté.

Texte de réflexion sur le Congrès d'orientation

par le Conseil exécutif

Historique

L'idée de tenir un congrès ne date pas d'hier. Suite à l'échec de la grève de 2007, certaines associations ont soulevé la pertinence de tenir une telle instance. Le projet ne s'est jamais concrétisé. Mais depuis de nombreux débats tant d'ordre structurel que stratégique ont fait ressortir la nécessité de tenir une réflexion commune sur notre organisation. Ainsi, lors du congrès des 27 et 28 février qui s'est tenu au Cégep Marie-Victorin, la proposition suivante proposée par l'AFESH-UQAM a été adoptée :

ATTENDU QUE l'ASSÉ aura bientôt 10 ans d'existence et qu'il serait temps de faire un bilan critique de nos premières années d'expérience;

ATTENDU QUE d'importants changements structurels et stratégiques nous sont proposés depuis 1 an (Réforme du journal, débat sur la plate-forme revendication, participation à des instances gouvernementales, bourses aux exécutant-e-s, politique d'affiliation et de désaffiliation...) sans qu'aucun réel débat de fond n'ait eu lieu, tant dans les instances des associations membres et qu'au sein de l'ASSÉ;

ATTENDU QUE le pilier même de notre organisation, le syndicalisme de combat, fait l'objet de nombreux débats actuellement;

ATTENDU QUE plusieurs débats perdurent depuis plusieurs années et ne sont toujours pas réglés (démocratie à l'ASSÉ, conseils régionaux, féminisme à l'ASSÉ, ...);

ATTENDU QUE le mouvement étudiant ne semble pas vouloir sortir de la démobilitation dans lequel il est pris depuis plusieurs années; Que l'ASSÉ tienne un congrès

d'orientation,

Que toutes décisions sur des bourses aux exécutant-e-s soient reportées à ce congrès, mais que les débats sur la question continuent d'ici là, Que l'ensemble des organisations étudiantes (membres comme non membres), des groupes populaires et des individus qui ont contribué à notre organisation soient invités à produire des mémoires sur l'ASSÉ et des bilans sur nos dix ans dans le but d'adopter une déclaration de principes développée et claire sur le syndicalisme étudiant.

Une autre association a amendé la proposition dans le but de spécifier que la date de sa tenue soit fixée au congrès annuel 2010. Malheureusement, aucune date n'a été adoptée. Et une proposition de tenir le congrès en juin 2011 a été mise en dépôt. Alors que plusieurs débats ont été reportés au congrès d'orientation, plusieurs personnes doutent que le congrès aille finalement lieu.

Qu'est-ce qu'un congrès d'orientation?

Un congrès d'orientation est un moment unique dans l'histoire d'une organisation. Il s'agit du moment privilégié pour l'ASSÉ de réfléchir sur elle-même afin de mieux s'orienter. Et toute organisation se doit de faire un retour collectif sur son histoire et sur son évolution. Pour l'ASSÉ, cela se traduit de faire le point collectivement sur ses campagnes, ses stratégies, son fonctionnement et ses dynamiques interne et j'en passe. L'analyse de l'évolution et de la situation de notre organisation devrait nous amener à identifier les principales problématiques et d'en faire ressortir des solutions concrètes dans l'optique d'assurer la continuité, la consolidation et la relance de l'ASSÉ.

Le congrès d'orientation de 2005

Au courant de notre histoire, nous avons connu qu'un congrès d'orientation : en novembre 2005, soit très peu de temps après la grève de 2005. À l'époque, les objectifs étaient de :

- Faire le point collectivement sur l'évolution et la situation de l'ASSÉ, voire à des stratégies de consolidations et projeter l'organisation dans l'avenir.
- Élaborer collectivement une analyse et un discours à promouvoir lors du " Forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat ".
- Identifier les principales lacunes de l'organisation et les mesures prioritaires pour assurer une continuité et une relance.

Bref, il s'agissait d'objectif de taille et ce, d'autant plus qu'il avait prévu très peu de temps afin ce préparer à ce congrès. Plusieurs propositions étaient ressorties de ce congrès :

- la création d'une équipe de communication qui a mené à la création du secrétaire aux communications
- la création d'un comité de réflexion ad hoc sur la gratuité scolaire qui a mené à l'écriture du mémoire sur la gratuité scolaire
- Une proposition de réforme du conseil InterRégional qui a été par la suite réformé en conseil de coordination
- La création de la fonction de gardien et gardienne du senti lors des Congrès
- Une réflexion sur la diversité des tactiques

Cette fois, le contexte diffère : nous ne sortons pas de la plus grande mobilisation de l'histoire du mouvement étudiant, mais au contraire nous sommes à l'aube d'une des plus grandes attaques et nous espérons que notre réaction sera à la hauteur. L'objectif global reste le même et seuls les objectifs spécifiques différent, mais l'importance accordée à l'auto-critique reste la même.

Pourquoi maintenant?

Au courant de la dernière, nous avons pu constater que des tensions réelles existaient au sein de notre organisation. Le débat entourant les bourses aux exécutant-e-s l'a mis au grand jour comme plusieurs autres débats. Ou encore, l'élection d'un conseil exécutif controversé. De

plus, plusieurs débats n'ont jamais été réglés: démocratie à l'ASSÉ, conseils régionaux, féminisme à l'ASSÉ... Il semble donc importun pour le conseil exécutif de tenir un congrès d'orientation pour régler ces questions. Et ce d'autant plus, que nous faisons face au déclenchement d'une grande mobilisation. Nous avons donc intérêt à nous consolider et à assurer notre relance avant de nous lancer dans une lutte des plus ardues.

Objectifs

- Faire le point collectivement sur l'évolution et la situation de l'ASSÉ à partir de ces 10 ans d'expérience, voir à des stratégies de consolidations et projeter l'organisation dans l'avenir.
- S'assurer collectivement de la justesse de l'analyse et du discours promu par l'ASSÉ dans l'espace public et des stratégies utilisées pour l'avancement de ces idéaux
- Identifier les principales lacunes de notre organisation afin de s'assurer de la solidité de l'ASSÉ comme véhicule politique et social et trouver les mesures prioritaires pour assurer une continuité et une relance.

Formule et échéancier de travail

Détermination des modalités	
Congrès d'automne	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la date -Adoption préliminaire des objectifs et des axes de travail - Lancement du comité de révision des statuts et règlements, des procédures et politiques
Congrès d'hiver	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption des objectifs et des axes de travail finaux - Débat préliminaire sur un mode fonctionnement

	pour le congrès
Congrès annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de l'état de la préparation <p>En fonction de la préparation des associations, confirmation de la tenue du congrès en juin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un mode de fonctionnement
Travail de réflexion au local	
Octobre 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du cahier de préparation au congrès d'orientation par le conseil exécutif - Lancement de l'appel de texte sur les bilans des 10 ans de l'ASSÉ.
Octobre, novembre, décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi par les associations étudiantes, les comités et conseils d'une série de questions qui les préoccupe (par exemple, quel est le rôle d'un journal dans une organisation comme l'ASSÉ? Ou, devons-nous organiser plus de congrès?)
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'appel de textes de réflexion (mémoires) à partir des questions posées.
Hiver 2011	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation des assemblées générales - Dépôt de propositions

Fin avril	<ul style="list-style-type: none"> - Remise finale de tous les textes et propositions - Remise finale de la réforme des statuts et règlements, des procédures et politiques
Débat et réflexion préliminaire à l'ASSÉ	
Congrès hiver	<ul style="list-style-type: none"> - Débat sur les statuts et règlements - Débat sur les principaux enjeux soulevés
Congrès annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Suite du débat sur les statuts et règlements - Suite du débat sur les principaux enjeux soulevés
Le congrès d'orientation	
Juin 2011	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption ou rejet des nouveaux statuts et règlements, des procédures et politiques - Mise sur pied d'un comité d'écriture de la déclaration de principes sur le syndicalisme étudiant en vue d'une adoption à l'automne 2011 - Adoption d'un plan de développement de l'ASSÉ - Adoption des hausses de cotisations - Adoption des

	recommandations en lien avec les bilans et mémoires - Autres
--	---

Recommandation

- Que soit privilégiée la création de politique, procédure, statut et règlement ou autre document afin de s'assurer de la permanence des propositions
- Que les mémoires soient liées à des propositions ou à des recommandations concrètes
- Que l'ensemble des organisations étudiantes membres comme non membres, des comités et conseils de l'ASSÉ, des groupes populaires et des individus qui ont contribué à notre organisation puissent répondre à l'appel de texte.
- Que soit créé un comité ouvert de réforme des statuts et règlements, des procédures et des politiques.

Axes de travail

Bilan

Bilan critique et historique sur les 10 ans de l'ASSÉ

Sa raison d'être et son rôle sociopolitique
Les campagnes
Les grèves
Les gains et les échecs
Les affiliations et désaffiliations

Le discours

Revendications et principes

Plateforme de revendication
Son articulation dans l'espace public
Le rapport au capitalisme

La stratégie

Moyens et principes d'action

Le syndicalisme de combat

Le rapport au pouvoir

L'ASSÉ et les partis politiques

L'ASSÉ et le gouvernement

La solidarité

La relation avec les autres mouvements sociaux

Solidarité internationale

Le rapport avec les autres acteurs du monde de l'éducation

Organisations étudiantes

Syndicats

Fédérations des cégeps et CREPUQ

La mobilisation

Bureaucratisme et centralisme

Déclaration sur le syndicalisme étudiant

Communications

Information, journal et esthétique organisationnel

Recherche

Journal ultimatum

Matériel d'information

Web, réseaux sociaux et nouvelles technologies

Médias

Logo

Structure interne

Statuts et règlements et démocratie à l'ASSÉ

État de la démocratie à l'ASSÉ

Rôle et structure des congrès

Rôle et structure du conseil de coordination

Rôle et structure du conseil exécutif

Rôle et structure des comités de travail, comité femmes, comité de mobilisation, comité du journal

Rôle et structure des conseils régionaux

Les finances de l'ASSÉ

Réforme des statuts et règlements

Bilan Congrès annuel 2009-2010

Les différents conflits survenus lors de la dernière année ont su mettre en évidence plusieurs problématiques présentes au sein de l'ASSÉ, tant au niveau des structures, de la diffusion de l'information et du déroulement des instances. Tous ces problèmes semblent avoir convergé au Congrès annuel qui fut, disons-le, assez tumultueux. Il est donc essentiel de porter un regard critique sur cette dernière instance ainsi que sur l'année en général.

Préparation aux instances

Au cours de la dernière année, il a semblé y avoir un laissé-aller de la part des associations étudiantes dans leur préparation aux instances. En effet, on a pu observer que la plupart des propositions et des interventions faites en Congrès provenaient de quelques mêmes associations étudiantes ou du Conseil exécutif. Tout ceci a certainement été la cause du peu de débats que l'on a connu lors des instances tout au long de l'année. De plus, une quantité exorbitante de propositions a été mise en dépôt tout au long de l'année, mais principalement au Congrès annuel. Est-ce le symptôme d'une méconnaissance du rôle que doivent jouer les associations étudiantes au sein de l'ASSÉ, d'un désengagement, d'un désintérêt de leur part ou tout simplement d'un manque de suivi de la part du Conseil exécutif avec celles-ci pour la préparation aux instances?

Logistique

Les congrès ne durent généralement que deux jours, nous nous devons de maximiser le temps qui nous est aparty pour mener nos débats. Tout ceci est d'autant plus vrai lors du Congrès annuel qui est certainement le plus chargé des trois Congrès statutaires à l'ASSE. Lors du dernier Congrès, un problème majeur a été le manque de temps pour parler, entre autres du problème relatif aux employé-e-s ainsi que des candidatures aux élections. Ce manque de temps aurait pu être évité ou tout du moins amoindri par une plus grande ponctualité de la part des délégations.

Nous nous questionnons fortement sur le manque de sérieux récurant à l'ASSÉ face à l'ouverture des instances. Est-ce normal de commencer 1h30 en retard le matin parce que tout le monde arrive en retard? Commencer les instances à l'heure prévue pourrait éviter d'être pressé en fin d'instance et ainsi nous permettre d'avoir plus de temps pour bien faire les débats.

Diffusion de l'information

Au dernier Congrès, un problème important a été soulevé quant à la diffusion de l'information au sein des associations étudiantes. Cette réflexion est venue suite aux problèmes survenus avec la problématique des employé-e-s de l'ASSÉ. Avant le Congrès lui-même, plusieurs associations n'avaient jamais entendu parler de ces problématiques, principalement chez les associations provenant de l'extérieur de Montréal. On peut y constater une certaine centralisation de l'information au sein de l'ASSÉ. Pour éviter ce problème, il serait important à l'avenir d'écrire des bilans, des résumés ou de faire une tournée d'appel lorsqu'un problème de ce genre survient au national.

Les structures

L'autre problème majeur ayant eu lieu lors du dernier Congrès concerne les élections. En effet, ce fut la première fois que des personnes se présentant aux élections n'ont pas été élues. En soit, la non-élection d'une candidature n'est pas un problème si cela arrive pour des raisons politiques, mais cela en devient un quand un candidat ou une candidate n'est pas élu-e à cause d'une mauvaise compréhension des structures. Cet événement a mis de l'avant un problème présent depuis toujours lors des élections à l'ASSÉ, celui des abstentions qui, dans les faits, sont comptabilisées comme des votes contre puisqu'il faut obtenir une majorité absolue pour être élu. À ceci, se sont rajouté le manque de préparation des associations au Congrès en général caractérisé aux élections pas un manque de mandat clair quant aux personnes se présentant à des postes. Le tout, combiné au manque de temps restant à la fin du Congrès

alloué aux débats sur les candidatures a certainement contribué à la non-élection de deux candidats sur le Conseil exécutif ainsi qu'à l'élection d'un non-étudiant sur le Comité mobilisation.

Pour pallier aux différents problèmes organisationnels, le Conseil de Coordination a mandaté le Conseil exécutif en début d'été de réviser la politique d'élection et nous avons décidé de mettre en place une politique d'embauche claire qui pourra encadrer les prochaines embauches ainsi que le lien entre les employé-e-s et l'employeur. Vous pouvez d'ailleurs voir ces politiques en annexe du présent cahier de congrès. Par contre, pour arriver à une meilleure participation des membres aux seins de l'ASSÉ que se soit lors des congrès ou dans leur implication aux campagnes, il est essentiel que les associations prennent conscience que l'ASSÉ n'est pas un organisme externe, mais bien une partie intégrante d'elle-même. L'ASSÉ n'est là que comme une structure permettant aux associations de s'unir et de s'organiser pour lutter. Il est donc dans l'intérêt de chacun et de chacune de se réapproprier cette structure.

Bilan du Comité femmes de l'ASSÉ

- **Site** : Lors de la dernière période estivale, le Comité femmes de l'ASSÉ s'est surtout affairé à ordonner et restructurer ses outils de travail et de diffusion de l'information, dont la section femmes du site Web de l'ASSÉ. Grâce à la collaboration d'une graphiste, d'une photographe et d'un programmeur dans ce projet, cela progresse et une toute nouvelle page femmes sera probablement accessible, on ose l'espérer, avant la fin de la session.
- **Tournées** : Considérant le phénomène alarmant de la disparition des Comité femmes dans les cégeps, de même que la perte de combativité du mouvement féministe, le Comité femmes de l'ASSÉ tente cette année d'axer sur la mobilisation au local, de même que sur le soutien aux différentes associations étudiantes en terme de matériel d'informations féministes, d'organisation d'ateliers ou de participation lors d'actions à caractères féministes. À cet effet, quelques tournées ont été faites depuis la rentrée d'automne 2010 dans quelques associations de la région de Montréal. Une tournée d'appel fut faite de manière plus globale, afin de partager de l'information sur la campagne actuelle des contre les pub sexistes, les besoins et les volontés du milieu de former des Comités femmes. Ces démarches restent à poursuivre et le Comité femmes compte s'y consacrer plus assidument une fois l'organisation du camp de formation féministe terminée.
- **Atelier féministe du camp de formation** : En collaboration avec les deux conférencières fut réalisé la préparation de l'atelier féministe qui fut donné au dernier camp de formation de l'ASSÉ, voulant axer avant tout sur un atelier introductif concret, soit l'ABC de la formation d'un Comité femmes au local.
- **MMF** : Le Comité femmes a aussi assisté aux assemblées générales de la CQMMF et participé à son organisation autant au niveau national que régionale (uniquement pour la région de Montréal; comité des montréalaises). La Marche mondiale des femmes et les activités qui ont été prévues dans le cadre de cet événement se dérouleront donc bientôt à Montréal du 12 au 16 octobre et le tout se clôturera par un grand rassemblement à Rimouski le 17 octobre. Le Comité femmes est en ce moment en train d'élaborer une réflexion critique sur le fonctionnement organisationnel de la MMF, de même que la place faites aux revendications du comité femmes de l'ASSÉ au sein de celui-ci. À cet effet, un document sera produit et mis à disposition sur le site web, de même que paraîtra un article dans le prochain ultimatum. Le Comité femmes souhaite par ces parutions ramener sur la table le débat sur la pertinence ou non d'une participation future de l'ASSÉ à un tel événement ou alors sur la forme que devrait prendre advenant le cas une telle participation.
- **Camps de formation féministes** : Dans l'objectif de respecté le mandat qui lui fut attribué lors du dernier Congrès annuel, le Comité femmes travaille en ce moment à l'organisation d'une journée de formation féministe qui se tiendra le 30 octobre prochain. . À cet effet, le Comité femmes s'est reconstitué une équipe de collaboratrices et prévoit une rencontre sur le sujet pour la semaine précédant l'actuel congrès. Des conférencières et des conférenciers ont aussi été contactés. Certains cégep de la région de Montréal ont aussi été approchés (cégep du Vieux-Montréal, cégep de Lionel-Groulx) afin de trouver un lieu où tenir cet journée. Bref, l'organisation de cet événement est en cours!

Bilan du Conseil exécutif

L'écriture d'un bilan est pour nous un exercice important: vous nous avez élus afin de porter et d'exécuter les mandats décidés collectivement en congrès et dans ce sens, nous avons le devoir de vous rapporter tout ce que nous avons fait depuis notre élection afin de vous puissiez faire une analyse critique de votre exécutif national, de ces actions et de ces décisions. Une volonté d'auto-critique nous a animés tout au long de son écriture.

Un début de mandat difficile

Suite à notre élection, il a été clair pour nous que les conditions qui avaient mené à notre candidature n'étaient plus rassemblées. C'est-à-dire que personne d'entre nous ne croyait se retrouver dans un exécutif composé de seulement trois personnes. Et face aux enjeux et aux défis d'envergure qui nous attende cette année, nous nous sommes questionnés à savoir si cette lourde tâche était possible avec un exécutif aussi réduit. D'autant plus que nous sommes restés avec un goût amer de la dernière élection et des tensions qui ont animé notre organisation tout au long de l'année. À cet effet, la possibilité de dissolution du Conseil exécutif a été présente durant l'été: certains exécutants croyaient démissionner. De plus, pendant près la moitié de l'été, nous avons été que deux sur le Conseil exécutif. S'ajoute à cela, l'arrestation de militant-e-s et d'un exécutant lors du G20, cet événement à clairement influencer sur notre travail, mais aussi sur celui des comités. L'amalgame de ces événements a fait en sorte que ce fut un début de mandat difficile.

Malgré tout, nous sommes resté en poste, convaincu que nous avons le devoir de ce mettre au « boulot » afin de faire face aux défis de cette année: contrer les hausses de tarifs et les compressions budgétaires ainsi que désamorcer le discours de l'élite économique et politique.

Transition

La transition fut longue et pénible. À cet effet, il

fut très difficile de trouver un moment avec l'ancien exécutif afin de recevoir les différentes formations nécessaires pour exercer les tâches d'exécutant-e-s: interne, externe, outils de travail, communication,...

Alors que nous avons commencé à faire des tâches d'exécutant-e-s avant même notre entrée en poste, notre début de mandat c'est fait sans que la totalité des rencontres de transitions aient eu lieu.. Le tout fut heureusement fini au début du mois d'août.

De plus, les registres et les comptes ont été mises à jour: registre des entreprises du Québec, clés, compte bancaire, CNW,...

Externe

Il nous est apparu important de continuer le bon travail fait durant la dernière année sur le plan des relations externes et particulièrement, de s'assurer d'une constance et d'une réelle participation au niveau de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et de la Table des partenaires universitaires (TPU). D'autant plus que le congrès annuel avait affiché une volonté claire de continuer dans ce sens. En l'absence de secrétaire aux relations externes, nous nous sommes séparé les tâches entre nous.

La coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

La manifestation du 1er avril 2010 et l'adoption du dernier plan d'action ont mis une chose hors de tout doute: une volonté pour l'ASSÉ de continuer à travailler dans le cadre de la lutte contre les tarifications et les compressions budgétaires avec la coalition dont nous sommes un pilier fondateur.

C'est dans ce cadre, qu'au Congrès annuel, nous avons reçu les mandats suivants:

- Que l'ASSÉ fasse pression sur la coalition pour la tenue d'actions cet été afin de conserver et consolider le momentum créé par la coalition, notamment par l'organisation d'une manifestation durant le sommet de Montréal.

- Que la manifestation nationale de la Coalition se tienne une journée de semaine (idéalement le jeudi) à l'occasion grève sociale. À défaut qu'une telle situation se produise à l'automne, que la manifestation nationale se tienne lors d'une journée de fin de semaine.
- Que l'ASSÉ fasse pression sur la coalition pour que les actions de perturbation économique de la coalition soient à la fin octobre et la manifestation nationale à la mi-novembre.

Dans un premier temps, nous avons convaincu la coalition d'organiser une action lors de la conférence de Montréal. Avec un court délai de préparation, une action a donc été organisée le 7 juin devant l'hôtel Hilton avec comme thématique « on ne paiera pas pour leur crise, ni pour leur reprise! ». Malheureusement, malgré que cet événement soit parti d'une initiative de l'ASSÉ de maintenir le momentum pendant l'été, le mouvement étudiant était peu présent.

Ensuite, l'idée d'une grève sociale pour l'automne a été écartée avec la signature des ententes de principe entre le front commun et le gouvernement Charest puisque, à cet effet, une condition fondamentale pour la tenue de ce type d'action est l'adhésion du mouvement syndical, des travailleurs et des travailleuses. Sans le respect de cette condition, on ne peut parler de grève sociale, mais plutôt de grèves sectorielles. Ainsi, la colère des syndiqué-e-s dont nous avons été témoins au courant de l'hiver passé ainsi que leur mobilisation – une manifestation de 70 000 personnes dans le cas du Front commun et de 15 000 personnes dans le cas de la Fédération autonome de l'enseignement (la moitié de leur membre) -, nous faisait espérer une mobilisation d'ampleur pour cet automne. Mais, la signature d'une entente, constituant un recul important pour les travailleurs et travailleuse, a fait sorte que les syndiqués ne seront pas en grève cette année et donc nous ne pouvons espérer d'actions dérangeantes de leur part. Par contre, l'idée de tenir une grève sociale à long terme n'est pas morte. La réflexion sur ce moyen d'action doit continuer à l'intérieur des différents membres de

la coalition et pour ce faire, le comité de réflexion sur la grève sociale, dont nous sommes membres, a produit un document sur le sujet dans le but d'alimenter la réflexion.

Ainsi, ce changement de conjoncture a fait en sorte que nous avons tenté de convaincre la coalition de la pertinence d'organiser une manifestation de fin de semaine, et ce, en vertu de notre mandat de Congrès. Il nous apparaissait alors évident que la coalition se devait d'organiser un événement « citoyen » et de masse afin d'acquérir une plus grande légitimité politique dans l'espace public. Dans un premier temps, l'exécutif a réussi à faire changer d'idée le comité action, afin qu'il recommande une manifestation de fin de semaine. Malheureusement, après de longues discussions et un débat animé, la proposition du comité action a été battue en réunion élargie, et une action de blocage et de perturbation a été privilégiée.

Le plan d'action de la coalition a donc énormément changé au courant de l'été. Nous devons aussi faire face à plusieurs défis : 1) remobiliser les différentes organisations autour de la coalition comme il a été possible le 1er avril dernier 2) éviter que la coalition s'effrite si le gouvernement recule sur certains enjeux très peu populaires comme le ticket modérateur² et que certains groupes se retrouvent à lutter seule contre les mesures passant le plus facilement dans l'espace public comme la hausse des frais de scolarité.

Table des partenaires universitaires (TPU)

La TPU, une organisation dont l'ASSÉ est membre depuis l'année dernière, regroupe différents syndicats³ du monde de l'éducation qui

² À cet effet, le gouvernement Charest a annoncé qu'il faisait volte-face sur la décision d'imposer un ticket modérateur tel qu'annoncé dans le dernier budget.

³ Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'universités (FQPPU), Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN), Fédération du personnel professionnel de l'université et de la recherche (FPPU), Fédération des professionnels (FP-CSQ), Table des syndicats universitaires (TSU-CSQ), Conseil provincial du

ont à coeur l'avenir de l'université au Québec. La présence de l'ASSÉ a profondément changé les dynamiques de cette instance en plus d'apporter des projets concrets, donc un sens, une raison d'être.

Deux mandats étaient en liens avec la TPU.

Que l'ASSÉ continue ses démarches dans le but d'organiser ou de participer à une rencontre alternative sur l'éducation de la Table des partenaires universitaires (TPU)

Répondre en détail aux arguments démagogiques en faveur du dégel des frais de scolarité et qu'une campagne d'information soit menée en ce sens; Notamment que l'ASSÉ et ses associations étudiantes membres en collaboration avec les autres acteurs sociaux québécois travaillent à l'écriture d'un contre-pacte cohérent avec les positions de l'ASSÉ qui soit diffusé largement.

Un manifeste : prendre position contre l'économie du savoir

Afin de répondre au Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités publié par les « lucides », un groupe de travail entre différents individus membres de l'ASSÉ a été mis sur pied au mois de mars dernier. Une première version avait été déposée au courant du printemps passé à la Table des partenaires universitaire (TPU). Malgré l'engouement créé autour du projet, de longues discussions autour de la forme et du contenu ont retardé le projet. Puisque le temps s'est écoulé depuis la sorti du Pacte des lucides et que contrairement à son contenu, le document a proprement dit n'est plus d'actualité. Et dans ce sens, nous ne pouvons plus parler de contre-pacte.

Puis, le « contre-pacte » a finalement connu des

secteur universitaire du syndicat canadien de la fonction publique (CPSU-SCFP-FIQ), Fédération des associations étudiantes québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU-AFPC), Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ), Fédération Étudiantes Universitaire du Québec (FEUQ)

avancements au courant de l'été. Ce texte qui se voulait une réponse idéologique du monde universitaire à l'attaque des lucides a finalement débouché sur un manifeste de l'université québécoise, critiquant ouvertement l'économie du savoir et y opposant une université libre, publique et accessible. Voici nos principales conclusions de ce manifeste, les points fort et faible :

Mettre nos énergies en commun

Parti d'une initiative de l'ASSÉ, ce projet a su donner une plus grande légitimité à l'ASSÉ et donner écho à nos positions et à notre analyse auprès des différentes organisations du monde universitaire. Disons-le, il a modifié nos rapports externes. Plus que jamais, nous sommes appréciés dans le milieu syndical. Et, à cet effet, à l'aube d'une des plus grandes attaques contre le droit à l'éducation, il nous apparait nécessaire de s'assurer que l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation va lutter avec nous contre le saccage de l'éducation au Québec, et ce, sans non plus tomber dans « l'union à tout prix ». Nous ne croyons pas être tombés dans ce piège : nous avons rallié plusieurs acteurs du monde universitaire contre l'économie du savoir, un discours que nous devons désamorcer. Et cette lutte ne peut être menée par seul l'ASSÉ.

Désamorcer le discours de la droite et y opposer notre projet politique

Certes, ce document ne suit pas les positions de l'ASSÉ à la lettre. Par contre, jamais dans l'histoire de l'ASSÉ, un document fait conjointement avec les syndicats n'est allé aussi loin sur le plan de la radicalité du discours. Il critique la dangereuse dérive de la mission des universités, l'économie du savoir, le privé en éducation, la hausse des frais de scolarité, les projets de loi sur la gouvernance, l'aide financière aux études, etc. Après de nombreuses discussions houleuses, nous croyons être arrivé à un consensus – excluant la FEUQ – qui est tout a fait acceptable et qui donnera un plus grand écho à nos revendications dans l'optique d'apporter une opposition au discours ambiant et mis de

l'avant par les lucides. Certes, nous aurions aimé qu'il ait une position en faveur de la gratuité scolaire, mais il faut comprendre qu'il ne s'agit pas du manifeste de l'ASSÉ, mais d'un manifeste issu d'un travail conjoint entre différentes organisations. Et étant donné que nous sommes l'organisation la plus radicale et que nous devons conjuguer avec différentes positions et même parfois des positions opposées aux nôtres, nous croyons qu'il s'agit d'un document très acceptable sur le plan des positions.

Des actions communes

Outre, l'absence de positions cohérentes avec celles de l'ASSÉ, une principale critique que nous avons du projet de rassemblement pour le monde de l'éducation fait en 2008⁴, duquel nous nous étions retirés, est qu'il n'a mené à aucune action commune. Cette fois, ce document sera lancé lors d'une journée de réflexion sur l'avenir des universités qui sera suivi d'une tournée des institutions post-secondaire (Cégep et universités)

Journée nationale de réflexion sur l'avenir de l'université

Nous avons aussi eu à convaincre l'ensemble des acteurs de la TPU d'organiser une rencontre parallèle à la rencontre des « partenaires » organisée par la ministre. Les objectifs principaux de cette rencontre sont d'offrir une alternative à la consultation biaisée de la ministre et de dégager une position commune entre différents acteurs du milieu de l'éducation afin de briser le « consensus » de Courchesne sur les frais de scolarité. Pour le moment, nous savons qu'il va avoir un panel sur les frais de scolarité, sur la gouvernance, sur l'enseignement et sur la recherche. Le tout débutera par une conférence d'ouverture sur la mission des universités et se terminera par une plénière d'une heure trente minutes. Ces deux plénières seront retransmises

4 L'ASSÉ s'était retiré du Rassemblement du monde de l'éducation en particulier à cause de la position sur le privé. Les participants au processus étaient la CSN, la CSQ, la FAE, la FAC, divers syndicats universitaires (FPPU, FQPPU, SPGQ), les fédérations étudiantes, ainsi que les organisations qui représentent les adultes aux études (MQAF, FAEUQEP). Le document avait finalement été lancé en pleine campagne électorale

par vidéoconférence à Québec, Trois-rivière, Chicoutimi et Rimouski. Le manifeste sera lancé lors d'une conférence de presse durant cette journée nationale de réflexion.

Cet événement s'oppose aussi au « rendez-vous de l'éducation » organisé par les Fédérations étudiantes, un événement qui se dit « citoyen » ayant comme objectif de dégager une position commune en vue de la rencontre des partenaires universitaires. Bref, il s'agit d'un événement similaire à celui sur lequel nous travaillons, mais avec deux différences majeures : cet événement est organisé par la FECQ et la FEUQ et ils ont la prétention de parler au nom de l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation, et il a comme objectif de préparer leurs interventions à la rencontre des partenaires. C'est donc un événement qui reconnaît la légitimité des consultations du gouvernement. Plusieurs exclus de cette rencontre ont signifié à la FECQ/FEUQ leur désapprobation face à leur projet. Ils ont donc la prétention de dire qu'il s'agit des rendez-vous de l'éducation, alors qu'il s'agit avant tout du rendez-vous des fédérations.

Présence au Coalition of Contingent Academic Labor (COCAL IX)

Nous avons été présents à la Coalition of Contingent Academic Labor (COCAL IX) du 13 au 15 août, un congrès regroupant les chargées de cours, les professeurs à temps partiel, bref des enseignant-e-s à statut « précaire » de partout en Amérique du Nord. Cela a été l'occasion pour nous de les appeler à se joindre à nous dans la lutte pour la survie de l'Université. C'est-à-dire de faire barrage au néo-libéralisme qui modifie profondément la mission originelle de nos universités.

Collaboration avec la TACEQ

À plusieurs reprises, nous avons collaboré avec la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ)⁵. Que ce soit pour des sorties de presse

5 Il s'agit d'un regroupement national d'associations étudiantes universitaires. Leurs membres sont la CADEUL, AELIÉS, REMDUS et SSMU.

commune comme pour le projet de loi 100, sur les audiences en commission parlementaire ou pour faire barrage à la FEUQ dans sa tentative de faire avorter le projet de manifeste ou de Journée nationale de réflexion sur l'avenir de l'université. Bien qu'ils ne partagent pas l'ensemble des positions de l'ASSÉ, nous avons quand même certaines positions similaires. Par exemple, bien qu'ils n'ont pas de position pour la gratuité scolaire, ils ont intégré une réflexion allant dans ce sens dans leur argumentaire. En voici un exemple : « Certains services publics sont livrés à très faible coût, voire sont gratuits. Pourquoi n'en serait-il pas autant de l'éducation postsecondaire? »

En plus d'avoir rencontré leur exécutif à plusieurs reprises, nous avons été présents lors d'une de leur instance au courant de l'été.

De la rencontre des « partenaires » universitaires à la rencontre des « partenaires » de l'éducation

En vertu de ce qu'il y avait d'annoncé dans le dernier budget, nous avons cru que le gouvernement allait organiser cette automne une seule rencontre dans le but de fixer les modalités de la hausse des frais de scolarité lors du congrès annuel. L'obtention d'informations relatives à cette rencontre des « partenaires » a été longue et difficile. Nous avons dépendu et dépendons encore des organisations qui peuvent discuter avec la ministre. Et encore aujourd'hui, plusieurs choses restent à éclairer.

Donc pour le moment, nous savons qu'il va y avoir 4 rencontres :

le 25 octobre prochain : Une rencontre sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il s'agit d'une rencontre interpellant plus les acteurs du milieu primaire et secondaire.

À la fin de l'automne : Une rencontre sur la performance et le financement de nos universités. Donc, c'est la rencontre qui va porter sur la hausse des frais. Mais nous pouvons aussi nous attendre à ce que la mission des universités et

l'économie du savoir soient mis de l'avant en posant la question de la performance. C'est-à-dire plus précisément la place de l'université québécoise face aux autres universités, et ce, au niveau mondial.

Au courant de l'hiver et du printemps 2011: différentes rencontres en région pour discuter des formations professionnelles et techniques en les liant avec la question d'une main-d'œuvre qualifiée et mieux adaptée aux réalités du marché du travail. Autrement dit, il sera question de l'arrimage du collégiale avec le Marché. Ces rencontres culmineront lors d'un grand rendez-vous à Québec au printemps 2011.

Premiers mois de la prochaine année : Une rencontre portant sur la démocratie scolaire. Nous manquons d'information sur cette rencontre. Nous pouvons nous questionner quant à savoir quel est le projet exact de la ministre. Est-ce qu'il s'agit de reposer le débat sur la pertinence des commissions scolaires ou des élections scolaires ou de définir un projet éducatif démocratique?

Ainsi, il a été adopté au congrès annuel qu'une manifestation « qui aurait pour but d'interrompre autant que possible la rencontre des partenaires universitaires du MELS » soit organisée. À ce sujet, plusieurs personnes nous ont critiqués en prétendant que nous n'avions rien fait au niveau de ce mandat, ce qui est faux. Notre travail s'est concentré sur l'obtention d'information dans l'optique de pouvoir convoquer la manifestation. Malheureusement, en sachant que des organisations s'apprêtent à perturber cette rencontre, il est très possible que la convocation ait lieu à la dernière minute. D'autant plus que la première rencontre a été convoquée un mois à l'avance. Mais même sans ces informations, nous tenons à vous garantir que le travail préalable a bel et bien commencé et que cette perturbation aura lieu.

Matériel d'information

Plusieurs critiques nous ont été formulées quant au manque de matériels d'information produits jusqu'à maintenant. Malgré un travail débuté cet

été à ce niveau, en l'absence d'un secrétaire à l'information ou de membre dans le comité à l'information, nous avons eu de la difficulté à ce que tout soit prêt pour la rentrée, et ce, malgré notre bonne volonté. Les affiches de la campagne ainsi que d'autres matériels d'information devraient être disponibles sous peu.

En voyant très bien que nous allions avoir des problèmes à ce niveau durant l'été et en voyant qu'aucun et qu'aucune d'entre nous n'avait de talent en graphisme, nous avons cherché différentes solutions pour pallier au problème. De plus, étant donné que le gouvernement a rejeté nos demandes de subvention pour des emplois d'été, nous avons proposé au conseil de coordination l'embauche d'un graphisme via un autre programme de subvention gouvernementale. Cette proposition n'a pas reçu l'aval du conseil et en conséquence, nous nous sommes tournés vers une autre solution. Nous avons demandé à plusieurs graphistes militants et militantes d'effectuer des tâches pour l'ASSÉ. Par contre, puisque la tâche de production de matériel d'information ne se limite pas au graphisme et il est nécessaire d'avoir une personne qui s'occupe d'effectuer la réflexion sur ce matériel tant au niveau du contenu que de la forme d'autant plus que l'information est un des piliers de l'ASSÉ

Deux constats s'imposent : 1) de moins en moins de militants, surtout dans les nouveaux ont la capacité de faire du matériel d'information. 2) La nécessité d'avoir une personne se concentrant sur cette tâche à l'ASSÉ afin d'en assurer la coordination (un ou une élu-e ou un employé)

Médias et communication

Nous tenons à faire un bref retour sur les différents communiqués de presse envoyés au courant de l'été.

Projet de loi 100

Tout d'abord, nous sommes sortis conjointement avec la TaCeQ et l'AGE-UQTR contre le projet de loi 100 lors de son adoption. Par contre, le communiqué n'a pas été repris dans les médias.

Réaction à une note de l'Institut économique de Montréal (IEDM)

Par la suite, nous avons réagi à une autre note économique sur le financement des universités publiée par l'Institut économique de Montréal (IEDM), qui encore une fois affirme que les frais de scolarité n'ont pas d'impact sur l'accessibilité

G-20

Nous avons envoyé un communiqué avant le G-20 pour étaler la position de l'ASSÉ sur le sujet. Du même coup, nous avons lancé une invitation à population afin qu'elle participe à la mobilisation et dénonce l'important dispositif de sécurité en place.

Face aux abus et à la répression policière, nous avons cru qu'il était du devoir de l'ASSÉ de réagir par l'envoi d'un premier communiqué pour dénoncer la mise en place d'un État policier durant la fin de semaine des 26 et 27 juin tout en dénonçant les décisions prises lors de ce sommet.

Le retour de plusieurs de nos camarades qui étaient encore emprisonnés lors de l'envoi du premier communiqué nous a fait prendre conscience de l'ampleur des abus : conditions de détentions insalubres et inhumaines, suppression totale des libertés... Bref, nous avons assisté à une violation des droits de l'homme fait de manière systématique et planifié. La veille de la manifestation du 17 juillet dernier organisée par la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC), nous avons appelé différents groupes afin qu'un communiqué soit signé conjointement dans le but d'appeler la population à participer à la manifestation et d'appuyer les revendications de la CLAC : le retrait immédiat de toutes les charges contre les accusés et la tenue d'une enquête publique. Ce communiqué a donc été signé par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM). Ce communiqué a été repris dans les médias et, surtout sur le web. Certains médias sont même allés jusqu'à dire que nous étions les instigateurs de la manifestation.

Précision sur la sortie sur les audiences publiques sur les finances de nos universités

Nous avons reçu plusieurs critiques au sujet de la sortie que nous avons faite avec la TACEQ. Ce communiqué visait tout d'abord à mettre en garde le gouvernement et les dirigeants et dirigeantes universitaires : cette commission parlementaire n'est pas la place pour promouvoir une hausse des frais de scolarité. Il visait aussi à critiquer le discours sur la mauvaise gestion des universités, mis entre autres de l'avant par la FEUQ. De ce côté, le communiqué a atteint sa cible et son propos principal nous semble juste. Le communiqué se poursuivait ainsi : « La TaCEQ, l'ASSÉ et l'AGE-UQTR sont convaincues que des alternatives à une plus grande contribution étudiante existent. Par exemple, une contribution des entreprises serait une avenue intéressante. » Plusieurs personnes ont critiqué le fait que le communiqué ne précise pas de quel type de contribution il s'agissait. En effet, cette phrase peut porter à interprétation. Toutefois, la phrase suivante précise quelque peu la pensée de l'ASSÉ, appelant à un « réinvestissement public massif en éducation postsecondaire ». D'autre part, certains et certaines ont avancé-e-s que l'ASSÉ prenait ainsi position en faveur de la proposition de la CADEUL d'une taxe sur la masse salariale. Une journaliste du Soleil a effectivement soutenu cela dans un récent article. Elle fut immédiatement contactée et un erratum fut rapidement publié. De son aveu même, il s'agit d'une erreur de sa part. Elle a mal interprété le propos que la CADEUL a tenu en commission parlementaire et a par la suite fait un lien erroné avec le communiqué. L'exécutif n'a pas eu le temps nécessaire à peaufiner le communiqué. Suite à un malentendu, nous n'avons eu que quelques minutes pour le signer. Cela n'excuse pas l'imprécision de la phrase citée plus haut, mais cela peut certainement renforcer le fait qu'il s'agit bel et bien d'une erreur et non d'un quelconque d'un coup monté. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une tentative de manipulation de l'ASSÉ par la CADEUL ou la TACEQ. L'exécutif reconnaît qu'une phrase du

communiqué portait à confusion et en assume la responsabilité.

Rencontre des partenaires universitaires

Pour ce qui est d'un des éléments centraux de notre plan d'action, nous avons tenté de préparer le plus à l'avance notre sortie à ce sujet afin d'annoncer nos couleurs : un appel au boycottage et à la perturbation de cette rencontre. 2 communiqués ont été envoyés en CNW : un lors de l'annonce de cette rencontre par la ministre et un autre à l'occasion d'une occupation dans les bureaux de Line Beauchamp.

Le passage à l'action d'une manière aussi rapide a mis les cartes sur table quant à savoir ce que l'ASSÉ prévoit faire cet automne : de l'action et de la mobilisation. Cette sortie a été reprise dans plusieurs médias. Plusieurs entrevues avec les radios et la presse écrite ont été effectuées.

En guise de conclusion, force est de constater que l'envoi de CNW permet d'avoir un plus grand écho dans les médias et ce, d'autant plus qu'à trois sur un exécutif, il est plutôt difficile d'utiliser une voie alternative en appelant préalablement les médias sans envoi de CNW. Nous avons été très peu repris dans les médias mis à part lorsque des CNW ont été envoyés.

Interne et associations étudiantes

À ce niveau, notre priorité était d'être présent au local, d'être sur le terrain. Et près de trois semaines après la rentrée universitaire et collégiale, nous avons visité toutes les associations membres et certaines non-membres. Suite à notre élection, plusieurs rencontres ont été effectuées avec les exécutifs locaux au début de l'été afin de dégager les problématiques locales et d'être en mesure d'apporter l'aide nécessaire à la rentrée.

Par contre, c'est avec difficulté que nous pouvons apporter de l'aide au local. Un problème majeur demeure présent : très peu de personnes sont disponibles pour effectuer des tournées de mobilisation. Depuis trop longtemps, les tournées sont effectuées par les ami-e-s ou le

réseau social du Conseil exécutif ou de l'interne. Nous devons revenir à une culture où les associations locales et les comités de mobilisation sont au centre de ces tournées. Bref, les militants et les militantes doivent sortir de leur association locale et c'est du devoir de chaque association membre de l'ASSÉ de s'assurer que toutes les associations soient dans une bonne position et dans le cas contraire, d'apporter l'aide nécessaire. Sans quoi, aucun réel mouvement ne peut exister.

Permanence

Un processus d'embauche a été enclenché au congrès annuel et s'est conclu en juillet par l'embauche de Jean-François Filiatraut. Somme toute, le processus d'embauche s'est bien déroulé. Après avoir diffusé l'offre d'emploi, le comité d'embauche a reçu environ une quinzaine de curriculum vitae. Sur ces candidatures, seulement trois respectaient les critères d'embauche et ont été convoqués en entrevue. À la suite des entrevues, l'embauche a été effectuée en Conseil de Coordination.

Deux constats se sont imposés au terme de cette embauche. Tout d'abord, le rôle que doit avoir un comité d'embauche n'est pas clairement défini et la façon dont les embauches doivent être faites non plus. C'est pour pallier à ces manques qu'il est nécessaire de se doter d'une politique d'embauche qui devrait régir le processus d'embauche qui devrait régir à la fois les rôles du comité d'embauche, la façon dont devait-ce faire une embauche ainsi que les rôles du répondant ou de la répondante une fois l'embauche effectuée. Deuxième constat, le comité d'embauche n'a reçu que très peu de candidatures intéressantes et c'est aussi ce qui était arrivé lors des derniers processus d'embauche. Est-ce un symptôme du peu d'intérêt face à cet emploi, du manque d'anciens militants et d'anciennes militantes du au fait qu'il n'y ait pas eu de mobilisation massive au cours des dernières années? Peu importe la réponse, il serait important de commencer une réelle réflexion sur la nature du poste de permanence à l'ASSÉ et sur ce qu'il faudrait faire pour réussir à susciter un plus grand intérêt de la part des gens pour qu'ils

aient envie de postuler au poste de permanence à l'ASSÉ.

Les finances : lutter pour le déficit zéro

Les dernières prévisions budgétaires ont été adoptées avec 3 404,75 \$ de déficit. Nous avons donc entrepris une lutte afin d'atteindre le déficit zéro. Ainsi, différentes mesures ont été prises pour réduire les dépenses, dont un suivi plus strict, au niveau des frais de cellulaire et de tournées. C'est aussi dans cette optique que nous avons choisi de présenter une réforme à la politique de dépense afin de régir les frais de télécommunications et d'assurer un meilleur encadrement des dépenses liées aux tournées.

En conclusion, nous croyons qu'il est important de mettre l'emphase sur le fait que la plupart des problèmes que nous avons rencontrés depuis notre entrée en poste est dus au manque d'implication que l'on connaît au national cette année, que se soit sur le Conseil exécutif ou sur les comités. En effet, avec seulement trois personnes sur le Conseil exécutif et peu d'élus sur les comités, c'est avec difficulté que nous exerçons l'ensemble des tâches qui nous sont attribuées. Somme toute, nous arrivons à bien travailler ensemble, nous croyons tout de même faire de notre mieux, mais continuons à appeler à une plus grande implication au sein du national. L'ASSÉ ce n'est pas son Conseil exécutif ou ces Comités, mais bien ces membres qui se doivent d'être pro-actif au sein de la structure nationale pour que nous puissions mener nos luttes.

Propositions

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1. Le Conseil exécutif propose que le praesidium soit composé de Martine Poulin et Valérie Soly à l'animation, Justine Rouse-Lamarre et Héroïse Lanouette comme gardiennes du senti, Shanie Morasse aux tours de parole et Jean-François Filiatrault au secrétariat.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour en page 3 du présent cahier de Congrès.

1.3 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

1. * Le Conseil exécutif propose un temps de présentation de 10 minutes par la SOGÉÉCOM ainsi que le Conseil exécutif sur le déroulement logistique du Congrès suivi d'un temps de présentation de 20 minutes par l'animation sur les procédures. *

2. * Le Conseil exécutif propose un tour de table de présentation des délégations *

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal

1. Le Conseil exécutif propose l'adoption du procès-verbal du Congrès annuel des 8 et 9 mai 2010.

2.0 Bilan

2.1 Associations étudiantes

1. Le Conseil exécutif propose un tour de table des associations sur leur situation respective au local et sur leur implication dans la campagne.

2.2 Conseil exécutif et Comités

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes du bilan du Conseil exécutif suivi d'une plénière de 15 minutes.

2. * Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes faite par chaque Comité de leur activité depuis le dernier Congrès suivi d'une période de questions de 5 minutes par Comité. *

3. * Le Comité Femmes propose une présentation de 10 minutes sur les dossiers de l'été et l'automne 2010, suivi d'une période de question de 5 minutes :

- Site internet
- Tournées du comité-femmes (parents-étudiants et comité-femmes locaux)
- Analyse féministe de la campagne de l'ASSÉ (tarification et privatisation, budget)

Propositions

- Camps de formation féministe *

2.3 Congrès annuel 2010

1. * Le Conseil exécutif propose que le Conseil exécutif fasse une présentation de 10 minutes sur le bilan du dernier congrès suivi d'une plénière de 15 minutes. *

3.0 Revendications

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes faite par le Conseil exécutif du document et de la plate-forme « Alternatives fiscales : comment et combien » de la coalition opposée à la tarification et à la privatisation suivie d'une plénière de 15 minutes.

2. Le Conseil exécutif propose l'adoption du document et de la plate-forme « Alternatives fiscales : comment et combien » de la coalition opposée à la tarification et à la privatisation.

3. Le Conseil exécutif propose une plénière de 20 minutes sur la taxe de 1 % sur la masse salariale proposée par la CADEUL comme méthode de financement des entreprises.

4. Considérant le mandat de consultation des membres donné lors du Congrès des 27 et 28 février 2010 afin de se doter d'une position sur la rémunération des stages;

Considérant que la plupart des associations ont des mandats en faveur de la gratuité scolaire, d'une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ou même d'un salariat étudiant en vu notamment d'améliorer la condition étudiante;

Considérant les conditions de vie précaire vécues par les stagiaires qui doivent bien souvent abandonner leur travail ou faire face à une surcharge de travail;

Considérant que la majorité des stages non-rémunérés sont dans les disciplines étudiées majoritairement par les femmes, comme l'enseignement, les sciences infirmières et le travail social;

Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ exige la rémunération de tous les stages à l'université comme au collégial.

5. * Considérant la mutation profonde de la mission de l'éducation post-secondaire à l'œuvre depuis plusieurs années;

Considérant que cette dérive est directement responsable des attaques dirigées envers l'accessibilité, la qualité, l'indépendance, le caractère public et la démocratie des cégeps et universités du Québec;

Considérant que le gouvernement met de plus en plus en place des consultations biaisées et traitant à la pièce les problématiques de l'éducation post-secondaire afin de légitimer ses décisions;

Considérant qu'afin de renverser cette tendance il est nécessaire que les acteurs du milieu de l'éducation et la population québécoise réaffirment la mission fondatrice du système d'éducation post-secondaire québécois;

Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ revendique la tenue d'États généraux sur l'avenir de l'éducation post-secondaire au Québec;

Propositions

Que ces États généraux soient tenus sur des bases non-partisanes, démocratiques, transparentes et ouvertes afin de permettre une réelle réflexion collective sur la mission de l'éducation post-secondaire. *

6. * Considérant la tendance vers le concertationnisme de l'ASSÉ et de son Conseil exécutif;

Considérant que les gains faits par le mouvement étudiant l'on été grâce au syndicalisme de combat;

Le SECMV propose que l'ASSÉ réaffirme le syndicalisme de combat comme moyen de faire entendre ses revendications; et,

Que l'ASSÉ s'oppose à participer à des instances de concertation, à moins d'y avoir un réel poids décisionnel. *

4.0 Plan d'action

4.1 Luites en Éducation

1. * Le Conseil exécutif propose que le Conseil exécutif fasse une présentation de 10 minutes sur la rencontre des partenaires de l'éducation suivit d'une plénière de 30 minutes sur la possibilité d'action face à ces rencontres. *

2. Le Conseil exécutif propose que le Conseil exécutif fasse une présentation de 15 minutes du manifeste (disponible ne annexe F) et du contre-sommet suivi d'une plénière de 30 minutes.

3. Le Conseil exécutif propose l'adoption du manifeste disponible ne annexe F.

4. Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ appelle à la tenue d'une journée de grève lors de la journée portant sur les universités pendant la rencontre des partenaires de l'éducation.

5. Le Conseil exécutif propose que le Conseil exécutif rencontre les fédérations étudiantes afin de discuter de leur plan d'action.

6. * Le Conseil exécutif propose que les principaux axes de la stratégie de communication de l'ASSÉ soient les suivants :

- Dénoncer toute hausse de frais de scolarité en mettant l'accent sur le fait que toutes formes de frais de scolarité sont un frein à l'accessibilité
- Revendiquer la gratuité scolaire comme projet social
- Dénoncer tout projet de loi-cadre, de Remboursement proportionnel au revenu (RPR) ou d'Impôt post-universitaire (IPU)
- Dénoncer et demander l'annulation des consultations de la ministre
- D'appeler à la mobilisation/perturbation de ces consultations
- Réclamer des États généraux
- Contre l'économie du savoir et ses impacts sur les méthodes de financement des universités *

7. * Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes de la Table de

Propositions

Concertation Étudiante du Québec (TACEQ) suivi d'une plénière de 10 minutes sur les possibilités de collaboration avec l'ASSÉ. *

8. * Considérant la volonté manifeste d'augmenter les frais de scolarité de la part du gouvernement;

Considérant que la rencontre des partenaires de l'éducation servira à évaluer les modalités de celles-ci;

Considérant nos positions pour la gratuité scolaire;

L'AÉMSP-UQAM propose que l'on participe à la rencontre des partenaires de l'éducation et que l'on quitte la rencontre en coup d'éclat «si nécessaire» afin de lui donner le moins de légitimité possible et d'inciter les membres à manifester à l'extérieur, et que cela se fasse de concert avec d'autres associations. *

9. * L'AFESH-UQAM propose que l'ASSÉ poursuive sa campagne contre la hausse des tarifs jusqu'en hiver 2012 en mettant l'accent sur l'éventuelle hausse des frais de scolarité et en appelant à des mobilisations ponctuelles;

Que l'ASSÉ organise une série d'assemblée générale dans ses associations membres et dans les associations non membres durant l'automne 2011. L'objectif de ses assemblées sera d'obtenir des mandats de grèves générales illimitées pouvant être déclenchées lors d'une assemblée générale ultérieure qui se déroulera en hiver 2012;

Que l'ASSÉ annonce publiquement (après consultation des étudiant-e-s) au gouvernement du Québec qu'une grève générale illimitée sera déclenchée en hiver 2012 si ce dernier ne satisfait pas les revendications de l'actuelle campagne de l'ASSÉ; et,

Que l'ASSÉ invite l'ensemble de la population étudiante québécoise à déclencher une grève générale illimitée en hiver 2012 et que l'ASSÉ passe à l'action si un plancher raisonnablement élevé d'associations étudiantes est en faveur de ce moyen de pression. *

4.2 Luites contre la Tarification, compressions et privatisation des services publics

1. Le Conseil exécutif propose que le Conseil exécutif fasse une présentation de 10 minutes sur le plan d'action de la coalition.

2. * Le Conseil exécutif propose un caucus non-mixte de 30 minutes sur le plan d'action de la coalition suivie d'un retour de 5 minutes par caucus et d'une plénière de 10 minutes. *

4.3 Autres luites sociales

1. Le Conseil exécutif propose une plénière de 10 minutes sur le G20 et sur l'aide que peut apporter l'ASSÉ dans ce dossier.

2. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes faite par le Conseil exécutif sur le plan d'action gouvernemental pour la solidarité sociale et l'inclusion.

4.4 Calendrier

1. Le Conseil exécutif propose l'adoption du plan d'action en annexe A.

Propositions

2. * L'AFESH-UQAM propose que l'ASSÉ tienne un congrès en décembre portant sur le plan d'action de l'hiver 2010. *

5.0 Femmes

5.1 Camp de formation féministe

5.2 Marche mondiale des femmes

1. * Le Comité femmes propose une présentation de 7 minutes sur la participation de l'ASSÉ à l'organisation de la Marche Mondiale des Femmes *

2. * - Considérant les récentes participations de l'ASSÉ à de grands regroupements nationaux (MMF, TPU, Coalition) constitués de diverses organisations,
- Considérant que les principes de bases de fonctionnement de l'ASSÉ sont axées sur la démocratie directe, l'action directe, et le syndicalisme de combat,
- Considérant que beaucoup d'énergie militante est canalisée dans la participation à ces regroupements et que les campus ont actuellement de grand besoin en terme de mobilisation,
- Considérant que plusieurs problématiques ont été soulevées par le Comité femmes au cours de sa participation à l'organisation de la MMF (la professionnalisation du mouvement, une séparation de la base, les balises entourant les actions radicales, une régulation de la représentation et de l'expression des groupes participants, etc.)

Le Comité femmes propose que soit initié une réflexion sur l'implication (rôle, niveau de participation, autonomie, etc.) de l'ASSÉ dans des regroupements plus large en vue d'une prise de décision au prochain Congrès. *

6.0 Élections

1. * Le Conseil exécutif propose la levée de l'article 38 (Éligibilité) des Statuts et règlements de l'ASSÉ pour la durée du point 6.0 Élection. *

6.1 Procédure d'élection

1. * Le Conseil exécutif propose un temps de présentation par le Conseil exécutif de 10 minutes sur les procédures d'élections suivit d'une plénière de 15 minutes sur les modifications à leur apporter. *

6.2 Présentation

1. Le Conseil exécutif propose que les candidates et les candidats aux élections fassent une présentation d'un maximum de 3 minutes suivi d'une période de questions de 5 minutes.

6.3 Plénière

1. Le Conseil exécutif propose une plénière de 15 minutes sur les différentes candidatures.

Propositions

6.4 Scrutin

7.0 Employé

7.1 Embauche

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes sur le processus d'embauche du nouveau permanent faite par le Comité d'embauche.
2. * Le Conseil exécutif propose l'embauche de Jean-François Filiatrault et l'adoption du contrat en annexe G. *

7.2 Adoption des politiques

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes de la procédure d'embauche faite par le Conseil exécutif suivi d'une plénière de 20 minutes.

7.3 Réflexion sur la permanence

1. * Le Conseil exécutif propose une plénière de 20 minutes sur le poste de permanence à l'ASSÉ dans le but d'en évaluer les diverses possibilités quant à l'aménagement du travail et des heures de travail. *

8.0 Congrès d'orientation

1. * Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes faite par le Conseil exécutif sur le Congrès d'orientation suivi d'une plénière de 20 minutes sur les objectifs, les diverses axes de travail et l'échéancier proposé. *
2. * L'adoption des axes de travail définies à la page 12 du cahier de Congrès. *
3. * L'adoption de l'échéancier décrit à la page 10 du cahier de Congrès *
4. * L'adoption des priorités de travail qui se retrouvent en page 10 du cahier de Congrès. *

9.0 Finance

9.1 États financiers

1. * Le Conseil exécutif propose un temps de présentation de 10 minutes sur les États financiers par Philippe Ethier. *
2. * Le Conseil exécutif propose que le Congrès reçoive les États financiers de l'année 2009-2010. *

9.2 Prévision budgétaire

1. * Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes sur la proposition de modification aux prévisions budgétaires 2010-2011 disponible en annexe I. *

Propositions

2. * Le Conseil exécutif propose les modifications aux prévisions budgétaires en annexe I. *

9.3 Politique de dépense

1. * Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes de la politique de dépense faite par le Conseil exécutif suivi d'une plénière de 20 minutes. *

9.4 Hausse des cotisations

1. * Le Conseil exécutif propose un tour de table des associations membres sur une possible hausse des cotisations suivi d'une plénière de 10 minutes. *

10.0 Avis de motion

10.1 Dépôt des avis de motion

10.2 Traitement des avis de motion

11.0 Varia

12.0 Fermeture

Annexe A : * Plan d'action de l'ASSÉ

Automne :

Durant tout l'automne :

- Diffusion du symbole de la Main rouge et participation à la Campagne « Halte à Charest » (Coalition)
- Tournée de formation et/ou d'assemblées publiques à travers le Québec, de octobre à janvier. (Coalition)
- Campagne régionale d'action visant des députés ou des lieux de pouvoir en lien avec la tarification et la privatisation des services publics. Cette campagne se traduira par différentes actions comme des demandes de rencontres, des visites surprises, des occupations, etc (Coalition)
- Début octobre : Participation à la semaine de l'école publique (ASSÉ)
- 12 au 17 octobre: Appui au 6 jours d'action de la marche mondiale des femmes (MMF) et participation au grand rassemblement :
 - 12 octobre : le travail, l'autonomie économique et la lutte contre la pauvreté
 - 13 octobre : le bien commun et l'accès aux ressources
 - 14 octobre : la violence envers les femmes
 - 15 octobre : la paix et la démilitarisation
 - 16 octobre : les droits des femmes autochtones
 - 17 octobre : grand Rassemblement national à Rimouski
- 23 octobre : manifestation ironique de droite contre le réseau Liberté-Québec lors de leur forum public (Coalition)
- 22 au 24 Octobre : Appui à la conférence québécoise et pancanadienne sur le Boycott, Désinvestissement et Sanctions
- Fin octobre (23 octobre ou 30 octobre) : Journée de formation pédagogique
- 30 octobre : Camp de formation féministe (ASSÉ)
- 19 novembre : Journée de réflexion sur

l'avenir des universités et publication du manifeste (Table des partenaires universitaires)

- Novembre : Manifestation et perturbation de la rencontre des partenaires universitaire. (1 jour de grève) (ASSÉ)
- Novembre : Action lors de la rencontre des partenaires du collégial
- 19 au 21 novembre : Sommet populaire contre la guerre et le militarisme qui se tiendra à Montréal
- Fin novembre : Journée nationale de perturbation économique régionale (Coalition)

Hiver :

Durant l'hiver :

- Une grande manifestation nationale au cours de l'hiver (entre mi-février et mi-avril 2011). (Coalition)
- 12-13 février : Congrès d'hiver (ASSÉ)
- 26-27 février : Camp de formation d'hiver (ASSÉ)
- 4 mars : Party de l'ASSÉ
- 8 mars : Participation à la journée internationale des femmes
- 15 mars : Appui la journée internationale opposé à la brutalité policière
- 14 avril et 15 avril : Participation au colloque sur les réalités homosexuelles et l'homophobie (Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau collégial et du réseau scolaire)
- 23-24 avril : Congrès annuel (ASSÉ)
- 1er mai : Participation à la manifestation syndicale et appui aux autres activités du 1er mai.
- Printemps : Perturbation de la 4e rencontre des partenaires de l'Éducation.
- 3 au 5 juin : Congrès d'orientation (ASSÉ)
- 6 au 9 Juin : Action lors de la conférence de Montréal.

Annexe B : Plan d'action de la Coalition

adoptée lors de l'AG du 31 mai

A. Proposition(s) du comité alternatives/éduc pop

1-Tournée de formation prévue à l'automne:

a) Production d'une formation. Le comité Alternatives propose de produire un kit (canevas d'atelier et argumentaire) pour une formation de 3hr adaptable, informative et mobilisatrice, qui serait dispensée par les groupes eux-mêmes. Le déroulement d'atelier combinerait contenu, vécu et action :

- en partant de problématiques vécues par les participantEs et en faisant le lien avec le budget, la privatisation et la tarification au Québec et la situation mondiale;
- en amenant les propositions d'alternatives de la Coalition;
- en ouvrant sur les actions en cours et les mobilisations à venir.

Les groupes adapteront le format à leurs façons de faire et donneront leur couleur propre.

b) Lancements régionaux. En plus de produire le kit de formation, le comité propose que la Coalition organise, en collaboration avec les régions, un lancement de la formation dans les 16 régions du Québec, auquel seront spécialement invités les groupes souhaitant participer à la formation avant de la redonner. Ces lancements seront le plus possible multisectoriels.

c) Outil de promotion. Le comité produira également un outil de promotion de la tournée dont la forme reste à déterminer (entre le tract et un 4-pages).

d) Échéancier. Le comité propose comme échéancier :

- début septembre : un outil de promotion avec un canevas sommaire de la formation;
- début octobre : le kit de formation terminé;

- fin octobre : lancements régionaux
- novembre-décembre-janvier : la tournée de formation.

Adoptée à l'unanimité

Suggestion : Qu'il y ait, dans le kit de formation, une liste d'organisations présentes dans les différentes régions ainsi que les problématiques qu'elles adressent afin de pouvoir diriger les personnes « grand public » que l'on réussit à rejoindre vers des organisations susceptibles de les intéresser.

2-Contrôle des coûts des médicaments

Considérant :

- Que, de 1980 à 2005, au Québec, la structure des dépenses totales de santé a connu deux changements majeurs : les dépenses hospitalières sont passées de 48% à 34% dans les dépenses totales de santé, et la part des dépenses de médicaments a augmenté de 6% à 20% (Contandriopoulos, 2007);
- Que, de 1996 à 2005, le taux de croissance annuelle du PIB : 4,9%. Le taux de croissance du Ministère de la Santé (MSSS) : 5,5%. Et celui du programme des services pharmaceutiques et des médicaments de la RAMQ : 14,1% (MSSS, 2006);
- Qu'en 2005-2006, les dépenses en médicaments et en services pharmaceutiques de la RAMQ représentaient le deuxième poste de dépenses le plus important après celui des services médicaux (Contandriopoulos, 2007);
- Que les médicaments et les professionnels autres que les médecins sont les produits et services dont l'indice de privatisation a été le plus élevé au cours de la période 1985-2005. Ce sont aussi ceux qui ont connu la hausse de coûts la plus importante entre 1985 et 2005 (Contandriopoulos, 2007);
- Qu'actuellement au Canada, aucun plan provincial d'assurance médicaments ne couvre plus de 44% des dépenses en médicaments effectuées sous sa juridiction.

Cela signifie que tout désir de contrôler les dépenses en médicaments est entravé par le faible pouvoir de négociation des instances publiques

- Que le succès des politiques d'achat au plus bas prix adoptées ailleurs dans le monde (appels d'offre, ventes groupées, prix de référence, contrat, ... toutes des mesures de contrôle des coûts rendues possible lorsque l'État contrôle une part importante du marché) est impressionnant : en Nouvelle-Zélande, la création de la société d'État PHARMAC, en 1993, a permis de contrôler l'augmentation des dépenses en médicaments à un rythme annuel de 0,5% de 1996 à 2004, très loin des 8% observés ici;
- Qu'une étude canadienne de 2007 illustre les avantages qu'aurait le Canada à imiter la Nouvelle-Zélande : en prenant pour exemple quatre sortes de médicaments, les chercheurs ont montré que les prix néo-zélandais étaient en moyenne 45% moins élevés que ceux prévalant en Colombie-Britannique pour les mêmes médicaments. Pour les versions génériques de ces médicaments, les prix étaient 58% moins élevés (Morgan et al, 2007);
- Que l'Office of Fair-Trade, au Royaume-Uni, a démontré que l'instauration de politiques d'achat encourage l'innovation en réorientant les fonds consacrés par les pharmaceutiques à la recherche vers la recherche innovatrice plutôt qu'«imitatrice»;
- Que la structure du RGAM hybride actuel ne lui permet pas de compenser une partie de ses déficits d'opération par les bénéfices réalisés par les régimes d'assurance privée puisque ces dernières, assurant une population à risque moins élevé, ne compensent pas par leurs profits les déboursés du RGAM, qui assure des groupes plus à risque (Prémont, 2007);
- Et enfin, considérant que si l'on additionne

le 410 millions récupéré par l'abolition de la règle de 15 ans aux économies potentielles liées à des politiques d'achat au plus bas prix, nous venons de trouver le moyen d'injecter, à terme, autour de 3,11 G\$ de plus dans le système de santé, sans recours à la tarification.

Proposition :

Le comité alternatives-ÉPA propose que les membres de la Coalition ajoutent aux alternatives fiscales les propositions suivantes :

Afin d'assurer le financement du système de santé public, il est impératif de se doter de mesures permettant le contrôle des dépenses en médicaments. Notamment, il importe :

- que la Politique du médicament soit améliorée afin, entre autres, de prévoir des mesures de contrôle du coût des médicaments et l'abolition de certains des privilèges accordés aux pharmaceutiques (notamment la règle des 15 ans);
- qu'une politique d'achat de médicaments au plus bas prix soit adoptée ;
- que le gouvernement reconnaisse que la thérapie médicamenteuse fait partie intégrante du système de santé;
- qu'un encadrement serré des pratiques de promotion et de marketing de l'industrie pharmaceutique soit effectué.

Adoptée à l'unanimité

[1] En prenant pour hypothèse l'atteinte de résultats semblables à ceux de la Nouvelle-Zélande, soit des prix 45% moins élevés et en prenant comme référence les 6G\$ dépensés chaque année par les Québécois pour l'achat de leurs médicaments d'ordonnance, dans le régime public et les régimes privés. Nous y additionnons aussi les 410 M\$ d'économies liées à l'abolition de la règle des 15 ans (montant estimé par l'Association canadienne du médicament générique).

Proposition :

Il est proposé que la Coalition favorise la tenue d'un débat public sur l'instauration d'un régime d'assurance médicaments public et universel qui

pourrait être un moyen de garantir l'efficacité maximale des politiques d'achat au plus bas prix adoptées par le gouvernement.

Adopté à l'unanimité

3-Diffusion d'alternatives fiscales

Considérant :

- L'importance de diffuser un contre discours face au discours dominant qui prétend que « le gouvernement n'a pas le choix de privatiser et de tarifier parce qu'il n'y a pas d'argent »,
- Que la Coalition opposée à la tarification compte 115 membres (en date du 27 mai 2010) issus d'horizons différents et ayant des missions et des intérêts différents,
- La difficulté déjà expérimentée en AG d'arriver à une unanimité face à des propositions d'alternatives fiscales,
- Afin de mieux orienter le matériel disponible sur le site internet de la Coalition

Proposition :

- Le comité Alternatives-éducation populaire propose que :
- La coalition diffuse de l'information sur toutes les alternatives fiscales adoptées par la Coalition;
- La coalition rende également disponible de l'information sur des alternatives fiscales qui n'ont pas été adoptées par la Coalition;
- Lors de la diffusion d'alternatives fiscales il soit toujours précisé si elles ont, ou non, été adoptées par la Coalition.

Adoptée à l'unanimité

B. Proposition du comité suivi

Proposition sur une Plate-forme de revendication

Que les membres de la Coalition mandatent le comité suivi pour établir une plate forme de revendication qui serait proposée aux membres à

l'automne

Adoptée à l'unanimité

C. Proposition du comité grève sociale

Proposition Réflexion grève sociale

Amorcer une réflexion sur la grève sociale dans l'ensemble de nos organisations. Que les membres de la Coalition mandatent le comité réflexion grève sociale à produire un outil pour accompagner les groupes dans leurs réflexions.

Adoptée à l'unanimité

D. Propositions du Comité action

Actions à mener à l'automne

Que la Coalition invite ses membres à participer aux actions en réaction à la sortie du plan de lutte à la pauvreté proposées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, notamment participer à la campagne « retour à l'expéditeur » au début de l'automne et à l'action d'éclat prévue pour le 22 septembre.

Adoptée à l'unanimité

Que les organisations s'approprient le symbole de la Main rouge et la Campagne "Halte à Charest" en faisant circuler l'information et le matériel à leurs membres et à leurs réseaux.

Parmi le matériel prévu, il y a : Des affiches, des auto-collants et des macarons. Pour la production de ce matériel, nous pouvons fonctionner de 2 façons:

- A) Chaque organisation produit le matériel par ses propres moyens
- B) Une organisation prend en charge la production de ce matériel.

La CTROC se porte volontaire pour coordonner la production de matériel.

Adoptée à majorité

3. Afin d'élargir la mobilisation contre les mesures régressives et les compressions contenues dans le budget libéral, organiser une tournée (de formation et/ou d'assemblées publiques) à travers le Québec, de octobre à janvier. Cette formation pourrait aborder également les différents moyens d'action.

Adoptée à l'unanimité

4. Mener une campagne régionale d'action visant des députés ou des lieux de pouvoir en lien avec la tarification et la privatisation des services publics et ce, durant tout l'automne et dans toutes les villes du Québec où c'est possible. Cette campagne se traduira par différentes actions, en respect de la diversité de notre membership, comme des demandes de rencontres, des visites surprises, des occupations, etc.

Du matériel sera mis à la dispositions des groupes pour mener de telles actions, soit:

- Un aide-mémoire
- Une plate-forme de revendications sur lesquelles interpeller les députés
- Un communiqué de presse-type

Adopté à la majorité

5. Inviter les groupes membres de la Coalition à participer aux actions locales et régionales (12 au 16 octobre 2010) et à l'action nationale à Rimouski de la MMF2010 (le 17 octobre 2010)

Adoptée à l'unanimité

6. Que la Coalition explore la possibilité de co-organiser, avec la CQMMF une action dérangeante le 13 octobre (journée d'action ayant pour thème le bien commun et l'accès aux ressources) sur l'opposition à la privatisation. Que le Comité action soit mandaté pour cette tâche*

Adoptée à la majorité

** Il importe de préciser que cette décision importe également que la CQMMF soit en accord. Comme il n'y a pas eu de discussion sur cette proposition avec la CQMMF, il faudra d'abord son accord pour une telle action.*

7. Que la Coalition invite le ministre Bachand à participer à un débat public ou organise un débat gauche-droite.

Rejeté à majorité

Option consommateur a l'intention d'organiser un débat sur les alternatives fiscales (vision gauche-droite). La Coalition n'organisera pas un débat sur ce sujet, mais invitera les membres à assister au débat organisé par Option consommateur.

8. Concernant la grande manifestation nationale, le Comité réflexion sur la grève sociale et le Comité action recommandent que cette manifestation soit reportée à 2011 et qu'elle soit remplacée par une journée nationale de perturbation économique à Montréal et dans d'autres villes selon les possibilités/volontés des différentes régions et ce, à la fin du mois de novembre.

Adoptée à majorité

Les actions qui suivent devaient être soumises à discussions, mais votées lors d'une rencontre ultérieure de la Coalition (à l'automne). Compte tenu du manque de temps, nous n'avons pu aborder ces deux questions. Nous en débattons donc uniquement à l'automne.

9. Organiser une grande manifestation nationale au cours de l'hiver (à titre indicatif, quelque part entre février et avril 2011)

- a. Soit, que cette manifestation se tienne une journée de fin de semaine.
- b. Soit que cette manifestation se tienne une journée de semaine, à l'occasion d'une grève sociale.

OU

10. Prévoir, de la mi-février au 8 mars, une série de journées d'actions par secteur (par exemple, une journée du mouvement des femmes, une journée des groupes de lutte contre la pauvreté, une journée du secteur de la santé, une journée du secteur de l'éducation, etc.) avec un message commun.

(proposition du comité grève sociale)

Annexe C : Proposition de modification aux procédures d'élections.

Option 1

De supprimer la totalité de l'annexe A: procédures d'élections du conseil exécutif et de l'annexe B: procédures d'élections des comités des présents statuts et règlements et de les remplacer par :

Annexe A: Procédures d'élections

1. Application

La présente annexe s'applique pour les élections à tous les postes du Conseil exécutif, au secrétaire général, au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes ainsi qu'à tous les comités de travail.

2. Type d'élections

2.1 Générale

Les élections générales ont lieu lors du Congrès annuel. Le mandat des élu-e-s commence le 1 juin, afin de permettre une période de transition et de formation des nouveaux et nouvelles élu-e-s, et prend fin le 31 mai suivant.

2.2 Partielles

Les élections partielles ont lieu lors de n'importe quel congrès régulier. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du congrès et prend fin le 31 mai suivant. Seuls les postes vacants peuvent faire l'objet d'une élection partielle.

2.3 Intérim

Les élections par intérim ont lieu lors de n'importe quel conseil de coordination. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du conseil de coordination et prend fin lors du début de la procédure de vote lors de l'élection du congrès suivant. Ces élu-e-s peuvent représenter leur candidature lors d'une élection partielle ou générale en suivant la présente politique d'élection.

3. Déclenchement des élections

Chaque élection, générale ou partielle, devra être annoncée dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ et devra permettre au moment de sa

parution un délai raisonnable et réaliste entre sa diffusion et la date limite du dépôt des candidatures. Dans le cas d'une élection générale, la publication devra être diffusée au moins quatre (4) semaines avant la tenue du Congrès annuel. Dans le cas d'un congrès ordinaire, la publication devra être diffusée au moins trois (3) semaines avant la tenue du Congrès. Dans le cas d'une élection par intérim, l'élection est déclenchée lors de la convocation du Conseil de coordination. Il est de la responsabilité de chaque association membre d'afficher et de diffuser les informations relatives aux élections.

Le Conseil exécutif est responsable du déclenchement des élections. Il doit convoquer des élections partielles et par intérim lorsque des postes sont vacants.

4. Mise en candidature

4.1 Conseil exécutif

Peuvent présenter leur candidature au Conseil exécutif toutes les personnes qui sont membres de l'ASSÉ et qui obtiennent au minimum l'appui d'une association étudiante membre. Pour être recevable, chaque candidat-e doit envoyer une lettre de candidature au siège social de l'ASSÉ au moins deux (2) semaines avant la journée de l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale ou partielle et 72h dans le cas d'une élection par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier de Congrès.

4.2 Comités et secrétaire générale

Peuvent présenter leur candidature au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes, au poste de secrétaire générale ainsi qu'à tous les comités de travail toutes les étudiantes et tous les étudiants qui obtiennent l'appui d'une association étudiante membre.

Pour être recevable, chaque candidature doit être expédiée au siège social de l'ASSÉ. Les candidatures doivent être déposées à temps pour être intégrées dans le cahier de préparation à l'instance concernée, c'est-à-dire, préférablement deux (2) semaines ou au maximum 48h avant l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale ou partielle et 72h dans le cas d'une élection par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier de préparation à l'instance.

5. Campagnes

Chaque candidat-e est invité-e à faire une tournée

des associations locales, mais il ou elle ne peut en aucun cas aller contre la volonté d'une association locale. Seules les associations membres peuvent publier des textes prenant position pour ou contre une candidature. Un texte contenant des propos discriminatoire, des attaques personnelles ou des procès d'intention ne peut être publié. Les débats entourant les candidatures doivent se faire à l'intérieur d'instances ou par la publication de textes.

Dans le cas où un candidat ou une candidate contreviendrait aux principes de bases, aux statuts et règlements ou aux revendications de l'ASSÉ, le candidat ou la candidate est tenu-e d'agir avec transparence et d'informer les membres de l'ASSÉ que ses intérêts et/ou ses convictions peuvent être en opposition avec ceux de l'ASSÉ.

6. Vote

Avant le vote, les candidat-e-s disposent d'un minimum de 3 minutes de présentation suivi d'une période de question d'un minimum de 5 minutes. De plus, lors de l'élection générale, le vote doit être précédé d'une plénière d'une durée minimale de 30 minutes portant sur toutes les candidatures. Tous les débats sur les candidatures se font a priori en présence des candidat-e-s. Par la suite, le vote se fait à mains levées. Le congrès peut demander aux candidat-e-s de sortir de la salle.

Il est possible de mettre en dépôt une candidature si le nombre d'abstention est supérieur au nombre de vote pour et contre mis ensemble. Si le nombre de contre et d'abstention est plus élevé que le nombre de pour, le candidat ou la candidate n'est pas élu-e.

6.1 Conseil exécutif et secrétaire générale

Les candidats et candidates sont élu-e-s poste par poste. Dans le cas où il n'y a qu'une candidature à un poste, la candidate ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir la majorité absolue des votes des associations présentes. Si deux personnes se disputent un poste et qu'une d'entre elle recueille la majorité absolue des votes au premier tour, elle est déclarée élue. S'il y a deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne

recueille la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au premier tour. S'il y a plus de deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueille la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin opposera les deux personnes ayant obtenu le plus de votes au premier tour. Si aucune de ces deux candidatures ne recueille la majorité absolue des votes au second, un troisième tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au deuxième tour.

6.2 Comités

Dans le cas où le nombre de candidatures à un comité est plus petit ou égal au nombre de postes prévus sur ce comité, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement. Dans le cas contraire, si plus de personnes posent leurs candidatures à un comité qu'il n'y a de postes prévus, un premier tour de scrutin est fait où les associations ont autant de droit de vote que de postes disponibles. Par la suite, un deuxième tour est fait avec les candidats et les candidates ayant obtenu le plus de vote au premier tour, le nombre de candidature passant au deuxième tour correspond au nombre de poste disponible. Lors du deuxième tour, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement.

7. Mesure d'exception

Un Congrès extraordinaire peut procéder à des élections partielles ou générales s'il est spécifiquement convoqué à ce sujet. Pour des élections dans le contexte d'un Congrès extraordinaire, l'instance qui l'aura convoqué (le tiers des associations membres ou le Conseil de Coordination) devra déterminer lors de la convocation les modalités de l'élection tout en respectant un délai raisonnable et réaliste pour le dépôt des mises en candidature.

Option 2

De supprimer la totalité de l'annexe A: procédures d'élections du conseil exécutif et de l'annexe B: procédures d'élections des comités des présents statuts et règlements et de les remplacer par :

Annexe A: Procédures d'élections

1. Application

La présente annexe s'applique pour les élections à tous les postes du Conseil exécutif, au secrétaire général, au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes ainsi qu'à tous les comités de travail.

2. Type d'élections

2.1 Générale

Les élections générales ont lieu lors du Congrès annuel. Le mandat des élu-e-s commence le 1 juin, afin de permettre une période de transition et de formation des nouveaux et nouvelles élu-e-s, et prend fin le 31 mai suivant.

2.2 Partielles

Les élections partielles ont lieu lors de n'importe quel congrès régulier. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du congrès et prend fin le 31 mai suivant. Seuls les postes vacants peuvent faire l'objet d'une élection partielle.

2.3 Intérim

Les élections par intérim ont lieu lors de n'importe quel conseil de coordination. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du conseil de coordination et prend fin lors du début de la procédure de vote lors de l'élection du congrès suivant. Ces élu-e-s peuvent représenter leur candidature lors d'une élection partielle ou générale en suivant la présente politique d'élection.

3. Déclenchement des élections

Chaque élection, générale ou partielle, devra être annoncée dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ et devra permettre au moment de sa parution un délai raisonnable et réaliste entre sa

diffusion et la date limite du dépôt des candidatures. Dans le cas d'une élection générale, la publication devra être diffusée au moins quatre (4) semaines avant la tenue du Congrès annuel. Dans le cas d'un congrès ordinaire, la publication devra être diffusée au moins trois (3) semaines avant la tenue du Congrès. Dans le cas d'une élection par intérim, l'élection est déclenchée lors de la convocation du Conseil de coordination. Il est de la responsabilité de chaque association membre d'afficher et de diffuser les informations relatives aux élections.

Le Conseil exécutif est responsable du déclenchement des élections. Il doit convoquer des élections partielles et par intérim lorsque des postes sont vacants.

4. Mise en candidature

4.1 Conseil exécutif

Peuvent présenter leur candidature au Conseil exécutif toutes les personnes qui sont membres de l'ASSÉ et qui obtiennent au minimum l'appui de deux associations étudiantes membres. Pour être recevable, chaque candidat-e doit envoyer une lettre de candidature au siège social de l'ASSÉ au moins deux (2) semaines avant la journée de l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale ou partielle et 72 heures dans le cas d'une élection par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier de Congrès.

4.2 Comités et secrétaire générale

Peuvent présenter leur candidature au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes, au poste de secrétaire générale ainsi qu'à tous les comités de travail toutes les étudiantes et tous les étudiants qui obtiennent l'appui d'une association étudiante membre.

Pour être recevable, chaque candidat-e doit envoyer une lettre de candidature au siège social de l'ASSÉ au moins deux (2) semaines avant la journée de l'ouverture du congrès dans le cas d'une élection générale ou partielle et 72 heures avant l'ouverture du conseil de coordination dans le cas d'une élection par intérim. Des candidatures de dernière minute sont acceptées jusqu'à 48 heures avant la journée de l'ouverture de l'instance et seulement pour les comités où il n'y a pas de candidat-e-s pour tous les postes. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier de préparation à l'instance.

5. Campagnes

Chaque candidat-e est invité-e à faire une tournée des associations locales, mais il ou elle ne peut en aucun cas aller contre la volonté d'une association locale. Seules les associations membres peuvent publier des textes prenant position pour ou contre une candidature. Un texte contenant des propos discriminatoire, des attaques personnelles ou des procès d'intention ne peut être publié. Les débats entourant les candidatures doivent se faire à l'intérieur d'instances ou par la publication de textes.

Dans le cas où un candidat ou une candidate contreviendrait aux principes de bases, aux statuts et règlements ou aux revendications de l'ASSÉ, le candidat ou la candidate est tenu-e d'agir avec transparence et d'informer les membres de l'ASSÉ que ses intérêts et/ou ses convictions peuvent être en opposition avec ceux de l'ASSÉ.

6. Vote

Avant le vote, les candidat-e-s disposent d'un minimum de 3 minutes de présentation suivi d'une période de question d'un minimum de 5 minutes. De plus, lors de l'élection générale, le vote doit être précédé d'une plénière d'une durée minimale de 30 minutes portant sur toutes les candidatures. Tous les débats sur les candidatures se font a priori en présence des candidat-e-s. Par la suite, le vote se fait à mains levées. Le congrès peut demander aux candidat-e-s de sortir de la salle.

Lors de l'élection, il est impossible de s'abstenir. Les délégations présentes doivent donc obligatoirement voter pour ou contre chaque candidat-e-s.

6.1 Conseil exécutif et secrétaire générale

Les candidats et candidates sont élu-e-s poste par poste. Dans le cas où il n'y a qu'une candidature à un poste, la candidate ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir la majorité absolue des votes des associations présentes. Si deux personnes se disputent un poste et qu'une d'entre elle recueille la majorité absolue des votes au premier tour, elle est déclarée élue. S'il y a deux candidatures à un

même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueille la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au premier tour. S'il y a plus de deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin opposera les deux personnes ayant obtenu le plus de votes au premier tour. Si aucune de ces deux candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au second, un troisième tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au deuxième tour.

6.2 Comités

Dans le cas où le nombre de candidatures à un comité est plus petit ou égal au nombre de postes prévus sur ce comité, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement. Dans le cas contraire, si plus de personnes posent leurs candidatures à un comité qu'il n'y a de postes prévus, un premier tour de scrutin est fait où les associations ont autant de droit de vote que de postes disponibles. Par la suite, un deuxième tour est fait avec les candidats et les candidates ayant obtenu le plus de vote au premier tour, le nombre de candidature passant au deuxième tour correspond au nombre de poste disponible. Lors du deuxième tour, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement.

7. Mesure d'exception

Un Congrès extraordinaire peut procéder à des élections partielles ou générales s'il est spécifiquement convoqué à ce sujet. Pour des élections dans le contexte d'un Congrès extraordinaire, l'instance qui l'aura convoqué (le tiers des associations membres ou le Conseil de Coordination) devra déterminer lors de la convocation les modalités de l'élection tout en respectant un délai raisonnable et réaliste pour le dépôt des mises en candidature.

Option 3

De supprimer la totalité de l'annexe A: procédures d'élections du conseil exécutif et de l'annexe B: procédures d'élections des comités des présents statuts et règlements et de les remplacer par :

Annexe A: Procédures d'élections

1. Application

La présente annexe s'applique pour les élections à tous les postes du Conseil exécutif, au secrétaire général, au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes ainsi qu'à tous les comités de travail.

2. Type d'élections

2.1 Générale

Les élections générales ont lieu lors du Congrès annuel. Le mandat des élu-e-s commence le 1 juin, afin de permettre une période de transition et de formation des nouveaux et nouvelles élu-e-s, et prend fin le 31 mai suivant.

2.2 Partielles

Les élections partielles ont lieu lors de n'importe quel congrès régulier. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du congrès et prend fin le 31 mai suivant. Seuls les postes vacants peuvent faire l'objet d'une élection partielle.

2.3 Intérim

Les élections par intérim ont lieu lors de n'importe quel conseil de coordination. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du conseil de coordination et prend fin lors du début de la procédure de vote lors de l'élection du congrès suivant. Ces élu-e-s peuvent représenter leur candidature lors d'une élection partielle ou générale en suivant la présente politique d'élection.

3. Déclenchement des élections

Chaque élection, générale ou partielle, devra être annoncée dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ et devra permettre au moment de sa parution un délai raisonnable et réaliste entre sa

diffusion et la date limite du dépôt des candidatures. Dans le cas d'une élection générale, la publication devra être diffusée au moins quatre (4) semaines avant la tenue du Congrès annuel. Dans le cas d'un congrès ordinaire, la publication devra être diffusée au moins trois (3) semaines avant la tenue du Congrès. Dans le cas d'une élection par intérim, l'élection est déclenchée lors de la convocation du Conseil de coordination. Il est de la responsabilité de chaque association membre d'afficher et de diffuser les informations relatives aux élections.

Le Conseil exécutif est responsable du déclenchement des élections. Il doit convoquer des élections partielles et par intérim lorsque des postes sont vacants.

4. Mise en candidature

4.1 Conseil exécutif

Peuvent présenter leur candidature au Conseil exécutif toutes les personnes qui sont membres de l'ASSÉ et qui obtiennent au minimum l'appui de deux associations étudiantes membres. Pour être recevable, chaque candidat-e doit envoyer une lettre de candidature au siège social de l'ASSÉ au moins deux (2) semaines avant la journée de l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale ou partielle et 72h dans le cas d'une élection par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier de Congrès.

4.2 Comités et secrétaire générale

Peuvent présenter leur candidature au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes, au poste de secrétaire générale ainsi qu'à tous les comités de travail toutes les étudiantes et tous les étudiants qui obtiennent l'appui de deux associations étudiantes membres.

Pour être recevable, chaque candidature doit être expédiée au siège social de l'ASSÉ. Les candidatures doivent être déposées à temps pour être intégrées dans le cahier de préparation à l'instance concernée, c'est-à-dire, préférablement deux (2) semaines ou au maximum 48h avant l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale ou partielle et 72h dans le cas d'une élection par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier de préparation à l'instance.

5. Campagnes

Chaque candidat-e est invité-e à faire une tournée des associations locales, mais il ou elle ne peut en aucun cas aller contre la volonté d'une association locale. Seules les associations membres peuvent publier des textes prenant position pour ou contre une candidature. Un texte contenant des propos discriminatoire, des attaques personnelles ou des procès d'intention ne peut être publié. Les débats entourant les candidatures doivent se faire à l'intérieur d'instances ou par la publication de textes.

Dans le cas où un candidat ou une candidate contreviendrait aux principes de bases, aux statuts et règlements ou aux revendications de l'ASSÉ, le candidat ou la candidate est tenu-e d'agir avec transparence et d'informer les membres de l'ASSÉ que ses intérêts et/ou ses convictions peuvent être en opposition avec ceux de l'ASSÉ.

6. Vote

Avant le vote, les candidat-e-s disposent d'un minimum de 3 minutes de présentation suivi d'une période de question d'un minimum de 5 minutes. De plus, lors de l'élection générale, le vote doit être précédé d'une plénière d'une durée minimale de 30 minutes portant sur toutes les candidatures. Tous les débats sur les candidatures se font a priori en présence des candidat-e-s. Par la suite, le vote se fait à mains levées. Le congrès peut demander aux candidat-e-s de sortir de la salle.

Lors de l'élection, il est impossible de s'abstenir. Les délégations présentes doivent donc obligatoirement voter pour ou contre chaque candidat-e-s.

6.1 Conseil exécutif et secrétaire générale

Les candidats et candidates sont élu-e-s poste par poste. Dans le cas où il n'y a qu'une candidature à un poste, la candidate ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir la majorité absolue des votes des associations présentes. Si deux personnes se disputent un poste et qu'une d'entre elle recueille la majorité absolue des votes au premier tour, elle est déclarée élue. S'il y a deux candidatures à un

même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueille la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au premier tour. S'il y a plus de deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin opposera les deux personnes ayant obtenu le plus de votes au premier tour. Si aucune de ces deux candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au second, un troisième tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au deuxième tour.

6.2 Comités

Dans le cas où le nombre de candidatures à un comité est plus petit ou égal au nombre de postes prévus sur ce comité, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement. Dans le cas contraire, si plus de personnes posent leurs candidatures à un comité qu'il n'y a de postes prévus, un premier tour de scrutin est fait où les associations ont autant de droit de vote que de postes disponibles. Par la suite, un deuxième tour est fait avec les candidats et les candidates ayant obtenu le plus de vote au premier tour, le nombre de candidature passant au deuxième tour correspond au nombre de poste disponible. Lors du deuxième tour, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement.

7. Mesure d'exception

Un Congrès extraordinaire peut procéder à des élections partielles ou générales s'il est spécifiquement convoqué à ce sujet. Pour des élections dans le contexte d'un Congrès extraordinaire, l'instance qui l'aura convoqué (le tiers des associations membres ou le Conseil de Coordination) devra déterminer lors de la convocation les modalités de l'élection tout en respectant un délai raisonnable et réaliste pour le dépôt des mises en candidature.

Annexe D : Guide de discussion sur une grève sociale

Note : le texte qui suit a été produit par le comité sur la grève sociale mis sur pied par la Coalition. Il est conçu comme un outil d'animation, que chaque organisation est libre d'adapter à ses besoins propres.

Guide de consultation sur la grève sociale

Pourquoi discuter de grève sociale ?

La Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics a été formée pour contrer les intentions néo-libérales du gouvernement Charest, qui entend renforcer le caractère régressif des revenus prélevés par l'État tout en diminuant les ressources consacrées aux services publics, ouvrant ainsi la porte au secteur privé dans plusieurs des missions fondamentales qu'il devrait assumer. La coalition regroupe maintenant plus d'une centaine d'organismes communautaires, syndicats et populaires.

Dans le cadre de son opposition aux orientations budgétaires et fiscales du gouvernement Charest et plus particulièrement des hausses de tarifs et de taxes, ainsi que des compressions budgétaires, comprises dans le dernier budget Bachand, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics a entrepris une réflexion sur les stratégies d'action à déployer au cours de la prochaine période. Elle a dans ce contexte adopté la proposition suivante, lors de sa rencontre du 31 mai 2010 :

« Amorcer une réflexion sur la grève sociale dans l'ensemble de nos organisations. Que les membres de la Coalition mandatent le comité réflexion grève sociale à produire un outil pour accompagner les groupes dans leur réflexion ».

Il ne s'agit pas de discuter de la valeur en soi de la grève sociale, mais de le faire en rapport à la conjoncture actuelle. Est-elle pertinente et faisable dans la présente lutte contre les orientations du gouvernement Charest ?

C'est quoi une grève sociale ?

Une grève sociale, c'est un arrêt de travail et d'activités le plus large possible des travailleurs et des travailleuses des secteurs publics et privés, ainsi que d'autres mouvements sociaux, des étudiantes et des étudiants, des femmes bénévoles, etc. Elle ne s'inscrit pas dans le cadre légal de la négociation d'une convention collective et a des objectifs à portée sociale et/ou politique larges.

Contrairement à plusieurs pays européens ou sud-américains, le Québec, tout comme le reste du Canada et les États-Unis, n'a pas une grande tradition de grèves sociales. Les raisons sont nombreuses mais l'encadrement législatif actuel, qui rend les individus incitant à une telle grève personnellement responsables, l'explique sans doute en partie; le type d'organisation syndicale que nous connaissons au Québec, avec la formule Rand, joue aussi un rôle dans la configuration de l'organisation des grandes luttes sociales. Malgré tout, on trouve dans l'histoire quelques exceptions notables.

A) La grève de mai 1972 des travailleurs et des travailleuses du secteur public

Même si elle s'inscrivait dans le cadre de la négociation d'une convention collective, celle des travailleurs et des travailleuses des secteurs publics et parapublics, la grève de mai 1972 au Québec avait plusieurs caractéristiques d'une grève sociale. Ses objectifs étaient à portée sociale (des salaires de 100 \$ minimum par semaine). Le débrayage s'est étendu à une partie du secteur privé. Enfin, les moyens d'action utilisés, par exemple des occupations de villes ou de médias, ont dépassé les cadres traditionnels.

B) La grève générale du 14 octobre 1976

C'est à l'échelle canadienne que la grève générale du 14 octobre 1976 a été organisée. Elle avait un objectif politique clair, soit le retrait de la loi C-73 sur le gel des salaires adoptée un an plus tôt par le gouvernement fédéral dirigé par Pierre-Elliott Trudeau et qui affectait l'ensemble de la classe ouvrière. Elle a mobilisé des travailleurs et

des travailleuses des secteurs privés et publics, tout en obtenant l'appui de plusieurs mouvements sociaux. Au total, elle a permis le débrayage de plus de 1 000 000 de travailleurs et de travailleuses dans 150 villes au Canada.

C) Le débat de 2004 sur la grève générale contre les premières politiques du gouvernement Charest

En 2004, une proposition de mener une grève générale d'une journée pour s'opposer aux orientations et aux lois adoptées par le gouvernement Charest dès son arrivée au pouvoir a fait l'objet de débats dans les syndicats locaux affiliés aux grandes centrales syndicales et même à l'adoption de mandats de grève dans plusieurs de ces syndicats. Une discussion a aussi été entamée au défunt Réseau de vigilance, coalition formée pour s'opposer aux orientations du gouvernement Charest, sur la pertinence d'étendre la grève à d'autres secteurs, comme le milieu communautaire, et d'en faire une grève sociale. L'idée de la grève générale a été abandonnée, compte tenu de l'exigence posée dès le départ d'obtenir la participation de toutes les centrales syndicales, ce qui s'était montré impossible. Mentionnons tout même que le mandat avait été obtenu dans certaines centrales.

Question à discuter

Partageons-nous la définition proposée d'une grève sociale ? Quelle forme pourrait-elle prendre dans notre milieu ?

La grève sociale serait-elle pertinente pour s'opposer aux politiques du gouvernement Charest ?

Le budget présenté par le gouvernement Charest en mars 2010 est injuste parce qu'il met la majorité de la population à contribution par une augmentation tout azimuts de tarifs et de taxes, tout en maintenant une fiscalité qui ne profite qu'aux plus riches et aux grandes entreprises. Même si cet aspect a été moins dénoncé, il implique également des compressions budgétaires qui mettront encore plus à mal les services publics et ouvriront encore plus grande

la porte à leur privatisation.

Tout au long du printemps, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation a multiplié les interventions et les actions contre ce budget, dont l'organisation, le 1er avril 2010, d'une manifestation qui a rassemblé autour de 15 000 personnes dans les rues de Montréal. Un ambitieux plan d'action a aussi été voté à l'automne, dont la tenue d'une journée de perturbation économique à la fin novembre.

Quant à lui, le gouvernement Charest est durement ébranlé présentement. Le budget a mal passé, y compris chez une partie de la population qui, tout en s'opposant également aux hausses de tarifs et de taxes, réclame plutôt que le gouvernement coupe encore davantage dans ses dépenses. Ce sont cependant les multiples accusations mettant en doute l'honnêteté du gouvernement et, au premier chef, du premier ministre lui-même qui le rendent si fragile présentement.

La réflexion sur l'action politique (puisque c'est bien de cela qu'il s'agit ici) est fortement colorée par un certain déficit démocratique qui s'est développé dans plusieurs pays, et bien sûr au Québec. Les grands médias, pour la plupart de grandes corporations à but lucratif, relaient presque tous des idées néolibérales, ce qui rend fort difficile la mise en place d'expression de véritables débats publics. Les lobbys des grandes entreprises sont aussi très puissants : dès lors les partis politiques, qui ont besoin d'argent pour gagner ces batailles d'image que sont devenues les élections, dérivent ainsi presque nécessairement à droite. Ainsi au Québec, le parti au pouvoir et l'opposition officielle ne sont-ils pas idéologiquement très éloignés ! Privé de revenus en provenance du monde économique, les partis politiques qui pourraient relayer les aspirations citoyennes peinent de leur côté à se développer.

Tout cela nous impose de chercher de nouvelles voies pour nous faire entendre.

Question à discuter

Une grève sociale déclenchée au moment opportun, de préférence avant le prochain budget du gouvernement Charest, serait-elle pertinente ? Nous permettrait-elle d'augmenter la pression sur le gouvernement au point de l'obliger à reculer, au moins sur une partie des mesures annoncées lors du budget ?

La grève sociale est-elle faisable dans le contexte actuel ?

Un certain nombre de conditions doit être rassemblé pour qu'une grève sociale telle que définie précédemment puisse avoir lieu et être un succès.

- Il faut avoir obtenu l'adhésion du plus grand nombre de groupes de tous les secteurs, y compris de mouvements syndicaux. Dans le cas de ces derniers, la participation du secteur public est primordiale pour avoir un effet d'entraînement sur le privé. La grève sociale est par ailleurs impossible sans l'adhésion d'au moins une partie des centrales syndicales.
- La colère doit être suffisamment grande pour justifier les risques qui seront pris. Le gouvernement ou certaines des mesures qu'il entend prendre doivent être considérés comme illégitimes par de larges segments de la population.
- Les moyens traditionnels de lutte doivent avoir montré leurs limites ; la grève sociale doit venir au terme d'un crescendo d'actions, ou apparaître comme justifiée par une rupture démocratique.

Question à discuter

Estimons-nous que les conditions énoncées précédemment doivent toutes être rassemblées pour qu'une grève sociale soit considérée comme faisable ? Sont-elles effectivement rassemblées dans le contexte actuel ? Sinon peuvent-elles être rassemblées dans un avenir rapproché ?

Existe-t-il des alternatives ?

Question à discuter

Si, pour une raison ou une autre, nous n'avons pas considéré la grève sociale comme pertinente et/ou faisable, quel autre moyen d'action pourrait être utilisé en 2011, si possible avant le budget, pour faire monter la pression sur le gouvernement Charest suffisamment pour qu'il recule au moins sur une partie des mesures annoncées lors du budget ? Quelles formes pourraient prendre ces actions dans notre milieu ? Comment sensibiliser les membres de notre organisation à ces questions ?

Annexe E : Politique de dépenses

Chapitre 1 : Préambule

Article 1 : La présente politique vise à encadrer les dépenses effectuées par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ). Elle définit les procédures à suivre pour chaque catégorie de dépenses admissibles définies.

Chapitre 2 : Procédures générales

Les procédures suivantes s'appliquent à tous les chapitres de la présente politique.

Article 2 : Pour être autorisée, toute dépense doit se référer à un mandat d'une instance de l'ASSÉ (Congrès, Conseil de Coordination ou Conseil exécutif) et être conforme à ses buts et fonctions, définis par les Statuts et règlements.

Article 3 : Toute dépense sera remboursée sur présentation d'une facture. Lorsque l'obtention d'une facture n'est pas possible, un reçu est exigé.

Article 4 : Toute dépense non autorisée qui est liée à une situation ou un événement extraordinaire devra être communiquée au Conseil exécutif avant d'être effectuée. Le Conseil exécutif pourra, le cas échéant, autoriser la dépense.

Article 5 : Sur demande, les membres du Conseil exécutif, du Comité journal, du Comité femmes, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, peuvent demander une avance pour effectuer une ou plusieurs dépenses. Une telle avance peut uniquement être accordée pour les dépenses de repas, de transport, d'hébergement et de photocopies. Ces dépenses doivent être faites en conformité avec l'Article 2.

Article 6 : Toute facture et reçu devant être remboursés devront indiquer :

- La raison de la dépense ;
- Le montant de la dépense ;
- La date de la dépense ;

- Le nom de la personne qui a assumé la dépense.

Chapitre 3 : Mobilisation

Article 7 : Définition

Est admissible au poste budgétaire mobilisation, toute dépense relative aux tournées et représentations. C'est-à-dire les frais reliés aux déplacements, à l'hébergement et aux repas des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal, du comité à la mobilisation, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

De plus, est admissible au poste budgétaire mobilisation, toute dépense relative au matériel pour les actions. C'est-à-dire tous frais reliés à l'organisation et la tenue des manifestations et actions organisées ou appuyées par l'ASSÉ, et qui sont liées à l'application des mandats du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

Article 8 : Dépenses admissibles

1. Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.
2. Le kilométrage, à raison de 0,15 \$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.
3. Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).
4. Les dépenses pour les repas, à raison de 24\$ par jour, soit environ 6 \$ pour le déjeuner, 8 \$ pour le dîner, 10 \$ pour le souper. De plus, un repas ne peut dépasser la moitié des dépenses admises par jour.

4.1 1 seul repas par jour sera admis comme dépense pour une tournée de plus de 4 heures, incluant le transport, 2

repas pour une tournée de plus de 8 heures, 3 repas pour une tournée de plus de 12 heures.

4.2 Aucune dépense admise pour une tournée effectuée dans un rayon de moins de 20km à partir du lieu de départ

4.3 Aucune dépense en Alcool ne sera admise.

4.4 Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée.

5. Les dépenses d'hébergements à coûts modiques, lorsqu'aucune autre alternative n'est possible.
6. Les dépenses pour les achats ou la location du matériel nécessaire pour l'organisation d'action.
7. Les dépenses pour la nourriture lors d'action lorsque celle-ci est offerte aux participants et participantes.

Chapitre 4 : Instances

Article 9 : Définition

Est admissible au poste budgétaire Instances, toute dépense relative à l'organisation, la tenue des instances et la participation des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité de mobilisation, du Comité journal et des Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

Article 10 : Dépenses admissibles

1. Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.
2. Le kilométrage, à raison de 0,15 \$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.

2. Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).

3. Les dépenses pour les repas, à raison de 10,00 \$ par personne, pour les réunions du Conseil exécutif, du Comité femmes, du comité de mobilisation, du Comité journal et des Comités de travail. Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée. Aucune dépense d'alcool ne sera admise.

4. Les dépenses des repas seront remboursées selon les trois cas suivants :

4.1 La majorité des personnes convoquées sont d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas les dépenses des repas de la totalité des personnes convoquées sont admissibles.

4.2 La minorité des personnes convoquées est d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas seulement les dépenses des repas des personnes convoquées vivant à l'extérieur de la région sont admissibles.

4.3 Lors d'une réunion avec des organisations externes

5. Les dépenses pour les photocopies et impressions.
6. Les dépenses pour les frais de location, de sécurité et d'entretien ménager exigés par les institutions d'enseignement hôtes lors de la tenue des Congrès et camp de formation.

Article 11: Autres mesures

1. Les Congrès et camps de formation sont financés aux deux tiers par les frais de participation et ce, tout en privilégiant une participation massive des militantes et militants aux camps de formation et des associations au Congrès en ayant des frais les plus bas possible.
2. Lors des congrès et camps de formation, les

associations étudiantes ayant confirmées la présence de militantes et de militants qui ne se présentent pas sont facturées au deux tiers du coût prévu.

3. Les associations recevant les instances de l'ASSÉ et se chargeant de la logistique sont exempté de frais de participation.
4. À la 4e personne provenant de la même organisation, un rabais de 5 \$ par personnes supplémentaires est accordé.

Chapitre 5 : Information

Article 12 : Définition

Est admissible au poste budgétaire Information, toute dépense relative à la production et à la diffusion du matériel d'information de l'ASSÉ (affiches, tracts, dépliants, Ultimatum et Ultimatum express) et à la production et à la diffusion de documentation et de recherches effectuée par le Conseil exécutif, le Comité femmes, le comité de mobilisation, le Comité journal et les Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

Article 13 : Dépenses admissibles

1. Les dépenses d'impression, de photocopie et de livraison du matériel d'information, de documentation ou de recherches.
2. Les coûts de productions du matériel: graphisme, écriture, correction.
3. Les dépenses de traduction du matériel d'information et des documents de l'ASSÉ.
3. Les dépenses reliées à la diffusion du matériel d'information, à savoir : par autobus, par la poste ou par voiture.
4. Les frais d'adhésion à des groupes de recherche et abonnement

Chapitre 6 : Bureau

Article 14 : Définition

Est admissible au poste Bureau, toute dépense

relative au siège social de l'ASSÉ et aux outils de travail mis à la disposition du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal, des Comités de travail et des membres.

Articles 15 : Dépenses admissibles

1. Les dépenses pour les fournitures de bureau, incluant la papeterie, le matériel d'entretien et l'approvisionnement alimentaire de base.
2. Les dépenses pour le mobilier de bureau.
3. Les dépenses pour l'achat ou la réparation d'équipements informatique et électronique.
4. Le loyer et les assurances pour le siège social de l'ASSÉ

Article 16 : Mesure d'exception

Toute dépense supérieure à 1 000,00 \$ devra être approuvée par le Conseil de Coordination.

Chapitre 7 : Administration

Article 17 : Définition

Est admissible au poste budgétaire administration, toute dépense relative au frais de caisse, c'est-à-dire au compte en banque, aux cartes de crédit de l'ASSÉ, et aux honoraires professionnels.

Article 18 : Dépenses admissibles

1. Les frais d'utilisation exigés par l'institution financière.
2. Les frais pour les commandes de chèques.
2. Les frais pour les cartes de crédit
3. Les frais exigés par la firme comptable.

Chapitre 8: Communication

Article 19 : Définition

Est admissible au poste budgétaire communication, toute dépense relative aux télécommunications, à la publication de CNW Telbec, à l'envoi de Courrier, à la gestion de l'Internet et de nos site web

Article 20 : Dépenses admissibles

- 1 Les dépenses pour les frais de téléphone

cellulaire jusqu'à concurrence de 50\$ par mois pour chaque membre du conseil exécutif et de 30\$ par mois par comité qui en font la demande au Conseil de Coordination.

1.1 En cas d'un dépassement du prix du forfait en raison d'un événement organisé par l'ASSÉ, un 20\$ supplémentaire pourra être remboursé. Cette situation devra être communiquée au Conseil exécutif avant d'être effectuée. Le Conseil exécutif pourra, le cas échéant, autoriser la dépense.

2. Les frais chargés par CNW tel que tous autres compagnies pour l'envoi de communiqué de presse
3. Les frais d'hébergement, d'achat de nom de domaine et de maintenance de nos sites web.
4. Les frais chargés pour l'envoi de lettres ou de colis.

Chapitre 9 : Subvention

Article 21 : Définition

Est admissible au poste budgétaire Subvention, toute subvention attribuée par l'ASSÉ conformément à la politique de subvention.

Article 22 : Pièce justificative

La pièce justificative est la résolution prise au procès-verbal de l'instance concernée.

Chapitre 10 : Employé-e-s

Article 23 : Définition

Est admissible au poste budgétaire employé-e-s: le salaire, avantages sociaux versés aux employé-e-s conformément au contrat signé ainsi que les charges sociales.

Chapitre 13 : Modification à la politique de dépenses

Article 24 : Toute modification à la politique de dépense se fait par une proposition ordinaire votée en Congrès.

Annexe F : Manifeste de l'université québécoise

Pour une université libre, accessible, démocratique et publique

L'université québécoise est, depuis plusieurs années déjà, en pleine mutation. Gouvernance, hausse des frais de scolarité, sous-financement, privatisation: nous assistons présentement à une attaque sans précédent contre les principes et les missions qui sous-tendent les universités publiques québécoises depuis leur fondation. Il faudrait # « s'adapter », c'est-à-dire abandonner un système d'éducation public issu d'une mobilisation sociale et politique unique dans l'histoire du Québec.

En effet, profitant de la situation budgétaire actuelle du Québec, des économistes et des politiciens tentent dorénavant de nous convaincre de livrer nos universités aux impératives lois du marché. D'une part, ils prétendent représenter les « grandes valeurs collectives que nous entretenons à l'égard de l'éducation supérieure » (soit l'équité, l'accessibilité, l'excellence et l'efficacité) et de l'autre, ils et elles proposent le déplafonnement des droits de scolarité et un plafonnement du financement public. Même prétention au gros bon sens, même idéologie qui relègue l'éducation au rang de bien de consommation, l'université au rôle de simple catalyseur de la croissance économique.

Nous sommes étudiants, professeurs, chargés de cours, membres du personnel professionnel, technique, administratif et de métier ainsi qu'auxiliaires d'enseignement et de recherche et nous ne sommes pas dupes! L'appel malhonnête du gouvernement et de ses « lucides » aux principes d'accessibilité et d'équité cache très mal le projet politique proposé ici: la mise à mort de ce qui reste de la mission originelle de nos universités.

Pas de faux consensus, ni d'hypocrite lucidité: nous prenons aujourd'hui la parole afin de réclamer haut et fort l'université que nous

voulons pour nous, nos enfants et nos petits-enfants. Ce manifeste est une promesse. Une promesse de ne pas abandonner la lutte tant que l'université québécoise ne sera pas indépendante, publique et universellement accessible.

Les missions de l'université: pour une université libre

À toutes les époques et sous tous les régimes, du Moyen Âge au XXe siècle, l'université a revendiqué, et a généralement obtenu, une marge d'autonomie face aux pouvoirs ecclésiastiques, politiques et économiques : l'autonomie universitaire et la liberté académique. D'abord défendu face aux ingérences du clergé et de l'État, ce principe est au cœur de la mission de l'université depuis sa naissance: en tant qu'institution autonome, elle participe à la réflexion critique de la société sur elle-même. Sa contribution aux débats collectifs dépend précisément de cette indépendance à l'égard des différents pouvoirs. La menace principale qui pèse aujourd'hui sur nos universités est la disparition de cette liberté fondamentale.

Depuis quelques décennies, l'université est en mutation profonde: la mission institutionnelle de réflexion collective ainsi que de constitution et de transmission d'une culture et de connaissances communes s'efface progressivement au profit d'une toute nouvelle finalité. Le compromis, issu de la Révolution tranquille, entre transmission d'une culture citoyenne et formation de la main-d'œuvre s'effrite. L'université et l'éducation, de manière générale, ne s'évaluent dorénavant qu'à travers le prisme de l'économie: la priorité est donnée à la production efficace de connaissances rentabilisables. De lieu d'enseignement supérieur, de lieu institutionnel de débat et de réflexion commune, les universités deviennent de vastes laboratoires de recherche et développement au service des entreprises et ce, au détriment de la formation générale et fondamentale. Soutenue par des fonds gouvernementaux et privés, la recherche elle-même devient unilatéralement dirigée par des impératifs économiques de rentabilité et d'efficacité. Et c'est bien plus que le monde universitaire qui est confronté à cette

logique: les cégeps de la province ne sont d'ailleurs pas à l'abri de la logique marchande. Combien de fois a-t-il fallu se battre pour préserver l'intégrité de la formation générale, ou pour limiter l'influence des entreprises sur l'élaboration des programmes.

Alors que l'économie mondiale se globalise, que l'économie québécoise voit ses entreprises manufacturières migrer vers l'étranger, on nous somme de toutes parts d'entrer dans la danse de l'économie du savoir. L'université devrait ainsi devenir le fer de lance de la nouvelle économie québécoise. L'éducation, tout comme la santé et l'environnement, ne deviendrait alors qu'une matière première dont on doit tirer un maximum de profits. Il serait maintenant temps de faire de l'argent avec les idées. Quand les « lucides » et le gouvernement invitent les entreprises privées et les communautés universitaires à « s'engager en faveur de nos universités », il semble que ce soit d'abord et avant tout pour financer les recherches les plus lucratives dans les nouveaux domaines de pointe, notamment les biotechnologies, les télécommunications, l'ingénierie et le marketing. Cela se fait au détriment de l'enseignement, de la connaissance, de la culture, de l'accessibilité, de l'égalité des chances et de la pensée critique.

L'unanimité derrière la question du sous-financement ne doit pas masquer le débat sur les finalités de l'université. Les questions de financement et de gestion de l'institution doivent être abordées dans le cadre d'une redéfinition en profondeur de sa mission. À la vision hégémonique et unilatérale de l'économie du savoir, nous opposons la nôtre: une mission plurielle et démocratique, qui place l'enseignement et la transmission des connaissances au centre de l'université du XXIe siècle.

L'université doit proposer à la collectivité des programmes diversifiés, équitablement financés et libres de toute ingérence du secteur privé et de ses exigences. La richesse et la diversité des programmes d'études offerts dans nos institutions ne doivent pas être remises en question selon les principes économiques de

rentabilité. En ce sens, l'enseignement et la recherche fondamentale, en tant qu'éléments constitutifs de la quête universitaire d'un savoir général, doivent être financés à leur juste valeur. La vie en société ne doit pas être réduite à ses dimensions économiques et la diversité des programmes d'études doit refléter cette conviction. D'où l'importance de financer équitablement les diverses formations académiques, sans accorder de priorité aux secteurs à « haute valeur ajoutée » et au financement de projets ayant des retombées commercialisables.

La mission première de l'université n'est pas de procurer à des individus un salaire enviable. Nous considérons plutôt que la formation universitaire constitue une voie d'accès à un ensemble de connaissances à partir desquelles nous sommes en mesure de contribuer pleinement au développement de notre société en tant que citoyen doté, sans égard à son origine sociale, d'une chance égale de comprendre et de participer aux affaires publiques.

Afin de préserver et de renforcer la mission institutionnelle critique de l'université au sein de la société québécoise, et considérant que les universités n'ont pas comme principale fonction la formation de la main-d'œuvre en vue du développement économique ou de l'enrichissement personnel futur, nous exigeons de la part du gouvernement du Québec de:

Reconnaitre officiellement que les établissements d'enseignement universitaire du Québec ont pour principale mission le développement et la transmission de la connaissance, de la culture ainsi que la formation du jugement critique, dans une perspective de contribution au développement social.

Entre sous-financement et mal-financement

Une étrange unanimité se dégage à propos du financement de nos universités. Des économistes de l'Institut économique de Montréal aux représentants des chambres de commerce, en passant par les recteurs et principaux eux-mêmes,

tous s'entendent pour sonner l'alarme et appeler à un refinancement massif. Dans ce débat, la prudence est de mise. Du financement, soit, mais plusieurs questions demeurent. De quel type de financement s'agit-il? Du financement pour quelle université? A qui et à quoi doit servir le financement?

La dangereuse dérive de la mission universitaire à laquelle nous assistons depuis quelques décennies n'est pas étrangère aux changements profonds dans les sources de financement de nos institutions d'enseignement supérieur. Le glissement progressif du financement universitaire d'un modèle de subventions directes de l'État à un modèle fondé sur la tarification étudiante et le partenariat avec le secteur privé est directement responsable de cette dégradation de l'idéal universitaire. À la recherche de fonds privés, résolues à s'attirer les faveurs des organismes subventionnaires et engagées dans une chaude lutte pour la réputation, l'excellence et la renommée, les institutions se jettent dans l'arène de la compétitivité inter-universitaire: c'est la Grande Séduction. Afin d'attirer davantage d'étudiants, qu'on considère dorénavant comme des clients les campagnes publicitaires rivalisent d'originalité. L'université elle-même porte aujourd'hui le nom de ses nouveaux créanciers philanthropes: les pavillons portant les noms d'entreprises privées ou d'hommes d'affaires se multiplient. Le créancier habile garde toujours un œil sur son investissement: dorénavant, les cursus eux-mêmes peuvent être soumis au droit de regard des bailleurs de fonds privés. Parallèlement, les frais institutionnels obligatoires explosent, les administrations rivalisent d'inventivité afin de leur donner des vocables originaux. Qu'on les appelle frais technologiques, administratifs ou institutionnels, ils traduisent la même mutation profonde dans le mode de financement de nos universités. Sur cette question aussi, le réseau collégial subit les mêmes assauts: les frais afférents se multiplient alors que les formations, préuniversitaires comme techniques, se calquent de plus en plus sur les besoins ponctuels du marché.

Proportionnellement, l'État diminue sa participation, alors qu'on en demande toujours plus à l'étudiant et qu'on exige plus de travail de la part des employés. Les administrations, quant à elles, sont contraintes de jouer le jeu de la compétitivité nationale et internationale. Mégalomanie immobilière, multiplication des partenariats publics-privés et redirection du financement vers les domaines de pointesont des aventures risquées pour l'université et autant de belles occasions d'affaires pour les entreprises privées. Alors que le financement est toujours accordé aux universités selon le nombre d'inscriptions, ne nous étonnons pas si les universités engloutissent des fonds impressionnants en publicité. Leur survie, dorénavant, en dépend.

L'enseignement, activité première et fondamentale de l'université, est déclassé par la « production de savoirs », de savoirs pratiques en particulier. La recherche elle-même subit une transformation profonde: la recherche fondamentale est progressivement délaissée au profit de projets appliqués, immédiatement rentabilisables et fortement subventionnés. On constate à quel point rien n'est envisagé pour pallier au déséquilibre déjà senti entre recherche appliquée d'une part, et recherche fondamentale et à portée sociale, d'autre part; dorénavant, le mot d'ordre du financement de la recherche au Québec est devenu « le maintien et le renforcement des liens entre les chercheurs et les entreprises pour assurer un meilleur échange d'idées et de savoirs, afin de développer des produits et des services qui trouveront preneur sur le marché. »⁶ Les disciplines « à faible rendement » sont évidemment laissées pour compte dans cette ruée vers l'or et de plus en plus, seules les universités les plus riches ont les moyens de les maintenir.. Pour les autres, le choix est terrible: la bourse ou la philosophie? La réponse, elle, ne surprend pas

Les propositions qui font passer le sauvetage financier de l'université par le renforcement de la

tarification et de la privatisation ne feraient ainsi qu'attiser le brasier: nous les rejetons donc avec vigueur. Au rôle collectif de nos universités doit correspondre un financement collectif: c'est à l'État de garantir la qualité et l'accessibilité de l'éducation postsecondaire pour l'ensemble de ses citoyens, sur l'ensemble de son territoire. Public, ce refinancement doit impérativement s'accompagner d'une réflexion profonde sur la finalité de l'éducation postsecondaire. Il en va de la survie de l'université et de la sauvegarde de sa mission première. Si l'université doit être financée collectivement, elle se doit surtout d'être à la hauteur de son idéal constitutif.

Considérant qu'il est porté une attention accrue à la recherche appliquée ou axée sur son caractère productif, nous exigeons de la part du gouvernement du Québec de:

Favoriser, par un financement adéquat, l'équilibre entre l'enseignement et la recherche au sein de chaque université

Financer équitablement les vocations fondamentales et appliquées de la recherche universitaire

Gouvernance ou collégialité?

La vague déferlante de la privatisation de nos universités ne s'arrête pas à leur financement et à leur finalité. Dans la dernière année, c'est l'organisation même de nos cégeps et nos universités qui a été remise en question : des projets de lois ont été déposés à l'Assemblée nationale du Québec afin de calquer les instances décisionnelles de l'université sur le modèle gestionnaire de l'entreprise privée. Inspirés de la théorie du New Public Management promue par la Banque Mondiale, ces projets de lois viendront bientôt consacrer l'envahissement de la logique privée jusqu'au cœur de nos universités. Dans le cas des cégeps, ce sera une atteinte de plus à leur autonomie par rapport au marché. Nous ne sommes pas dupes face à l'invocation des principes de transparence, d'indépendance et de reddition de comptes par le gouvernement et les « lucides ». Bien que nous adhérons à ces principes de base, nous savons bien ce qu'ils

⁶ Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation. *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013*, 2010, p. 9

cachent quand ils sont présentés par les promoteurs de la privatisation et de la marchandisation de nos établissements postsecondaires: la perte de contrôle de nos institutions aux mains d'intérêts marchands qui, apparemment, auraient une capacité supérieure aux communautés universitaires afin d'administrer nos universités. En voilà une « révolution culturelle »: la performance économique aurait maintenant préséance sur la qualité de l'éducation, la liberté académique et l'accessibilité financière aux études.

Le statut « d'indépendant » qu'utilise le gouvernement pour qualifier les administrateurs externes à la communauté universitaire masque plutôt mal ce qui fait leur qualité principale, c'est-à-dire leur fidélité aux dogmes de l'économie. L'imputabilité ne se réduit pas à la reddition de comptes budgétaires. La situation à l'Université du Québec à Montréal en fut la démonstration éclatante. Ce n'est pas l'impartialité des représentants de la communauté interne qui fut mise à mal, mais bien celle des membres externes. En effet, le soutien de ceux-ci aux projets immobiliers de la direction a favorisé un désastre financier, tandis que les protestations de la communauté interne n'ont pas été entendues. S'il faut colmater les brèches et s'assurer que d'éventuels conflits d'intérêt ne puissent survenir, le recours aux administrateurs branchés sur le milieu des affaires n'est pas une solution. Au contraire, il met davantage en péril le développement de nos universités. Ceux qui administrent l'université doivent en connaître l'histoire, la culture et la mission fondamentale. Les mieux placés pour organiser nos institutions d'enseignement supérieur restent ceux et celles qui en connaissent la réalité quotidienne, y travaillent, y étudient, y vivent d'où l'importance que les conseils d'administrations soient composés en majorité de membres internes représentant l'ensemble de la communauté universitaire et chacune des catégories de personnel. Le débat actuel sur la gouvernance des universités doit se faire dans le cadre d'une discussion plus large sur l'orientation et la nature de nos institutions d'enseignement supérieur.

Nous refusons de livrer nos universités à une élite gestionnaire et économiciste et réitérons, plus sûrs que jamais, notre engagement en faveur de la collégialité et de la démocratie.

Considérant l'importance de l'indépendance de l'enseignement et de la recherche, et que cette indépendance est essentielle à leur crédibilité et au fonctionnement des communautés scientifiques et universitaires, nous exigeons de la part du gouvernement du Québec de :

Reconnaître et respecter la liberté académique propre au milieu universitaire;

Reconnaître l'autonomie des universités dans la définition de leurs structures et dans leurs prises de décisions, le tout dans le respect de leur mission fondatrice;

Préserver le principe central de la collégialité dans l'administration des institutions d'enseignement supérieur et conséquemment, favoriser une large participation du milieu universitaire à ces instances.

L'éducation, un droit humain fondamental

Les bouleversements dans le financement des universités ont comme conséquence directe l'augmentation du fardeau étudiant. Au fur et à mesure que l'État réduit sa participation, celle de la population étudiante augmente, parallèlement à celle des entreprises privées.

Prétextant vouloir régler le problème du sous-financement, le gouvernement annonce que les frais de scolarité seront haussés massivement de nouveau en 2012, posant un faux dilemme entre un financement adéquat des universités et le maintien de frais de scolarité abordables. Nous refusons de faire ce choix; nous refusons d'opposer qualité et accessibilité à l'éducation. Nous refusons d'opposer ces deux principes qui peuvent et doivent aller ensemble, tant dans le domaine de l'éducation que dans l'ensemble des services publics.

Frais de scolarité

Nous déclarons, une fois de plus, que l'éducation est un droit universel et inaliénable, et non un

privilège. En ce sens, aucune barrière économique à son accès ne devrait être tolérée. Quels que soient son sexe, son âge, son appartenance religieuse, ethnique, son orientation sexuelle et sa condition socioéconomique, chaque Québécois et Québécoise a droit à l'éducation. Un large consensus se dégage des recherches menées sur le sujet⁷ : les hausses de frais de scolarité ont un effet négatif sur la participation aux études postsecondaires. Les premières victimes sont les personnes provenant de milieux plus modestes et celles issues de familles près du revenu médian, ne pouvant alors bénéficier de l'aide financière aux études. Ceux qui prétendent dé plafonner les frais de scolarité sans affecter l'accessibilité font preuve au mieux de naïveté, au pire de malhonnêteté. N'oublions pas que la situation socioéconomique est encore aujourd'hui un obstacle invoqué pour ne pas s'engager dans des études postsecondaires ou encore un motif pour les abandonner. Cette situation est inacceptable.

Selon une récente étude commandée par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport⁸ lui-même, un scénario de dé plafonnement des frais de scolarité pour les ajuster à la moyenne canadienne ferait diminuer la fréquentation universitaire de plus de 22 000 étudiants (-9,6%) alors que la gratuité scolaire entraînerait une augmentation de près de 18 000 étudiants (7,8%). Ces statistiques sont révélatrices quant à l'effet d'une hausse des frais de scolarité sur le respect du droit à l'éducation. En tant que signataire du Pacte international sur les droits sociaux, économiques et culturels de l'UNESCO, le

7 Voir, par exemple: BERGER, Joseph, Anne Motte et Andrew Parkin (2007), *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 3e édition, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; Comité consultative sur l'accessibilité financière aux études, *Hausse des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers: modifications au Règlement sur l'aide financière aux études*, Québec, 2007; Conseil permanent de la jeunesse, *L'accessibilité: c'est de valeur! Contre les obstacles aux études postsecondaires*, Québec, 2005; VIERSTRAETE, Valérie. *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, MELS, juin 2007.

8 VIERSTRAETE, Valérie. *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, MELS, juin 2007, pp. 103-113.

gouvernement du Québec se doit de faire respecter ce droit fondamental.

Ceux qui seront ainsi exclus de nos universités proviendront fort probablement des classes les plus défavorisées de la société. À cet égard, la situation ontarienne, si souvent érigée en exemple, est fort instructive: lorsque les frais du programme de médecine sont passés de 5 000\$ à 14 500\$, la proportion d'étudiants venant de familles ayant un revenu de moins de 40 000\$ est passée de 23% à 10%⁹.

Les mesures compensatoires souvent proposées ne feraient pas le poids face à l'injustice que créerait une augmentation importante des frais de scolarité. La logique méritocratique qui soutend plusieurs d'entre elles ne toucheraient pas ceux en ayant le plus besoin, les plus défavorisés ayant, en moyenne, un taux de décrochage supérieur à celui des classes les plus aisées. On partira ainsi à la recherche du « bon pauvre » alors que le mérite principal des riches restera leur portefeuille. L'accès à l'éducation postsecondaire ne doit pas être un luxe que seuls les bien-nantis ont le loisir de se payer; il s'agit, répétons-le, d'un droit universel et inaliénable. Face à ce qu'on nous présente comme une inévitable hausse des frais de scolarité, on entend de plus en plus parler d'un remboursement proportionnel au revenu des coûts liés à l'éducation postsecondaire. Loin de contribuer à alléger l'endettement étudiant, la mesure vise, aux dires mêmes de ses plus ardents défenseurs, à en augmenter le poids. Définissant une fois de plus l'éducation comme un investissement personnel afin d'augmenter son niveau de vie, ce type de mesure s'inscrit parfaitement dans le modèle de l'économie du savoir. Les systèmes de remboursement proportionnel au revenu ne sont que le vernis de charité que les économistes néolibéraux appliquent sur leur projet de déréglementation des frais de scolarité. Le remboursement proportionnel au revenu n'est rien d'autre qu'un ingrédient d'une recette dont on connaît le goût amer.

9 MACKENZIE, Hugh, *The tuition trap*, Ontario Confederation of University Faculty Associations (OCUFA), septembre 2005.

Dans la même veine, nous nous opposons catégoriquement à toute mesure de différenciation des frais de scolarité selon le programme d'étude. Encore une fois, de tels projets reconduisent une vision économiciste de l'éducation selon laquelle les étudiants et étudiantes pensent leur éducation comme un investissement dont le rendement sera un salaire alléchant. Nous réitérons que les contraintes financières ne doivent pas être un facteur dans le choix des programmes d'études. La différenciation des frais ne pourrait qu'accentuer cette situation, ébranlant sérieusement l'égalité des chances à laquelle contribue une université accessible. Les frais de scolarité sont une sérieuse menace à la mobilité sociale. Métiers et professions, de génération en génération?

Aide financière aux études

Quant au régime actuel d'Aide financière aux études, ses cruelles insuffisances ne lui permettraient en aucun cas de limiter les dégâts. Les revendications des étudiants concernant le régime sont, par ailleurs, bien connues : une indexation automatique des frais de subsistance et leur hausse au seuil de faible revenu. Les prestations actuelles n'ont en effet été indexées que six fois depuis 1993-1994, et elles se situent toujours bien en deçà du seuil de faible revenu de Statistiques Canada. La reconnaissance de l'autonomie familiale dès le départ du domicile familial s'impose aussi, afin d'enrayer l'injustice que subissent près de la moitié des étudiants du Québec qui ne reçoivent aucune contribution parentale.

Soyons clairs: la situation actuelle est déjà des plus alarmantes. Le travail étudiant est en hausse significative depuis les dernières années et il atteint des niveaux inquiétants. L'augmentation de la contribution étudiante dans le financement de l'éducation se traduit directement par la hausse du travail étudiant. Propulser prématurément les universitaires dans le monde du travail accentuera cette dynamique. Écartelés dans une impossible conciliation travail-études, les étudiants verront encore une fois le temps consacré à leurs études diminuer. Parallèlement, les universités cherchent

à maintenir leur financement garanti par le nombre d'étudiants inscrits. Résultat: des étudiants qui s'investissent de moins en moins dans leurs études, des professeurs qui s'en désintéressent proportionnellement, des exigences nivelées vers le bas afin de maintenir à flot la cohorte, une université qui risque le naufrage. Comment ose-t-on associer l'excellence académique à un déplafonnement des droits de scolarité?

Toutefois, même une réforme en profondeur de l'Aide financière aux études ne saurait sauver la mise quant à l'application du droit à l'éducation au Québec. La seule voie permettant d'assurer une réelle accessibilité financière aux études est celle qui mène vers la réduction, voire l'abolition des obstacles financiers. Le gouvernement du Québec s'y est d'ailleurs officiellement engagé en 1976 en renouvelant son adhésion au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui constitue un pendant direct de la Déclaration universelle des droits de l'homme et qui édicte les droits fondamentaux et inaliénables de chaque être humain. C'est donc dans cette direction que, dès aujourd'hui, nous devons nous engager. Ainsi, nous nous opposons catégoriquement à la hausse actuelle des frais de scolarité ainsi qu'à la nouvelle hausse annoncé par le gouvernement Charest.

Considérant que le gouvernement du Québec est tenu de reconnaître que l'éducation est un droit et non un privilège économique, et ce en vertu de son engagement envers le PIDESC, entériné en 1976, dont l'article 13c) précise que : « L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité; », nous exigeons de la part du gouvernement du Québec de:

Renoncer à son engagement d'imposer une nouvelle hausse des frais de scolarité en 2012.
Procéder à une réforme de l'Aide financière aux études pour les étudiantes et les étudiants qui aurait pour objets de diminuer, voire d'éradiquer, l'endettement étudiant et de

revoir en profondeur ses paramètres.

Une institution collective, un financement collectif

Trop souvent, la situation actuelle des finances publiques du Québec sert de prétexte malhonnête aux disciples de l'économie du savoir. Le navire serait percé de toutes parts et il faudrait impérativement saborder la mission institutionnelle de l'université et son accessibilité, tout comme l'ensemble des services publics et des programmes sociaux. Nous proposons la voie inverse: colmatons les brèches. Si les finances publiques de la province sont mal en point, cela résulte des choix politiques effectués durant les dernières années par les différents gouvernements sous les judicieux conseils de leurs lucides conseillers.

Nous sommes fiers d'emprunter, encore une fois, la voie inverse. L'éducation, tout comme l'ensemble des services publics et des programmes sociaux, n'est pas un simple bien individuel de consommation. Par conséquent, son financement ne doit pas reposer sur ses « utilisateurs », mais plutôt sur la société dans son ensemble. Si l'université est une institution publique, si sa mission fondamentale est avant tout collective, son financement devra l'être tout autant. Devant l'ampleur de la tâche à venir, nous ne faisons reposer le sauvetage de l'université ni sur les épaules des étudiants, ni sur la participation intéressée des entreprises privées. Devant une crise de l'université qui pourrait dégénérer en crise sociale, c'est par un effort soutenu de l'ensemble des Québécois que nous bâtirons l'université et la société que nous voulons.

Partout, on nous somme de « faire notre part ». Voilà exactement ce que nous demandons: que chacun au Québec fasse sa part selon ses moyens. L'université ne devrait pas avoir à quémander des fonds auprès de généreux philanthropes afin de financer ses projets. La liste des solutions aux problèmes de financement des universités est longue et bien connue du gouvernement actuel. S'il ne met pas en oeuvre ces solutions, c'est

simplement parce qu'il ne partage pas notre vision de l'éducation, notre vision de la société.

Au gouvernement comme dans les grands médias, on entonne la même chanson : il n'y a pas d'argent, les coffres sont vides. Cela est faux : la richesse existe au Québec. Il suffit d'avoir la volonté politique d'aller la chercher où elle est. Si on entend aujourd'hui qu'il n'y a pas d'argent pour l'université et l'ensemble des services publics, c'est précisément parce que certains choix politiques ont été faits, et d'autres non.

Nous n'avons pas oubliés la baisse de 1 milliards de dollars de la taxe sur le capital, qui a avant tout bénéficié aux plus grandes entreprises de la province. Nous n'avons pas oubliés que 50% d'entre elles ne paient toujours aucun impôt. Nous n'avons pas oubliés que la participation fiscale des entreprises au budget du Québec est passée de 62% à 21% entre 1964 et 2009. Nous n'avons pas oubliés les profits records qu'enregistre chaque année les grandes institutions financières, ni les sommes faramineuses qui ont été investies par les gouvernements pour les « sauver » des la crise financière. Ces choix politiques, entre autres, sont directement responsables de l'état actuel des finances publiques. Il est grand temps que les entreprises québécoises, particulièrement les plus grandes et prospères d'entre elles, fassent leur juste part dans le financement des services publics, notamment l'éducation.

Nous n'avons pas oubliés les 9 milliards de dollars qui glissent entre les mains du fisc chaque année en évacion fiscale. Inutile de mentionner que ceux qui la pratique ne font pas partie de la classe moyenne, mais plutôt des entreprises les plus prospères et des quelques individus les plus riche du Québec. Il est grand temps que le gouvernement québécois prenne les grands moyens afin de rappeler à l'ordre ceux qui tentent de fuir leurs responsabilités collectives en pratiquant l'évasion fiscale. Même sur notre propre territoire, les échappatoires sont nombreuses. Les abris fiscaux de toute sorte se multiplient et font perdre chaque année de précieux fonds au gouvernement québécois.

Rappelons entre autres que le plafond annuel de cotisation à un REER est de 21 000\$ par année, somme qui reste évidemment à l'abri de l'impôt. Qui a les moyens de déposer 21 000\$ par année dans un REER alors que 70% de la population vit avec moins de 30 000\$ par année? Poser la question, c'est y répondre. Ici comme ailleurs, le gouvernement a les moyens de faire cesser ces pratiques.

Nous n'avons pas oubliés l'effritement du caractère progressif de notre système d'imposition. Nous savons que depuis les années 1990, les paliers d'impositions sont passés de 16 à 3. En 2007, le gouvernement Charest faisait le choix politique de baisser les impôts des plus fortunés de 950 millions de dollars. L'éducation, tout comme l'ensemble des services publics, doit être financé par chaque contribuable québécois, à hauteur de ces capacités. Les solutions existent : si l'on établissait un régime d'imposition à 10 paliers, 87% des contribuables paieraient moins d'impôt, alors que le gouvernement récolterait 1,2 milliards de dollars de plus annuellement. Ces chiffres sont connus du gouvernement. Si ces mesures ne sont pas appliquées, c'est par choix idéologique.

Nous n'avons pas oubliés les choix politiques qu'a fait le gouvernement afin d'accélérer la privatisation de nos universités. Ni les millions de dollars engloutis par la gestion déficiente des universités, directement causée par les nouveaux impératifs de l'économie du savoir. Quand 45% des sommes allégués aux immobilisations proviennent du fond de fonctionnement des universités, il y a de quoi poser de sérieuses questions sur l'orientation que prend nos universités. Le gouvernement provincial n'est évidemment pas étranger à cette nouvelle donne. Les priorités financières de nos institutions d'enseignement supérieur doivent être revues profondément et, pour ce faire, le gouvernement doit réitérer la mission historique des universités québécoises et s'assurer qu'elles conservent leur caractère public et démocratique.

Nous n'avons pas oubliés les choix politiques faits par le gouvernement lors de la réception des

transferts fédéraux. Alors que plusieurs millions de dollars étaient transférés précisément pour financer la santé et l'éducation, le gouvernement québécois a fait le choix de baisser les taxes à la consommation.

On nous présente systématiquement la situation actuelle des finances publiques comme inévitable. Les coupures et privatisations en éducation comme issues de la fatalité. Cela est faux. Ce sont des choix politiques bien précis effectués par les gouvernements successifs qui ont causés la situation actuelle. Ils ont causé le problème et maintenant nous proposent une solution encore plus destructrice: notre réponse sera un refus catégorique. Nous ne sommes pas aveugles devant une telle hypocrisie et nous militons en faveur d'un réinvestissement massif de nos institutions, financé par des moyens équitables et collectifs. Les alternatives sont nombreuses et les exemples que nous mentionnons ici sont loin d'être exhaustifs. La lutte à la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux, l'augmentation des redevances des entreprises utilisant nos ressources naturelles et bien d'autres moyens sont envisageables, tant qu'elles s'inscrivent dans une vision véritablement équitable et juste des finances publiques.

Considérant que le sous-financement dont souffrent les universités depuis plusieurs années constitue une menace à la qualité de formation universitaire au Québec, nous sommons le gouvernement du Québec de:

Procéder à un réinvestissement massif de l'État dans les institutions universitaires du Québec, financé par des moyens collectifs et équitables.

L'université que nous voulons pour le monde que nous voulons

Ce manifeste constitue bien plus qu'une simple réponse aux attaques récentes visant l'université québécoise. Nous proclamons aujourd'hui quelle université nous voulons. Et ce n'est radicalement pas la même que celle du gouvernement et de ses lucides conseillers. Nous proclamons aujourd'hui notre ferme intention de bloquer leurs projets

destructeurs pour le Québec. Nous défendons aussi longtemps qu'il le faudra l'université, sa mission historique et ses principes fondateurs.

Nous défendons une université qui par la transmission de connaissances fondamentales, contribue au développement de la société dans un esprit académique et scientifique libre, désintéressé et démocratique. Une université financée à sa juste valeur et équitablement en fonction de tous les programmes offerts qui, chacun à leur manière, participent à la réalisation de sa mission première et contribuent à bâtir une société aux dimensions tout aussi plurielles. Une université financée par les fonds publics, selon une formule équitable et non compétitive. Une université administrée par celles et ceux qui la font exister de manière démocratique et autonome. Une université véritablement accessible à l'ensemble des Québécois.

Afin de faire avancer le débat collectif et de jeter les bases de l'université du XXI^e siècle, nous convions l'ensemble de la société québécoise à participer à une large consultation populaire sur le sujet. Une demande en ce sens a été maintes fois adressée au gouvernement pendant la dernière année.. Les organisations signataires du manifeste établiront donc elles-mêmes les bases de ce forum. Nous nous indignons de la consultation annoncée en mars dernier par la ministre de l'Éducation, dont les dés sont déjà pipés. On nous apprend d'avance qu'il sera question d'y déterminer les modalités d'une hausse des frais de scolarité, une finalité que l'on ne peut pas cautionner.

Considérant qu'une véritable consultation ne peut porter uniquement sur la hausse des frais de scolarité ni traiter à la pièce les difficultés qui affligent l'université québécoise, nous exigeons du gouvernement du Québec qu'il;

Convoque la tenue d'un débat large et démocratique prenant la forme d'États généraux sur l'université québécoise visant à établir un plan de développement à long terme.

Nous refusons la vision néolibérale de l'éducation

et de l'université parce que nous refusons la vision néolibérale de la vie... La mutation qu'a subie l'université n'est que le reflet des changements profonds qui ébranlent le Québec depuis plusieurs années. Le dernier budget québécois en est l'apogée et ses conséquences sur l'éducation nous inquiètent particulièrement.

La réflexion à entreprendre sur l'université de demain est aussi une réflexion sur la société que nous voulons, le monde dans lequel nous voulons vivre. Que restera-t-il du Québec lorsque ses institutions d'enseignement supérieur seront devenues des machines à produire une main-d'œuvre pour l'industrie de pointe? Car si l'université fait naufrage, c'est avant tout parce que la société en entier est entraînée dans la dérive. L'université que nous voulons, c'est aussi le monde que nous voulons.

la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'universités (FQPPU),

la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN),

l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ),

la Fédération du personnel professionnel de l'université et de la recherche (FPPU),

la Fédération des professionnelles (FP-CSN),

la Table des syndicats universitaires (TSU-CSQ),

la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

le Conseil provincial du secteur universitaire du syndicat canadien de la fonction publique (CPSU-SCFP-FTQ),

la Fédération des associations étudiantes québécoises en éducation permanente (FAEUQEP),

le Conseil québécois des syndicats universitaires (CQSU-AFPC) et

la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ)

Annexe G : Contrat de travail

En vigueur du 4 octobre 2010 au 4 juin 2011

CHAPITRE 1 : CLAUSES PRÉLIMINAIRES

1.1 DÉFINITIONS

a) L'EMPLOYÉE

Dans le présent contrat,

L'employée désigne la personne employée par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante, indépendamment de son sexe.

b) L'EMPLOYEUR

Dans le présent contrat,

L'employeur désigne l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), une association sans but lucratif ayant pour objet de défendre et de promouvoir les droits de ses membres.

c) SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Le supérieur immédiat est un membre de l'exécutif de l'ASSÉ désigné-e à cet effet.

1.2 INTERPRÉTATION

Les dispositions au présent contrat doivent être lues et interprétées dans leur ensemble. Cependant, la nullité d'une clause ou d'une partie d'une clause contraire aux dispositions d'une ordonnance, d'un décret ou d'une loi d'ordre public n'entraîne pas la nullité du contrat, mais seulement de ladite clause. La clause ainsi annulée se trouve automatiquement amendée par la disposition d'ordre public en vigueur.

1.3 BUT

Le but du présent contrat est d'assurer les meilleures conditions de travail pour l'employée ainsi que pour sa santé et son bien-être et de faciliter le règlement équitable des problèmes qui peuvent survenir entre l'employeur et l'employée. Cependant, les deux (2) parties conviennent de travailler dans un esprit de développement harmonieux de l'ASSÉ et dans le respect mutuel

des deux (2) parties.

1.4 RESPECT DES DROITS DE L'EMPLOYÉE

Il est convenu que ni l'employeur ou des représentants et représentantes ne doivent exercer, soit directement ou indirectement, des menaces, des contraintes, des discriminations ou des distinctions injustes contre l'employée, que ce soit à cause de sa race, de sa nationalité, de son origine sociale, de sa langue, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son état civil, de son âge, de ses opinions, de ses appartenances, de ses activités politiques, d'un handicap physique (à moins de prouver que cet handicap empêche l'accomplissement de la tâche), de ses antécédents judiciaires ou dans l'exercice d'un droit que lui reconnaît le présent contrat ou la loi. Nonobstant ce qui précède, l'employée ne peut siéger à un poste élu à l'ASSÉ, sauf ceux de l'animation ou du secrétariat au besoin lors des réunions.

1.5 RESPECT DES DROITS DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DE L'EMPLOYEUR

Il est convenu que l'employée ou ses représentants et représentantes ne doivent exercer, soit directement ou indirectement, des menaces, contraintes, discriminations ou distinctions injustes contre les représentants et représentantes de l'employeur, que se soit à cause de sa race, de sa nationalité, de son origine sociale, de sa langue, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son état civil, de son âge, de ses opinions, de ses appartenances, de ses activités politiques, d'un handicap physique, de ses antécédents judiciaires ou dans l'exercice d'un droit que lui reconnaît le présent contrat ou la loi.

CHAPITRE 2 : CLAUSES NORMATIVES

2.1 HEURES DE TRAVAIL

L'employée choisit ses heures de travail entre 8 et 18 heures en respectant les obligations qu'entraîne la nature de son emploi. Une fois l'horaire établi, il peut être modifié avec l'accord

de l'employeur.

2.2 SEMAINE NORMALE DE TRAVAIL

La semaine normale de travail de l'employée est calculée comme suit du 4 octobre 2010 au 4 juin 2011 :

- 35 heures/semaine de travail.

La présence de l'employée aux réunions du Conseil exécutif, du Congrès et du Conseil de Coordination est à priori demandée, mais l'employée peut, avec l'accord du Conseil exécutif, manquer certaines réunions.

- Lors de période plus calme, il est possible que la semaine normale de travail de l'employée soit de moins de 35 heures avec entente préalable entre le Conseil exécutif et l'employée.

2.3 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

a) OBLIGATION

L'employeur ne peut en aucun cas obliger l'employée à accomplir du temps supplémentaire.

b) TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Est considéré comme temps supplémentaire, tout travail de l'employée requis par le supérieur immédiat excédant 40 heures par semaine. Le surtemps convenu avec l'employeur sera rémunéré en conformité avec l'article 4.4 du présent contrat.

c) RÉUNION DES INSTANCES

L'employée peut assister à toute instance du mouvement étudiant. Les heures passées en instances, si exigées par l'employeur, seront rémunérées au tarif horaire régulier avec une majoration de 50 % si l'employée a travaillé plus de 40 heures dans sa semaine ou accumulées et remises sous forme de journées de congé en conformité avec l'article 4.4 du présent contrat.

2.4 DÉPART VOLONTAIRE

Avant de quitter volontairement son emploi, l'employée doit donner un avis de trois semaines à l'employeur sans quoi les jours de maladie en banque ainsi que le temps accumulé ne seront pas rémunérés.

CHAPITRE 3 : AUTRES CLAUSES

3.1 DÉFINITION DES TÂCHES

Les tâches sont celles définies en Annexe 3 du présent contrat.

3.2 CHARGE DE TRAVAIL

L'employeur s'engage à être raisonnable dans la charge de travail exigé de l'employée ainsi que dans l'échéancier de cette même charge.

3.3 AUTRES TÂCHES

En aucun temps, l'employée régie par le présent contrat n'est tenue d'effectuer d'autres tâches que celles qui sont prévues dans ce dernier (voir Annexe 3).

3.4 DOMMAGES MATÉRIELS

Aucun remboursement ne sera exigé de l'employée pour tout dommage causé non intentionnellement aux mobiliers et instruments de travail ainsi qu'aux biens matériels appartenant à l'ASSÉ ou dans les limites physiques du lieu de travail.

3.5 SOLIDARITÉ SYNDICALE

L'employée n'est pas tenue d'effectuer du travail destiné en tout ou en partie à une entreprise ou organisation dont les salarié-e-s sont en grève ou en lock-out. De même, dans le cadre d'une campagne de boycottage officielle qui s'adresse à une entreprise ou à une organisation. Aussi, l'employée ne peut subir de mesures disciplinaires ni de coupures de salaire si elle refuse de franchir une ligne de piquetage l'empêchant de se rendre sur son lieu de travail.

3.6 RECOURS EN JUSTICE

a) Si, dans l'exercice des fonctions prévues dans le présent contrat, l'employée est sujette à une poursuite civile en justice, l'employeur s'engage à indemniser l'employée de tous frais judiciaires et extrajudiciaires encourus du fait de cette poursuite, ainsi que toute perte de salaire occasionnée par celle-ci. Cette obligation ne vaut toutefois pas en cas de négligence grossière ou de

délict (i.e. dommage causé intentionnellement) de la part de l'employée. En cas de règlement hors cours, l'obligation prévue au premier alinéa ne vaut, quant au montant de la réclamation qui fait l'objet de l'accord, que si l'employeur a donné son consentement par écrit à ce règlement.

b) Si, à cause de l'exercice de fonctions prévues au présent contrat, l'employée est sujette à des poursuites criminelles, l'employeur est tenu d'indemniser l'employée de la même façon que prévu au premier alinéa de l'article 3.6 dans les cas suivants :

i) l'employée a agi à la demande et conformément aux indications de l'employeur;

ii) l'employée a agi avec le consentement exprès ou implicite de l'employeur et dans la mesure de son consentement.

3.7 NON-RESPONSABILITÉ

L'employée n'est pas responsable des vols commis à l'établissement à moins qu'elle soit légalement prouvée qu'elle en soit l'auteure ou la complice. La présente clause s'applique aussi aux dépôts.

CHAPITRE 4 : CLAUSES SALARIALES

4.1 TAUX SALARIAL

Le salaire de base de l'employée est fixé à 14,50 \$ de l'heure.

4.2 JOUR DE PAYE

Le salaire de l'employée est payé par chèque tous les deux (2) lundis sauf entente exceptionnelle entre l'employeur et l'employée.

4.3 DÉDOMMAGEMENT DES FRAIS

Sur présentation de pièces justificatives, l'employée sera dédommée des frais encourus dans l'exercice raisonnable de ses fonctions incluant les frais de transport nécessaire pour se rendre sur son lieu de travail. Nonobstant ce qui précède, l'employée devra avoir reçu de son supérieur immédiat ou de sa supérieure immédiate l'autorisation d'effectuer lesdits frais.

La présente clause s'applique aussi aux dédommagements pour frais de déplacement.

4.4 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Est considéré comme temps supplémentaire tout travail de l'employée requis par le supérieur immédiat ou la supérieure immédiate excédant 40 heures par semaine.

Les heures supplémentaires effectuées par l'employée sont rémunérées selon l'une ou l'autre des dispositions suivantes :

- Par le paiement, à taux régulier avec une majoration de 50 %, des heures supplémentaires;
- Par l'attribution de congés payés équivalents au nombre d'heures supplémentaires effectuées avec une majoration de 50 %.

Le choix de l'une ou l'autre des dispositions devra faire l'objet d'une entente entre l'employée et l'employeur.

Les heures supplémentaires peuvent être cumulées, mais devront être rémunérées dans les 12 mois suivants. Dans le cas de la résiliation du contrat ou de la démission de l'employée, l'employeur est tenu de verser les heures supplémentaires cumulées en même temps que le dernier versement du salaire.

Le nombre d'heures supplémentaires pouvant être payées à l'employée est prévu par l'employeur dans les charges salariales. Il est de la responsabilité de l'employeur de s'assurer que les heures supplémentaires demandées peuvent être rémunérées.

Nonobstant ce qui précède, si l'employée doit travailler durant une fin de semaine à la demande de l'employeur (dans le cadre d'une instance par exemple), elle a droit à un minimum d'une journée de congé payé dans la semaine qui suit excluant le lundi. La date doit être déterminée conjointement avec l'exécutif durant la semaine précédente la fin de semaine travaillée.

CHAPITRE 5 : BÉNÉFICES MARGINAUX ET AVANTAGES SOCIAUX

5.1 DROITS ET PRIVILÈGES

Durant tous les congés dans le présent contrat, sauf dispositions contraires explicites, l'employée continue d'accumuler les avantages, droits et privilèges qui lui sont reconnus par le présent contrat comme si elle avait effectivement été au travail.

5.2 CONGÉS ANNUELS

Dans le présent contrat, les congés payés de l'employée durent sept (7) jours durant le temps des fêtes excluant les journées de congé férié de la période des fêtes indiquées dans l'annexe I. L'employée a aussi droit à quatre jours de congé payé à prendre avant la fin du contrat. Le choix des dates fera l'objet d'une entente entre l'employée et l'employeur.

5.3 JOURS FÉRIÉS

Pour une période annuelle, la liste des jours fériés et chômés se trouve en Annexe 1. Seuls les jours fériés et chômés compris dans la durée de ce contrat sont reconnus comme jours fériés et chômés.

5.4 JOURNÉES DE MALADIE

Pour l'employée, les journées de maladie payées s'accumulent au rythme deux (2) par trois (3) mois.

a) CUMUL DE JOURNÉES DE MALADIE

Si l'employée ne se prévaut pas du total de ces jours de maladie, l'ASSÉ les remet sous forme de vacances ou de paiement. Les jours peuvent être cumulés, mais devront être rémunérés dans les 12 mois suivants.

b) CLAUSE ANNUELLE

Nonobstant les paragraphes ci-haut mentionnés, l'employée pourra, pour cause de maladie, se prévaloir de ses journées de maladies de la période suivante comprise dans la durée du présent contrat.

c) AVIS

L'employée doit avertir l'employeur le jour de son absence, avant midi (12 h). Cet avis se fait par un message laissé sur un des cellulaires ou téléavertisseurs de l'ASSÉ. Le non-respect de cette clause sera considéré comme une absence non motivée sauf sous la présentation d'une preuve médicale expliquant le non-respect de cette clause.

d) SURPLUS DES JOURNÉES DE MALADIE

Si l'employée prend plus de jours de maladie que le nombre prescrit, ces jours ne seront pas payés à l'employée par l'ASSÉ.

5.5 CONGÉ DE MATERNITÉ

a) Si l'employée est ou devient enceinte, elle a droit à un congé sans solde d'un an dont elle peut jouir dans les six (6) mois qui précèdent l'accouchement ou dans les deux (2) ans qui le suivent à partir du moment où elle le juge opportun après un avis d'un mois à l'employeur. L'employée pourra reprendre son travail trois (3) semaines après qu'elle en ait avisé l'employeur. Elle peut demander par la suite à travailler deux ans à temps partiel. S'il s'agit d'une famille monoparentale, elle peut demander trois(3)ans.

b) La salariée a annuellement droit à cinq (5) jours de congé pour responsabilités familiales. Ces congés ne sont ni cumulatifs ni monnayables.

5.6 CONGÉ PARENTAL

a) Si l'employé-e est ou devient le conjoint ou la conjointe d'une femme enceinte travailleuse ou non à l'établissement, il ou elle a droit à un congé sans solde d'un an, dont il ou elle peut jouir dans les six (6) mois qui précèdent l'accouchement ou dans les deux (2) ans qui le suivent à partir du moment où il ou elle le juge opportun après un avis d'un mois à l'employeur. L'employée pourra reprendre son travail trois (3) semaines après qu'il ou elle en a avisé l'employeur. Il ou elle peut demander par la suite à travailler deux ans à temps partiel. Si ou cour de cette période, l'employée devient parent monoparental, il ou

elle peut demander trois(3) ans.

b) Le ou la salarié-e a annuellement droit à cinq (5) jours de congé pour responsabilités familiales. Ces congés ne sont ni cumulatifs ni monnayables.

5.7 CONGÉS SOCIAUX

a) NOMBRES DE CONGÉS SOCIAUX

L'employée bénéficie des congés sociaux, avec et sans solde, suivant :

- Décès du conjoint ou de la conjointe, enfant, père, mère, sœur, frère :3 Jours payés ; 4 Non payés
- Belle-mère, beau-père, belle-sœur, Beau-frère : 1 jour payé ; 4 Non payés
- Grand-mère, grand-père : 1 jour payé ; 2 Non payés
- Adoption d'un enfant : 3 jours payés ; 3 Non payés
- Mariage de l'employée : 1 jour payé ; 2 Non payés
- Divorce de l'employée : 1 jour payé ; 2 Non payés
- Mariage sœur, frère, mère, père : 1 jour payé ; 0 Non payés
- Déménagement : 1 jour payé ; 3 Non payés
- Maladie grave du conjoint ou de la conjointe ou de la famille immédiate : 1 jour payé ; 5 Non payés
- Avortement :2 jours payés ; 3 Non payés

Dans le cas de maladie grave du conjoint ou de la conjointe ou de la famille immédiate, un assouplissement de l'horaire de travail est possible suite à une entente entre l'employée et l'employeur.

b) 400 KILOMÈTRES

Si l'un des événements ci-haut mentionnés se produit à une distance supérieure à 400 kilomètres, l'employée bénéficie d'une journée supplémentaire sans solde.

c) AVIS

Dans tous les cas, l'employée avise l'employeur le plus tôt possible au plus tard le jour ouvrable suivant un décès; au plus tard trois semaines à l'avance dans les cas de mariage, divorce, adoption; au plus tard trois jours ouvrables à l'avance dans le cas d'un déménagement.

d) DÉBUT DU CONGÉ

Les congés sociaux ne peuvent se prendre qu'à partir de la veille de l'événement.

e) DROITS ET PRIVILÈGES

Durant tous les congés dans le présent contrat, sauf dispositions contraires explicites, l'employée continue d'accumuler les avantages sociaux et les bénéfices marginaux, droits et privilèges qui lui sont reconnus par le présent contrat comme si elle avait été effectivement au travail.

5.8 PAIEMENTS

En cas de départ volontaire, de congédiement ou de décès de l'employée, tous les crédits de bénéfices marginaux sont payés en entier à elle ou à sa succession selon le cas, et ce, dans un délai de trente (30) jours.

5.9 ANCIENNETÉ

Pour l'employée, une semaine d'ancienneté couvre une semaine de travail de calendrier et comporte au minimum douze heures de travail. Aux fins du calcul de l'ancienneté, les jours de travail où normalement l'employée aurait dû travailler, mais pour des raisons prévues au présent contrat ou acceptées par l'employeur ne s'est pas présentée au travail, font partie des heures travaillées par l'employée.

5.10 MISE À PIED

a) ORDRE DES MISES À PIED

Les mises à pied autres que disciplinaires ou professionnelles se feront toujours inversement à l'ancienneté accumulée.

b) INDEMNISATION

L'employée mise à pied pour des raisons autres que disciplinaires ou professionnelles aura droit à

l'indemnité monétaire suivante : l'équivalent d'une (1) heure de travail par semaine accumulée. Ce montant forfaitaire ne pourra excéder 1 500 \$.

5.11 a) PRÉAVIS ET CONGÉS

Pour toute mise à pied visée à l'article 5.8, l'employée a droit à trois (3) semaines payées de préavis. Cependant, nonobstant les articles 5.1, 5.2, 5.3, et 5.4 a), b), c) et d), ainsi que 5.5 et als., les journées non travaillées au cours de ces trois (3) semaines ne seront pas payées, à moins d'une entente entre les deux parties.

b) DÉPART IMMÉDIAT

Nonobstant l'article 5.9 a), pour tout renvoi visé aux articles 5.8 et 7.5 c), l'employée a droit à une semaine payée de préavis. L'employée peut quitter son emploi dès que l'employeur lui signifie son préavis.

5.12 ACCUMULATION DE L'ANCIENNETÉ

L'ancienneté continue de s'accumuler pendant les absences suivantes :

- a) les vacances d'été et d'hiver;
- b) les congés sociaux;
- c) les congés fériés;
- d) les absences pour cause de maladie ou d'accident;
- e) les congés de maternité et parentaux;
- f) les congés sans solde;
- g) les mises à pied n'excédant pas douze (12) mois;
- h) les activités syndicales;

5.13 PERTE DU DROIT À L'ANCIENNETÉ

L'ancienneté se perd de la façon suivante :

- a) par le départ volontaire de l'employée;
- b) par le licenciement définitif de l'employée;
- c) par le renvoi de l'employée pour motif professionnel ou disciplinaire.

5.14 PERTE DE DROIT

En aucune façon l'employée ne doit perdre des droits, privilèges et conditions de travail acquis en raison de la formation, l'engagement ou la promotion d'un ou d'une autre salarié-e ou d'un ou d'une surnuméraire.

5.15 ABSENCE

Toute absence excédant le congé alloué aux clauses 5.4 et 5.5 sera considérée comme une absence non justifiée à moins d'entente avec l'employeur.

5.16 PROTECTION DES DROITS

Tous les droits et privilèges et avantages sociaux reconnus à l'employée qui jouit de son congé de maternité ou parental lui sont conservés comme si elle était au travail.

5.17 RÉINTÉGRATION

Au retour de l'employée du congé de maternité ou parental, l'employeur doit la réinstaller dans le poste qu'elle occupait au moment de son départ ou qu'elle a acquis pendant son absence.

5.18 ACCIDENT DE TRAVAIL

Outre l'article 3.8 du présent contrat et les dispositions déjà prévues par les différentes législations en vigueur concernant la santé et la sécurité au travail, l'employée possède le droit individuel et collectif d'arrêter de travailler lorsqu'elle juge qu'elle est en situation ou dans des conditions dangereuses; le droit d'enquêter ou de faire enquêter en tout temps sur les lieux de travail, sur les questions de santé-sécurité, et ce, indépendamment de l'employeur; le droit à la pleine compensation salariale en cas d'accident ou de maladie de travail; le droit au médecin de son choix. L'employeur ne peut exercer aucunes représailles (mesure disciplinaire, coupure de salaire, etc.) lorsque l'employée exerce ses droits sur les questions de santé-sécurité au travail.

CHAPITRE 6 : PROCÉDURES DE GRIEF

6.1 a) COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité de grief est composé de trois (3) personnes élues conjointement par l'employée et

l'employeur à raison d'un droit de vote pour chacune des parties.

b) POUVOIR DU COMITÉ

Le comité de grief est le seul à pouvoir trancher les litiges survenant dans l'application des articles 5.8 et als, ainsi que du Chapitre 7 de même que tout litige quant à l'interprétation du présent contrat.

c) DROIT DE RECOURS

L'employée et l'employeur ont le droit de porter un litige au jugement du comité de grief.

d) STATUT DES DÉCISIONS

Les décisions relevant du comité de grief sont sans appel autres que légales.

6.2 a) MISE EN CANDIDATURE

L'employée et l'employeur peuvent soumettre le nom de toute personne à titre de candidat ou de candidate à un des trois postes du comité de grief.

b) ÉLIGIBILITÉ

Les listes doivent être remises au plus tard trente (30) jours après la date de l'entrée en vigueur du présent contrat. Pour être valides, les noms doivent être listés dans les cahiers de préparations du Conseil exécutif. Seules les personnes figurant sur cette liste sont éligibles sauf entente entre les deux (2) parties.

c) ÉLECTION-NOMINATION

Dès la première réunion du Conseil exécutif de l'ASSÉ suivant la date limite du dépôt des listes, les deux parties ou leurs représentants respectifs et représentantes respectives devront avoir signé une entente écrite sur le choix des trois (3) élu-e-s. Ladite liste sera annexée au présent contrat.

d) LITIGE

En cas de non-entente sur la composition du comité de grief à la date fixée à l'alinéa c) de l'article 6.2 les deux parties procéderont chacune à l'élection d'un ou une membre du comité de grief et les deux (2) personnes ainsi nommées

procéderont elles-mêmes à l'élection de la troisième personne formant ledit comité.

e) DURÉE DE FONCTION

La durée de fonction des membres du comité de grief s'étend entre le moment de leur nomination et la date de fin du présent contrat et/ou jusqu'au règlement de tous les griefs accumulés durant le présent contrat.

f) VACANCES

Toutes vacances sont assujetties aux mêmes règlements d'élection/nomination sauf en ce que les listes devront être connues dans les deux (2) semaines suivant l'entrée en vigueur de la démission.

6.3 a) PROCÉDURE DE GRIEF

Tout grief d'une employée ou de l'employeur relatif au présent contrat sera présenté à l'autre partie et au comité de grief par écrit. La partie visée par le grief rendra par écrit sa décision à la partie requérante et au comité de grief, et ce, dans un délai d'une semaine suivant la réception du grief.

b) DEMANDE DE RECOURS

Si aucune entente n'intervient, la partie requérante peut remettre le différend au comité de grief.

6.4 a) DÉLAIS

Le comité doit se réunir dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la demande de recours. Les deux tiers (2/3) des membres en fonction siégeant formant quorum.

b) AUDIENCE

Un ou une des membres du comité doit faire parvenir par écrit et oralement une convocation à l'employée et à l'employeur. Advenant l'impossibilité pour une des parties d'être présente à l'heure, au lieu et à la date de convocation, le comité de grief est tenu de rendre sa décision lors de la deuxième convocation si l'une ou les deux (2) parties n'ont pu être présentes lors de la première réunion.

c) DÉCISION

Les décisions du comité de grief sont rendues au plus tard cinq jours ouvrables après la tenue d'une des convocations visées à l'article 6.4 et als. Cette décision est envoyée par écrit à l'employée et à l'employeur.

CHAPITRE 7 : RELATION D'AUTORITÉ ET MESURES DISCIPLINAIRES

7.1 ENGAGEMENT

L'engagement de l'employée se fait conformément à la politique d'embauche et aux directives du Congrès.

7.2 Rencontre d'évaluation

Deux fois par année, dont une fois au plus tard un mois après l'embauche d'une nouvelle employée ou de l'entrée en poste d'un nouveau Conseil exécutif, l'employeur doit rencontrer l'employée afin d'évaluer le travail de l'employée. À la demande d'une des deux parties, le comité grief peut assister à la rencontre.

7.2 MESURES DISCIPLINAIRES

Peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires :

a) RETARDS

Les retards répétés sans justifications valables.

b) ABSENCES

Les absences non justifiées par l'application d'un droit de l'employée prévu à un ou des articles du présent contrat.

c) PRIORITÉS DE TRAVAIL

Le non-respect, sans motif valable, de la distribution hebdomadaire des priorités de travail fixées par l'employeur en conformité avec les articles 3.1 et 3.2.

d) TÂCHES

Le refus d'effectuer, sans motif valable, une tâche prévue dans la définition de tâche à l'article 3.1 et ne contrevenant pas à l'article 3.2.

e) VOL, FRAUDE, COMPLICITÉ

Vol, fraude ou autre geste similaire commis envers l'employeur, ainsi que la complicité à un tel geste. Le fardeau de la preuve incombe à l'employeur.

f) AMBIANCE DE TRAVAIL

Le non-respect de l'article 1.3 du présent contrat.

g) CONGÉS DE MALADIE NON-JUSTIFIÉS

Si l'employée prend plusieurs jours non inclus dans le calcul des jours de maladie non prévus dans le présent contrat et non justifiés.

7.3 PROCÉDURES DES MESURES DISCIPLINAIRES

Chaque mesure disciplinaire entreprise en vertu de l'article 6.3 doit être consignée par écrit en trois exemplaires; un étant remis à l'employée en présence d'un ou d'une témoin, un étant remis au dossier du comité de grief, l'autre demeurant dans les fichiers de l'ASSE.

7.4 PROCESSUS D'APPLICATION DES SANCTIONS

L'application de l'article 6.3 se fait comme suit :

a) L'employeur remet une note avec témoin à l'effet de l'enregistrement d'un événement pouvant faire l'objet d'une mesure disciplinaire en conformité avec 7.2 et als.

b) DROIT EN APPEL

L'employée peut contester auprès du comité de grief la véracité des faits allégués dans ladite note.

c) ENREGISTREMENT

Advenant la non-contestation par l'employée de ladite note ou la confirmation des faits par le comité de grief, ledit retard, absence, non-respect des priorités de travail ou refus d'effectuer une tâche prévue au contrat sans motif valable est enregistré aux fins de l'application du chapitre 7.

7.5 SANCTIONS

Nonobstant l'article 7.4 :

a) RETARDS

Dix infractions à l'article 7.3 a) reconnues par le comité de grief ou l'employée sont causes suffisantes de suspension sans solde ne pouvant excéder cinq (5) jours ouvrables.

b) ABSENCES

Cinq infractions à l'article 7.3 b), reconnues par le comité de grief ou de l'employée sont causes suffisantes d'une suspension sans solde ne pouvant excéder cinq (5) jours ouvrables.

c) CUMUL

Le cumul de trois (3) suspensions telles que définies aux articles 7.3 a) et b) entraîne le congédiement définitif.

d) PRIORITÉS DE TRAVAIL

Trois infractions ou plus à l'article 7.3 c) reconnues par le comité de grief ou l'employée entraînent le congédiement définitif.

e) TÂCHES

Deux infractions ou plus à l'article 7.3 d) reconnues par le comité de grief ou l'employée entraînent le congédiement définitif.

f) VOL, FRAUDE, DOMMAGE MATÉRIEL

Une infraction à l'article 7.3 e) reconnues par le comité de grief ou l'employée entraîne le congédiement définitif.

g) AMBIANCE DE TRAVAIL

5 infractions à l'article 7.3 f) reconnues par le comité de grief ou l'employée entraînent le congédiement définitif.

h) CONGÉS DE MALADIE NON-JUSTIFIÉS

Si l'employée prend plus de dix (10) jours non inclus dans le calcul des jours de maladie et non justifiés, cette absence sera considérée comme une raison suffisante de renvoi.

7.6 SANCTIONS

Dans l'hypothèse d'une sanction disciplinaire imposée par l'employeur si l'employée a présenté un grief auprès du comité de grief, elle continue d'occuper ses fonctions et accumuler ses

privileges jusqu'à ce que l'instance concernée rende sa décision par écrit.

CHAPITRE 8 : CLAUSES FINALES

8.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Sous réserve des dispositions contraires contenues dans le présent contrat et dans la clause 8.2, ledit contrat entre en vigueur le 4 octobre 2010.

8.2 EFFET RÉTROACTIF

Suivant les dispositions du présent contrat, les dispositions contenues dans les clauses concernant l'ancienneté, les congés annuels, les congés fériés, les congés de maladie, les congés parentaux et les salaires auront un effet rétroactif et rétroagiront sur une base annuelle à la date de l'embauche.

8.3 DURÉE

La présente entente est valide jusqu'au 4 juin 2011.

8.4 RENOUELEMENT

Ce contrat est renouvelable.

8.5 ANNEXES

Les annexes jointes au présent contrat en font partie intégrante.

8.6 LITIGES

Tout objet de litige non prévu par le présent contrat devra faire l'objet d'une entente entre l'employeur et l'employée, les chartes fédérales et provinciales, des droits de la personne et normes minimales du travail fixées par le gouvernement du Québec faisant office de minima.

8.7 COPIES

Le présent contrat est fait en deux copies. Seules ces deux copies sont réputées être officielles.

ANNEXE I

CONGÉS FÉRIÉS

a) L'ASSÉ convient de reconnaître et d'observer comme journées chômées et payées les jours décrétés « fête civile » par les gouvernements.

b) Au cours de l'année de référence, les seize (16) journées suivantes sont reconnues comme journées chômées et payées à l'employée. Seules les journées fériées incluses dans la durée du présent contrat sont rémunérées.

1. Jour de l'an
2. Lendemain du jour de l'an
3. Vendredi saint
4. Lundi de Pâques
5. Fête de Dollard
6. Saint-Jean-Baptiste
7. Confédération
8. Fête du Travail
9. Veille de Noël
10. Lendemain de Noël
11. Veille du jour de l'an
12. Action de grâce
13. Noël
14. Journée internationale des femmes (8 mars)
15. Journée internationale des travailleuses et travailleurs (1er mai)
16. Journée opposée à la brutalité policière (15 mars)

c) Si l'une des journées mentionnées à l'annexe 1b) coïncide avec un samedi ou dimanche cette journée est alors remise la journée précédente ou suivante.

ANNEXE II

CONFIDENTIALITÉ DES DOCUMENTS

1. L'employée reconnaît que durant son emploi à l'ASSÉ et par sa participation aux projets entrepris par et/ou au nom de l'association, l'employée acquerra de l'information concernant certaines matières et sujets qui sont confidentiels pour l'association, laquelle information est la propriété exclusive de l'association incluant, sans restreindre la généralité de ce qui précède :

- a) le nom des membres et la nature des activités ou affaires qu'elle conduit;
- b) la nature, le but, le caractère, l'étendue et les particularités de tout projet entrepris par et/ou au nom de l'association;
- c) le savoir-faire utilisé par l'association incluant les procédés, procédures, méthodologies, techniques et l'information utilisée par l'association dans n'importe quel projet entrepris par et/ou au nom de l'association.

2. L'employée traitera confidentiellement toute information et s'engage à ne pas utiliser cette information pour son propre intérêt. L'employée s'engage à ne pas révéler cette information à toute tierce partie non autorisée durant et/ou après la fin de son engagement ni en aucune manière, directement ou indirectement, aider ou être partie liée à des actes qui auraient pour effet de détourner, diminuer ou nuire à la réputation, à l'achalandage ou à l'intégrité de l'association.

3. L'employée convient que tous les équipements, enregistrements, dossiers, documents (incluant les copies de ceux-ci) de quelque nature et genre que ce soit, incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède : les listes d'adresses, les dates de parution, les tirages, les procès-verbaux, etc., possédés ou sous le contrôle de l'employée durant son engagement, seront et resteront la propriété unique et exclusive de l'association.

4. Sans vouloir restreindre les recours disponibles à l'association, l'employée reconnaît, par les présentes, que l'association subira un préjudice advenant que l'employée contrevienne à l'un ou à l'autre des conditions de cette entente et, en conséquence, l'employée reconnaît par les présentes que l'association pourra demander et obtenir une injonction interlocutoire, dans n'importe quelle disposition des clauses 2 ou 3, suite à une contravention ou à une menace de manquement aux dites dispositions ou autrement pour spécifiquement faire respecter n'importe quelle desdites dispositions.

ANNEXE III
DESCRIPTION DE TÂCHES

La description des tâches de l'employée est la suivante :

- Assurer la permanence des locaux de l'ASSÉ ;
- Assurer la réception, la dactylographie, l'impression des documents, les envois postaux (et réponses) et le classement du courrier et des courriels;
- Participer à la rédaction, la mise en page, la correction, la révision et l'envoi des publications de l'association;
- Faire l'entretien général des archives et de la documentation, assurer une revue de presse quotidienne, faire des dossiers de presse sur demande et commander des documents pertinents;
- Assurer un soutien logistique à la réalisation des activités de l'association, soit les instances et les actions;
- Assurer le secrétariat et le soutien logistique au Congrès et aux réunions du Conseil exécutif;
- Informer les gens quant à la nature de l'organisation, ses revendications et ses activités;
- Faire la mise à jour des sites Internet de l'association et veiller au bon fonctionnement du réseau informatique;
- Préparer et assurer la transition avec le ou la future employé-e-s ; et,
- Faire du soutien à la recherche.

La présente description de tâches peut être modifiée par le Conseil exécutif en tout temps avec l'accord de l'employée. Une ou des modifications à la description de tâches ne rend pas caduque le présent contrat, mais seulement la ou les parties concernées par l'article 3.1. et als.

Annexe H : Politique d'embauche

Préambule

La présente politique a pour but de fixer un cadre général d'application des conditions d'embauche et de travail. La présente politique n'a pas comme effet de soustraire l'ASSÉ des normes du travail, d'une convention collective et des contrats signés.

1.0 Types d'employé-e-s

1.1 Permanents et permanentes syndicales

Les permanentes syndicales et permanents syndicaux sont des employé-e-s embauché-e-s pour assurer un soutien direct au travail du Conseil exécutif, généralement à partir du siège social de l'ASSÉ, et embauché-e-s à long terme.

1.1.1 Responsabilités

Les responsabilités de la permanence syndicale sont les suivantes :

- Assurer la permanence du siège social de l'ASSÉ.

- Assurer la réception, la dactylographie, l'impression des documents, les envois postaux (et réponses) et le classement du courrier et des courriels.

- Participer à la rédaction, la mise en page, la correction, la révision et l'envoi des publications de l'association

- Faire l'entretien général des archives et de la documentation, assurer une revue de presse quotidienne, faire des dossiers de presse sur demande et commander des documents pertinents.

- Assurer un soutien logistique à la réalisation des activités de l'association, soit les instances et les actions.

- Assurer le secrétariat et le soutien logistique au Congrès, au Conseil de Coordination et aux réunions du Conseil exécutif.

- Informer les gens quant à la nature de l'organisation, ses revendications et ses activités.
- Faire la mise à jour des sites Internet de l'association et secondairement veiller au bon fonctionnement du réseau informatique
- Préparer et assurer la transition avec le ou la future employé-e-s
- Faire du soutien à la recherche

1.1.2 Prérequis

- Connaissance du mouvement étudiant
Autonomie, initiative et aimer le travail d'équipe
- Maîtrise du français, tant à l'écrit qu'à l'oral et connaissance de base en anglais
- Expérience militante en lien avec le poste
- Bonne capacité d'adaptation
- Aptitudes en comptabilité et en informatique.
- Être capable de défendre les principes de base et les revendications de l'ASSÉ

1.2 Contractuel-le

Les contractuel-le-s sont des employé-e-s qui signent un contrat à court terme et/ou pour une tâche précise pour le compte de l'ASSÉ et dont le salaire total est de plus de 500 \$.

1.3 Ouverture et fermeture de poste

Seul le Congrès peut décider de créer ou de fermer un poste rémunéré, en modifiant la présente politique. Le Congrès, le Conseil de Coordination et le Conseil exécutif peuvent procéder à l'embauche de contractuelles dans la mesure où les prévisions budgétaires le permettent.

2.0 Type d'embauche

2.1 Annuel

2.1.1 Définition

Est considéré comme embauche annuelle l'embauche d'un employé pour une période de un an, le contrat débutant normalement le 1er juin et

se terminant le 31 mai de l'année suivante.

2.1.2 Application

On procède à une embauche annuelle lorsque l'on prend connaissance avant le Congrès d'hiver qu'un employé ayant un poste permanent décide de ne pas renouveler son contrat ou si les employeurs décident de ne pas renouveler le contrat d'un employé.

2.1.3 Processus d'embauche

Lors d'une embauche annuelle, le processus d'embauche est enclenché à partir du Congrès d'hiver et est fait par le Comité de sélection. Ce processus d'embauche se conclut à l'occasion du Congrès annuel par la sélection de la nouvelle personne employée et par l'adoption du contrat.

2.2 Irrégulière

2.2.1 Définition

Est considérée comme embauche irrégulière toute embauche n'entrant pas dans le cadre de l'embauche annuelle. Le contrat débute alors à la date décidée par l'instance s'occupant de l'embauche et prend fin le 31 mai suivant ou lors du retour de l'employé lorsque celui-ci ne quittait pas le poste de façon définitive.

2.2.2 Application

On procède à une embauche irrégulière suite à la réception d'une lettre de démission d'un employé de l'ASSÉ ou pour toute autre raison obligeant l'employé à quitter son poste pour une longue période, c'est-à-dire plus de 6 semaines et dont les délais nous empêchent de mener à terme une embauche annuelle.

2.2.3 Processus d'embauche

Lors d'une embauche irrégulière, le processus d'embauche est enclenché par le Conseil de Coordination ou par le Congrès et se conclut à l'occasion d'un Conseil de Coordination ou d'un Congrès. Toute embauche irrégulière doit être entérinée par le Congrès par l'adoption du contrat.

2.3 Temporaire

2.3.1 Définition

Est considérée comme embauche temporaire toute embauche urgente ne permettant pas d'attendre les délais nécessaires pour accomplir une embauche annuelle ou irrégulière. Le contrat débute alors à la date déterminée par l'instance s'occupant de l'embauche et prend fin un maximum de 6 semaines plus tard, le but étant d'embaucher une personne de façon temporaire.

2.3.2 Application

On procède à une embauche temporaire suite à la réception d'une lettre de démission d'un employé de l'ASSÉ ou pour toute autre raison obligeant l'employé à quitter son poste pour une courte ou une longue période avec un préavis de moins d'un mois. Le Conseil exécutif a alors le pouvoir d'embaucher une permanente syndicale ou une contractuelle pour une période maximale de 6 semaines.

2.3.3 Processus d'embauche

Lors d'une embauche temporaire, le processus d'embauche est entièrement accompli par le Conseil exécutif ou par toutes personnes délégué-e-s par le Conseil exécutif à ses fins. Ce type d'embauche ne nécessite pas le même processus d'embauche que pour une embauche annuelle ou temporaire et les modalités de ce processus d'embauche sont décidées par le Conseil exécutif.

3.0 Procédures d'embauche

3.1 Comité de sélection

Lorsqu'un poste de permanente syndicale est vacant ou que l'ASSÉ juge bon d'embaucher une personne contractuelle, l'instance appropriée se doit de créer dans les plus brefs délais un Comité de sélection. Le Comité de sélection doit être créé lors de tout type d'embauche, sauf pour l'embauche temporaire qui ne relève que du Conseil exécutif.

3.1.1 Composition

Ce comité est formé de 3 personnes pour l'embauche d'une permanente syndicale ou d'un

permanent syndical ainsi que d'une personne contractuelle : 1 personne déléguée par le Conseil exécutif, 2 personnes déléguées par l'instance qui a créé le comité.

3.1.2 Pouvoirs et devoirs

Le Comité de sélection a les pouvoirs et les devoirs suivants :

1. Diffusion de l'offre d'emploi
2. Préparer des questions pour les entrevues qui font écho aux compétences exigées dans l'offre d'emploi émise.
3. Sélectionner les candidatures à rencontrer en entrevue selon les exigences et préalable de l'offre d'emploi émise.
4. Faire les entrevues, au cours desquelles chaque candidate retenue aura à se présenter devant l'ensemble ou, du moins, la majorité des membres du Comité de sélection.
5. Lorsque les entrevues sont terminées, établir une liste de la meilleure à la moins bonne candidate. Advenant le cas où, suite à l'embauche, la candidate choisie refuserait le poste, cette liste servira à contacter sa remplaçante, par ordre de compétence.
6. Présenter les différentes candidatures ayant passé une entrevue à l'instance se chargeant de l'embauche.
7. Faire une recommandation à l'instance chargée de l'embauche.
8. Rédiger un rapport d'embauche à la fin du processus d'embauche.

3.2 Offre d'emploi

3.2.1 Rédaction de l'offre d'emploi

La tâche de rédaction de l'offre d'emploi revient à l'instance déclenchant le processus d'embauche. Cette instance peut toutefois remettre cette responsabilité au Comité de sélection. L'offre d'emploi doit respecter la présente politique des ressources humaines.

3.2.2 Contenu de l'offre d'emploi

L'offre d'emploi doit contenir les informations suivantes :

Une description sommaire des tâches reliées au poste

Une liste des aptitudes et connaissances préalables

Une estimation salariale

Une date approximative d'entrée en poste

Les coordonnées du Comité de sélection pour l'envoi de curriculum vitae

3.3 Réception des candidatures

La réception des curriculum vitae se fait via la boîte courriel du Comité de sélection à laquelle l'ensemble des membres du Comité de sélection a accès.

Dans le cas d'une embauche annuelle et irrégulière, la période de réception des candidatures doit être d'un minimum de sept jours et ne peut excéder vingt jours. Dans le cas d'une embauche temporaire, aucune période de réception des candidatures n'est obligatoire.

3.4 Évaluation des curriculum vitae et sélection des candidates à rencontrer en entrevue

Le Comité de sélection se rencontre immédiatement après la fin de la période de réception des curriculum vitae afin d'évaluer les candidatures reçues et sélectionne un maximum de six (6) candidatures à passer en entrevue. Les personnes dont les candidatures ont été retenues doivent être contactées dans un délai d'un maximum de deux (2) jours ouvrables suivant la fin de la période de réception des candidatures.

3.5 Entrevue

Le Comité de sélection est responsable de la préparation des entrevues. Pour ce, le Comité de sélection doit élaborer des questions permettant de tenir une entrevue d'environ trente (30) minutes. Les personnes passées en entrevue sont évaluées selon une grille d'analyse et d'évaluation

des entrevues qui comprend une pondération sur cent (100) divisée selon les aptitudes et connaissances requises mentionnées dans l'offre d'emploi.

Les entrevues doivent avoir lieu au plus tard sept (7) jours ouvrables suivant la fin de la période de réception des candidatures. Dans le meilleur du possible, toutes les entrevues sont faites dans la même journée.

3.5 Recommandation à l'instance chargée de l'embauche

Le Comité de sélection, au regard des entrevues, des curriculum vitae et des lettres de motivation reçues, est tenu de faire la recommandation d'une candidature, ou s'il le juge pertinent, de plusieurs candidatures à l'instance responsable de l'embauche. Cette recommandation doit s'accompagner d'un résumé de l'ensemble du processus d'embauche fait par le Comité de sélection.

L'instance responsable de l'embauche doit se réunir dans les 2 semaines suivant la fin des entrevues dans le cas d'une embauche irrégulière et dans le délai prévu par le Congrès d'une embauche annuelle. Ce délai doit être précisé aux différentes personnes rencontrées en entrevue.

3.6 Décision finale

L'instance responsable de l'embauche, tranche entre les candidatures reçues en entrevue, en prenant en compte la recommandation du Comité de sélection. Ladite instance reste entièrement souveraine de sa décision, mais ne peut cependant embaucher une personne n'ayant pas été convoquée en entrevue.

3.7 Refus de la part de la personne embauchée

Advenant le cas où, suite à l'embauche, la personne candidate choisie par l'instance responsable de l'embauche refuserait le poste, une nouvelle personne candidate doit être sélectionnée.

Dans le cas d'une embauche annuelle ou irrégulière

Dans le cas d'une embauche annuelle ou irrégulière, le Conseil de Coordination est responsable de prendre une nouvelle candidate. Cette séance du Conseil de Coordination devra avoir lieu au plus tard sept (7) jours après le refus de la première candidature sélectionnée. Le Comité de sélection devra être présent lors de l'embauche de la deuxième candidature et devra faire une deuxième recommandation en fonction de la liste de la meilleure à la moins bonne candidature établie après les entrevues.

Dans le cas d'une embauche temporaire

Dans le cas d'une embauche temporaire, c'est au Conseil exécutif de sélectionner une nouvelle candidature.

3.8 Diffusion

Les personnes rencontrées en entrevues doivent être contactées, afin d'être informées de la décision du Conseil exécutif, dans les deux jours après la décision de celui-ci. Cette décision est rendue publique seulement lorsque l'employé-e choisi-e est informé-e de la décision finale et a accepté l'emploi lui étant offert.

3.9 Rapport d'embauche

À la fin du processus d'embauche, le Comité de sélection est chargé de déposer un rapport résumant l'ensemble du processus d'embauche. Le rapport doit inclure l'ensemble des curriculums vitae et lettres de motivation des candidates rencontrées en entrevue, les grilles d'évaluation utilisées lors des entrevues, les questions d'entrevue et tout autre document pertinent. Le rapport doit également inclure un résumé écrit de l'ensemble du processus d'embauche écrit par le Comité de sélection.

4.0 Contrat

4.1 Rédaction du contrat

Le contrat de l'employé-e est rédigé et adopté par le Conseil exécutif et doit être entériné par l'instance ayant procédé à l'embauche.

4.2 Négociation et signature du contrat

Une fois adopté en Conseil exécutif, le contrat

devra être transmis à l'employé-e deux jours avant la signature dudit contrat à moins que l'employée désire signer celui-ci avant ce délai.

Deux membres du Conseil exécutif sont mandaté-e-s par le Conseil exécutif pour signer le contrat avec l'employé-e. Elles ou ils sont responsables de la négociation avec l'employé-e. Il revient de leur devoir d'effectuer toute correction nécessaire, notamment celle relevant de la loi. De plus, le contrat peut être modifié par elles et eux en réponse à une demande légitime de l'employé-e et les modifications sont réputées adoptées dès la signature du contrat. Les membres du Conseil exécutif mandaté-e-s sont redevables de ces modifications.

Une employée a le droit de signer son contrat dans les deux semaines suivant sa confirmation d'embauche et avant d'entrée en fonction. Si les membres du Conseil exécutif mandatés pour la signature du contrat sont dans l'impossibilité d'exécuter ce mandat dans les délais ci-dessus, il est du devoir du Conseil exécutif, et cela en priorité, de mandater d'autres membres du Conseil exécutif, pour ce faire, dans les plus brefs délais.

Une copie du contrat signé est conservée au siège social de l'ASSÉ et une copie est remise à l'employé-e.

5.0 Personne répondante

5.1 Nomination

Le répondant ou la répondante est une personne élue sur le Conseil exécutif et est choisi par le Conseil exécutif.

5.2 Fonctions

Le répondant ou la répondante est l'autorité fonctionnelle de l'employé-e et est la personne représentante du Conseil exécutif. En fonction des décisions prises par le Conseil exécutif, il ou elle détermine conjointement avec l'employé-e son horaire hebdomadaire et en autorise la modification, incluant les heures supplémentaires, s'il y a lieu. Elle ou il autorise des frais de déplacement encourus dans l'exercice raisonnable

de ses fonctions. Avec l'aide du Conseil exécutif, elle détermine les priorités de travail de l'employé-e.

5.3 Responsabilité et devoir

La personne répondante a les responsabilités et les devoirs suivants :

Effectuer le suivi de l'exécution des tâches quotidiennes et générales de l'employé-e.

Responsable de la qualité de l'environnement psychosocial de l'employé-e.

Être à l'écoute des contraintes socioéconomiques de l'employé-e.

Veiller au respect du contrat signé avec l'employé-e.

Informar le Conseil exécutif de toute problématique et, entre temps, entreprendre ce qui est en son pouvoir pour que celle-ci ne pèse plus sur l'employé-e.

Évaluer le travail de l'employé-e et ce, un minimum de deux fois durant la durée du contrat dans le cas d'un employé-e permanent et une fois durant la durée du contrat pour un employé-e contractuelle. Les évaluations faites durant la période de probation ne sont pas comptabilisées dans ce calcul.

Informar les associations étudiantes membres de l'ASSÉ de toute situation particulière quant aux relations entre l'employé-e-s et toute autre instance de l'ASSÉ.

Si la personne répondante est dans l'incapacité d'accomplir ces responsabilités, il est de son devoir d'en faire part au Conseil exécutif afin que celui-ci nomme une autre personne répondante.

5.4 Les tâches connexes

Les tâches connexes sont les tâches qui ne sont pas définies dans le contrat. Celles-ci doivent être définies d'un commun accord entre la répondante de l'employé-e et celle-ci. Les tâches connexes doivent être déterminées par le Conseil exécutif. S'il advient un litige dans l'interprétation de l'article du contrat concernant

les tâches connexes, la décision d'interprétation appartient au Conseil exécutif. Tant que celui-ci n'aura pas rendu son verdict, l'employé-e n'a aucunement l'obligation de se plier à l'interprétation de la personne répondante.

6.0 Relation avec l'employé-e

6.1 Membres

Bien que l'ensemble des membres de l'ASSÉ soit considéré comme étant les employeur-e-s de l'employé-e, seule la personne répondante peut lui demander d'effectuer une tâche dite connexe ou prioriser une tâche à une autre. Une pression faite par une autre personne pour que l'employé-e effectue une tâche est inacceptable. Toute autre personne doit en ce sens s'adresser à la personne répondante pour ce genre de demande.

6.2 Exécutant-e-s

Les membres du Conseil exécutif peuvent pallier aux fonctions de la personne répondante s'il advient que celle-ci ne puisse remplir ces fonctions. Toutefois, en aucun cas un exécutant ou une exécutante ne peut contraindre l'employé-e à accepter une priorisation de ses tâches autres que celle déjà mise de l'avant par la personne répondante.

7.0 L'employé-e

7.1 Non-respect du contrat de la part de l'employée

Si l'employé-e ne respecte pas la priorisation de tâche établie, n'effectue pas les tâches connexes demandées ou ne respecte pas son contrat, il appartient à la personne répondante d'intervenir auprès de l'employé-e.

8.0 Fin de contrat

8.1 Période de probation

Une ou un employé-e engagé-e se voit soumis ou soumise à une période de probation inscrite au contrat de l'employé-e. Dans aucun autre cas une ou un employé-e ne peut être soumis-e à une période de probation. À la fin de la période de probation, l'employé-e est rencontré-e par le Conseil exécutif afin de discuter de la période de

probation. Après quoi, le Conseil exécutif peut reconduire le contrat ou y mettre fin avec un préavis de deux semaines.

Durant la période de probation, la personne répondante se voit dans l'obligation de soumettre deux évaluations à l'employé-e, soit une au milieu de la période de probation et une à la fin de la période de probation.

8.2 Renvoi

Un individu employé faisant face au renvoi doit en être averti par un préavis de deux semaines. Au moment du renvoi, sauf si l'employé-e en décline l'utilité, une lettre de renvoi doit être remise à celle-ci ou celui-ci indiquant explicitement les motifs du renvoi.

8.3 Fin de la période normale de contrat

Environ deux mois avant la fin de son contrat, il est suggéré que l'employé-e rédige un bilan de son contrat comprenant, si cela s'applique, ses réalisations, ses perspectives (pour la prochaine période contractuelle) ainsi que ses demandes contractuelles. Le Conseil exécutif devra décider s'il veut renouveler le contrat de chacun et chacune des employé-e-s et rendre sa décision un mois avant la fin des contrats en cours. Les nouveaux contrats devront être signés trois semaines avant la fin des actuels contrats. Chaque contrat est indépendant du précédent et fait place, s'il y a lieu, à une nouvelle négociation. Nonobstant ce qui précède, un individu employé ne peut se voir couper ses avantages sociaux acquis dans un précédent contrat.

8.4 Ancienneté

Le Conseil exécutif doit offrir un contrat d'une durée de deux ans à une personne employée étant avec l'ASSÉ deux périodes contractuelles consécutives. De la même manière, le Conseil exécutif doit offrir un contrat d'une durée de trois ans à un ou une employé-e étant avec l'ASSÉ depuis 4 périodes contractuelles consécutives.

9.0 Dispositions salariales

9.1 Augmentation salariale de base

Le salaire de toute personne employée de l'ASSÉ se doit d'être minimalement augmenté selon l'inflation réelle québécoise à chaque renouvellement de contrat.

10.0 Modification à la politique

Toute modification à la politique d'embauche se fait par une proposition ordinaire votée en Congrès.

Annexe I : Révision des prévisions budgétaires

	Révision	Différence	Prévision Congrès Annuel	Détails des ajustements
Revenus				
Cotisations	103 095,00 \$	- \$	103 095,00 \$	
Instances	9 600,00 \$	(375,00) \$	9 975,00 \$	
Congrès	5 400,00 \$	150,00 \$	5 250,00 \$	Afin que les revenus correspondent à un financement aux 2/3 des instances
Camps de formation	4 200,00 \$	(525,00) \$	4 725,00 \$	Pareil
Dons	2 000,00 \$	(1 000,00) \$	3 000,00 \$	
Activités de financement	600,00 \$	- \$	600,00 \$	
Fonds des arrêté-e-s	- \$	- \$	- \$	
Totaux	115 295,00 \$	(1 375,00) \$	116 670,00 \$	
Dépenses				
Fonds d'entraide	5 154,75 \$	- \$	5 154,75 \$	
Information	16 273,38 \$	(726,62) \$	17 000,00 \$	
Ultimatum et express	8 000,00 \$	- \$	8 000,00 \$	
Revue Ultimatum	3 273,38 \$	(726,62) \$	4 000,00 \$	Coût réel de la revue
Matériel d'information	4 000,00 \$	- \$	4 000,00 \$	
Documentation & recherche	500,00 \$	- \$	500,00 \$	
IRIS	500,00 \$	- \$	500,00 \$	
Instances	15 300,00 \$	- \$	15 300,00 \$	
Congrès	7 000,00 \$	- \$	7 000,00 \$	
Camps de formation	6 300,00 \$	- \$	6 300,00 \$	
Comités et CoCo	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	
Mobilisation	17 000,00 \$	- \$	17 000,00 \$	
Tournées & représentations	14 000,00 \$	- \$	14 000,00 \$	
Matériel pour les actions	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$	
Bureau	16 310,00 \$	- \$	16 310,00 \$	
Loyer	12 800,00 \$	- \$	12 800,00 \$	
Assurances	1 010,00 \$	- \$	1 010,00 \$	
Fournitures	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	
Informatique	500,00 \$	- \$	500,00 \$	

	Révision	Différence	Prévision Congrès Annuel	Détails des ajustements
Dépenses				
Administration	4 560,00 \$		4 560,00 \$	
Honoraire professionnel	4 100,00 \$	- \$	4 100,00 \$	
Frais de caisse	460,00 \$	- \$	460,00 \$	
Communication	8 250,00 \$	(1 500,00) \$	9 750,00 \$	
Télécommunications	5 000,00 \$	(1 500,00) \$	6 500,00 \$	Étant donné qu'il y a moins d'exécutant et que l'utilisation des cellulaires à été revue
CNW Telbec	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	
Courrier	250,00 \$	- \$	250,00 \$	
Internet et site	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$	
Employé-e-s	31 000,00 \$	(2 000,00) \$	33 000,00 \$	Il n'y a pas eu de transition durant l'été. Prévoit quelques heures de transition en juin 2011
Conseils régionaux	1 500,00 \$	- \$	1 500,00 \$	
CRAM	500,00 \$			
MASSE	500,00 \$			
Autres	500,00 \$			
Divers	- \$	(500,00) \$	500,00 \$	
Subventions		(500,00) \$	500,00 \$	Il est proposé de ne pas donner de subvention cette année
Fonds des arrêté-e-s				
Autres		- \$		
Totaux	115 348,13 \$	(4 726,62) \$	120 074,75 \$	
Surplus/(déficit)	(53,13) \$	3 351,62 \$	(3 404,75) \$	

Annexe J : LE FÉMINISME DANS L'ASSÉ

Problématiques et stratégies d'intégration

Document résumé

*Anne Dagenais Guertin
Université Concordia
Mai 2010*

Suite à une discussion informelle avec quelques membres femmes de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), j'ai réalisé qu'il existait plusieurs problématiques entourant les femmes et le féminisme au sein de cette organisation. J'ai donc décidé de me pencher sur cette question dans le cadre de mon certificat en Études des femmes de l'Université Concordia. Mon objectif de recherche était d'explorer l'importance du féminisme au sein de l'ASSÉ ainsi que différentes stratégies pour une meilleure intégration. Ce document est un résumé. Pour plus de détails, référez-vous aux pages indiquées pour chaque section dans le document complet.

Méthodologie

J'ai utilisé deux types de sources primaires d'information : des archives et des entrevues. Les archives sont principalement des documents issus de l'ASSÉ. Les entrevues sont de type individuel et de groupe, et comptent neuf participantes et participants, six femmes et trois hommes, tous et toutes membres de l'ASSÉ, pour un total de douze heures de matériel, ainsi que les commentaires ressortis des caucus non-mixtes lors du congrès des 8 et 9 mai 2010. Pour plus de détails, voir le Document complet pages 2-3.

ANEEQ, MDE et féminisme

Cette section présente un bref historique de la relation entre le féminisme et la gauche radicale étudiante au Québec. Un point important est la découverte d'une idée intéressante introduite par l'ANEEQ : le Forum des femmes. Il s'agit de l'équivalent d'un Congrès mais spécifiquement sur des questions féministes et comment mieux intégrer les femmes et le féminisme au sein de

l'organisation : à développer. Voir le Document complet pages 3-5.

Définition du féminisme

Le féminisme est un mouvement très diversifié et en constante évolution. C'est pourquoi la définition que j'offre dans ma recherche est générique et peut servir de point de départ à une définition plus précise, bien qu'il ait été souligné dans les entrevues que trop de précision n'est pas souhaitable ou même possible au sein de l'ASSÉ. Le féminisme : c'est une façon de militer (et même de vivre) qui prend en compte la diversité et l'interconnexion des oppressions afin de ne pas les reproduire en essayant de les combattre. C'est aussi un champ d'études à part entière et un outil d'analyse critique complexe pouvant être appliqué à tous les domaines de la vie. Il peut servir à révéler et créer des idées, théories et méthodes alternatives visant à rendre le monde plus juste, libéré de toutes oppressions.

Voir le Document complet pages 5-6.

Prémisse : l'ASSÉ est féministe!... en principe

Au cours de mes lectures et des entrevues, j'ai réalisé qu'il y avait une forte ressemblance entre l'ASSÉ et la définition précédente du féminisme. Non seulement l'ASSÉ a développé plusieurs mesures afin d'assurer une plus grande participation des femmes, mais sa structure, sa méthode de syndicalisme étudiant de combat, ses principes et sa mission sont fondamentalement féministes! Cette constatation fut le point tournant de ma recherche. Toutefois, il convient de ne pas oublier qu'il existe plusieurs lacunes dans la pratique : dans l'application des principes et des mesures féministes, ainsi que dans les attitudes et relations interpersonnelles. Comme dans le reste de la société en ce qui concerne le féminisme, il reste beaucoup de travail à faire. Cette section comprend également des commentaires sur l'article 42 des Statuts et règlements, sur l'hostilité envers le féminisme et les féministes, ainsi que sur la question de la victimisation.

Voir le Document complet pages 6-9.

Points forts

L'ASSÉ se distingue des autres organisations du mouvement étudiant grâce à ses claires positions féministes, ses procédures afin d'assurer une plus grande participation des membres femmes, ainsi que ses réalisations et campagnes féministes. Voir le Document complet pages 10-11.

Problématiques

Les femmes sont en minorité dans l'ASSÉ et occupent généralement des rôles de soutien.

Le traitement des femmes et des féministes : langage de domination, humiliation entourant le travail, insultes, ton agressif ou condescendant, pressions sur le travail, harcèlement psychologique, propos qui ne sont pas pris en compte ou pas pris au sérieux, tentatives de contrôle sur le contenu féministe, membres du comité femmes ignorées ou écartées, harcèlement sexuel, homophobie, machisme, paternalisme, intimidation, discrédit, menaces et agressions.

Voir le Document complet pages 12-5.

Le langage de domination est parfois difficile à reconnaître et mine la solidarité qui est essentielle dans une organisation comme l'ASSÉ.

Voir le Document complet pages 15-6 et 40-1.

Le féminisme est considéré à tort comme une lutte à part, en parallèle de la mission pour la gratuité scolaire de l'ASSÉ.

Voir le Document complet pages 16-7.

Les collaborations mixtes sur les questions femmes ont été jugées problématiques.

Concertation, centralisation et démobilitation sont trois tendances que prend l'ASSÉ et qui inquiètent, entre autres, ces membres féministes.

Voir le Document complet pages 17-8.

Stratégies d'intégration du féminisme

L'ASSÉ est une école enseignant des valeurs, revendications et méthodes qui sont d'un radicalisme peu commun dans le reste de la société. Puisqu'il y a sans cesse de nouveaux membres, cet apprentissage est toujours à refaire; et c'est particulièrement vrai du féminisme qui a

très mauvaise presse dans le reste de la société. Il est donc primordial de réitérer l'importance du féminisme, et de ses mesures d'intégration dans l'ASSÉ, et de rappeler que la promotion du féminisme est un travail constant et la responsabilité de toutes et de tous.

Voir le Document complet pages 18-20.

Certaines mesures féministes, tels les caucus non-mixtes, la non-mixité et le pouvoir de proposition et d'appui du Comité femmes ainsi que l'adoption (possible) d'un budget de genre, peuvent susciter de la critique. Il est donc important d'en rappeler fréquemment la pertinence par des ateliers, des points procédures et commentaires positifs.

Pour un argumentaire en faveur de ces mesures, voir le Document complet pages 19-21, 42-5 et 53-5.

Organiser des caucus non-mixtes en dehors des points femmes.

Créer un Forum des femmes : un congrès spécifiquement sur des questions femmes et afin de développer des stratégies pour une meilleure intégration du féminisme au sein de l'ASSÉ.

Voir le Document complet page 4.

Intégrer une analyse féministe transversale au sein de l'ASSÉ.

Créer une liste thématique de sujets « femmes » pour d'éventuels articles dans le journal Ultimatum.

Voir le Document complet page 15.

Militer pour des programmes de stage rémunérés subventionnés par le gouvernement, en parallèle avec la dé-privatisation de l'éducation, la gratuité scolaire et contre les stéréotypes sexuels en général.

Voir le Document complet pages 16-7.

Identifier et déconstruire les différents stéréotypes et préjugés entourant le féminisme à l'aide de documents, d'ateliers spécifiques ou de courtes présentations en début de congrès, etc.

Voir le Document complet page 8.

Déconstruire les mythes liés à la violence envers les femmes et dénoncer la violence au sein de

l'ASSÉ. Des ateliers non-mixtes sur la violence et la déconstruction des mythes s'y rattachant, une politique claire interdisant tout harcèlement et violence à l'ASSÉ sous peine d'éviction, la promotion de rapports sains et de ressources d'aide aux victimes sont des éléments de départ importants pour combattre cette violence.

Voir le Document complet pages 21 et 46-50.

Travailler sur soi et éviter le langage de domination. Il n'est pas suffisant d'avoir les arguments féministes, il faut également faire une réflexion critique et agir sur ses propres paroles, attitudes et actions, et reconnaître la responsabilité de toutes et tous dans la lutte, au quotidien. Il est d'ailleurs nécessaire d'appliquer des mesures afin d'éviter le langage de domination, tel le poste de gardien/ne du senti. Son rôle, diminué au fil des congrès, est essentiel et devrait être élargi à la surveillance du langage de domination ainsi que le désamorçage et le règlement des tensions.

Voir le Document complet pages 22-3, 40-1 et 51-2.

Mettre l'accent sur la solidarité. Il n'est pas nécessaire d'être opprimé personnellement pour militer. Toutefois, il ne faut pas se battre pour les autres mais à leurs côtés, sinon est-ce une véritable libération? Ainsi, il faut donner aux groupes opprimés la place et les moyens nécessaires pour lutter.

Voir le Document complet page 23.

Créer de nouveaux comités. Afin de prendre en compte le principe féministe d'intersectionnalité des oppressions et de ne pas noyer le Comité femmes sous toutes les luttes, il serait pertinent de créer différents comités : LGBTQ, anti-racisme, anticapacitisme, etc. Pour ce faire, il faudra développer des stratégies afin d'assurer une plus grande diversité au sein de l'ASSÉ telles que des mesures temporaires proactives de discrimination positive.

Voir le Document complet pages 23-4.

Mettre les femmes davantage de l'avant dans toutes les luttes, pas seulement celles liées aux femmes, et reconnaître leur expertise dans la connaissance de leur propre oppression et des

moyens pour la contrecarrer.

Voir le Document complet page 24.

Discuter des tensions, émotions et conflits personnels. Les réactions émotives sont légitimes et ne doivent pas être discréditées sous prétexte qu'elles n'ont pas leur place dans un congrès ou même dans l'ASSÉ. Elles doivent être examinées et réglées grâce à des procédures structurelles afin de préserver la cohésion. De plus, le féminisme nous apprend que le « personnel est politique » et qu'un conflit apparaissant personnel peut cacher une problématique politique touchant tout un groupe, comme le sexisme. Enfin, la politique de règlements de conflits pourrait être élargie aux militants et militantes (et pas seulement aux employées et employés).

Voir le Document complet pages 25-6.

Rôles et gains pour les hommes. Afin de créer un environnement plus égalitaire, les hommes peuvent apprendre à avoir un rôle de soutien, inviter les autres hommes à écouter les femmes et prendre au sérieux leurs propos, combattre le masculinisme et se confronter calmement les uns les autres, et eux-mêmes, sur leurs comportements machos. Enfin, les gains pour les hommes sont multiples et importants : avoir des partenaires intimes et collègues de travail égales, ne pas se sentir forcé d'adopter certains stéréotypes masculins, ne pas occuper la position de dominant, gagner une nouvelle compréhension du monde, etc.

Voir le Document complet pages 26-7.

Favoriser les candidats et candidates féministes aux élections, ou du moins éviter les candidates et candidats antiféministes.

Voir le Document complet page 27.

Favoriser la mobilisation terrain et retourner aux sources. Si l'ASSÉ veut conserver son rôle de représentant des étudiants et de défenseur du système d'éducation publique, elle doit cesser sa stratégie de concertation avec l'État et former des alliances avec les mouvements sociaux, favoriser le roulement au sein de son conseil exécutif, retourner sur le terrain et remettre la gratuité scolaire au centre de ses actions.

Voir le Document complet pages 27-9.

Nouvelles suggestions issues des caucus non-mixtes du congrès des 8-9 mai 2010 : Que toutes les visites de mobilisation dans les associations incluent de l'information sur des problématiques sexistes et sur le féminisme; qu'une courte évaluation de la santé du féminisme soit effectuée à chaque congrès; qu'une stratégie soit adoptée en début de congrès afin que les membres se connaissent mieux; qu'un poste de secrétaire au féminisme soit créé sur le conseil exécutif; qu'un congrès femmes et des assemblées générales non-mixtes dans les associations locales soient organisées; et qu'un comité d'hommes contre le patriarcat soit créé.

Voir le Document complet pages 30-2.

Conclusion, Bibliographie complète et Annexes

Annexe I : Questions d'entrevues

Annexe II : Langage de domination

Annexe III : Budget, non-mixité et pouvoir d'appui

Annexe IV : Mythes et réalités sur la violence sexuelle

Annexe V : Ressources pour les victimes d'agressions sexuelles

Annexe VI : Synthèse de documents sur les gardiens et gardiennes du senti

Annexe VII : La bouffée d'air de certaines féministes : la non-mixité « femmes »

Annexe VIII : Lexique

Voir le Document complet pages 33-56.

Ressources

ASSÉ. Pratiques pour intégrer le féminisme à l'ASSÉ.

www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article1346&lang=fr

ASSÉ. Revendications féministes.

www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article1347&lang=fr

CDEACF. 1997. Qu'est-ce que le féminisme?

<http://catalogue.cdeacf.ca/Record.htm?idlist=1&record=208312402659>

Comité femmes. Cahier des mémoires du

Congrès d'orientation 25-28 nov. 2008.
www.asse-solidarite.qc.ca/documents/fr/instances/congres/cahiers/Cahier%20des%20memoires%20Congr%e8s%20d'orientation%2025%20au%2028%20novembre%202005.pdf

Coalition Jeunesse Sierra. Anti-Oppressions Resource Guide.

http://syccjs.org/sites/default/files/Anti-Oppression_Resource_Guide_0.pdf

Collectif de recherche sur l'autonomie collective (CRAC). Outils. www.crac-kebec.org/outils

Demers, Yannick. 2003. « Les hommes et le féminisme : intégrer la pensée féministe ». <http://sisyphe.org/spip.php?article695>

Dupuis-Déri, Francis. 2008. «Les hommes proféministes: compagnons de route ou faux amis?». *Recherches féministes*, 21(1) : 149-69.

www.erudit.org/revue/rf/2008/v21/n1/018314ar.html

Hartmann, Heidi. 1981. "The Unhappy Marriage of Marxism and Feminism: Towards a More Progressive Union." Dans Lydia Sargent, ed. *Women and Revolution: A Discussion of the Unhappy Marriage of Marxism and Feminism*. London: Pluto.

Lacoursière, Benoît. 2007. *Le mouvement étudiant au Québec de 1983 à 2006*. Montréal : Sabotart édition.

Meyers, Elizabeth J. 2010. *Gender and Diversity in School*. New York : Springer.

Nengeh Mensah, Maria. 2005. « Le Comité femmes en grève : entrevue avec Isabelle, Françoise et Anne ». *Nouvelles pratiques sociales* 18(1) 9-17.
<http://id.erudit.org/iderudit/012192ar>

OEuvre collective. Qu'est-ce que le féminisme? ASSÉ.

http://www.assesolidarite.qc.ca/document/fr/materiel_dinfo/tracts_feuillets/quest%20ce%20que%20le%20feminisme.pdf

Ouvrage collectif. 2004. Document de réflexion sur le féminisme. ASSÉ.
<http://www.assesolidarite.qc.ca/document>

s/fr/recherches_analyses/Document
%20de%20reflexion%20sur%20le
%20feminisme.pdf

- Payment, Susan H. 2003. “Goddesses in the Union: A Qualitative Study of Women in Leadership Positions in College and University Union Settings.” Dissertation study. University of San Diego. Disponible à la bibliothèque de l’Université Concordia.
- Quirion, Marie-Ève. 2008. Les Rapports de pouvoir au sein des groupes militants radicaux. Mémoire. UQAM. <http://www.archipel.uqam.ca/1602/1/M10491.pdf>
- UNIFEM. 2006. Pratique de la budgétisation sensible au genre : manuel de formation. http://www.unifem.org/attachments/products/GRBinPractice_TrainingManual_fre.pdf
- Zabadua Yanez, Veronica. 2003. «Une introduction aux budgets avec une perspective de genre». Cahiers genre et développement. L’Harmattan.

Annexe K : Alternatives fiscales : comment et combien

*Proposition septembre 2010
Comité Alternatives/Educipop*

Réinstaurer une fiscalité plus équitable

Les coupures de budgets, les tarifications et les privatisations de services publics sont-elles les seules façons de financer les services publics ? Non ! D’autres choix sont possibles !

Depuis les années 80, les gouvernements nationaux et provinciaux du monde entier appliquent les mêmes recettes prescrites par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale (BM) : coupures dans les services publics et les programmes sociaux, privatisations, sous-traitance et partenariats public-privé (PPP), déréglementation et déresponsabilisation de l’État, gestion publique soumise aux exigences d’intérêts privés, austérité budgétaire, poursuite du déficit zéro, etc. Cette marchandisation du bien commun et des services publics, c’est-à-dire leur soumission aux impératifs de la rentabilité et de la croissance sans limite, permet « de privatiser les profits et de socialiser les déficits ».

Parallèlement, pour aller chercher l’appui des contribuables, les gouvernements multiplient les baisses d’impôts. Rappelons que de 2003 à 2009, au Québec, les baisses d’impôt des particuliers totalisent 5,4 milliards de dollars par année¹⁰. Mais nous ne sommes pas dupes : ces baisses d’impôts, souvent accompagnées de hausses de tarifs et de coupures dans les services offerts à la population, ne profitent réellement qu’aux plus riches et aux grandes compagnies. La classe moyenne, les femmes, les personnes pauvres, les minorités visibles et les gens âgés paient le prix fort de ces mesures. Au final, l’élargissement des écarts de richesse¹¹ s’avère être le seul résultat concret de l’application, depuis trente ans, des

10 MINISTÈRE DES FINANCES, *Document de consultations prébudgétaires, Budget 2010-2011*, p.31

11 COUTURIER, Eve-Lyne et SCHEPPER, Bertrand, *Qui s’enrichit, qui s’appauvrit – 1976-2006*, IRIS, 2010.

politiques néolibérales au Québec. D'ailleurs, en 2006, l'ONU a sévèrement blâmé les gouvernements canadiens et québécois d'avoir régressé dans l'application des droits économiques, sociaux et culturels pour l'ensemble des citoyens.

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics revendique l'accès à des services publics universels et de qualité comme un des moyens d'assurer la réalisation des droits humains et d'agir efficacement sur les causes de la pauvreté. Afin d'y arriver, elle entend proposer des projets et des politiques qui permettront de renflouer les coffres de l'État tout en luttant contre les inégalités. Les alternatives fiscales mises de l'avant dans ce document visent à faire payer leur juste part aux riches et aux grandes entreprises, puisque c'est eux qui, depuis trente ans, s'accaparent une part toujours grandissante de la richesse collective.

Chacune de ces propositions pourrait prendre différentes formes. Il n'est pas question ici de se substituer au ministère des Finances ou de définir l'ensemble des modalités d'application des mesures que nous avançons. Nous tenons surtout à proposer des pistes de solutions afin de démontrer que les hausses régressives de taxes et de tarifs ne sont pas les seules solutions fiscales existantes et qu'il est possible de concevoir autrement le budget du Québec.

Alternatives fiscales et économies potentielles

Alternatives fiscales et mesures proposées		Argent économisé ou récupéré (par année)
A- Réinstaurer la progressivité de l'impôt des particuliers		
1	Ajouter un palier d'imposition*	950 millions

* les mesures marquée d'une astérisque ont été débattues et adoptées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation. Les autres mesures sont rapportées afin de soutenir l'élargissement du débat sur les choix fiscaux qui s'offrent à nous. Par manque de temps

2	Établir 10 paliers d'impositions différents	1,3 milliard
3	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers *	567 millions
4	Diminuer le plafond des REER*	300 millions
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés*	745 millions

Alternatives fiscales et mesures proposées		Argent économisé ou récupéré (par année)
B- Rétablir un équilibre entre les impôts des particuliers et les impôts des entreprises		
6	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises	1,4 milliard
7	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles – exemple de l'industrie minière*	300 millions
8	Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières	800 millions
9	Modifier les contrats secrets d'Hydro-Québec	168 millions

Alternatives fiscales et mesures proposées		Argent économisé ou récupéré (par année)
C- Lutter contre la fraude		
10	Lutter contre l'évitement fiscal*	500 millions

ou à cause de divergences d'opinion, elles n'ont pas encore été discutées ou n'ont pas pu être adoptées par l'ensemble de la Coalition.

Alternatives fiscales et mesures proposées		Argent économisé ou récupéré (par année)
11	Lutter contre l'évasion fiscale*	300 millions
12	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux*	600 millions

Alternatives fiscales et mesures proposées		Argent économisé ou récupéré (par année)
D- Cesser d'embaucher des compagnies privées dans certains services publics		
13	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques*	---
14	Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé	62 millions
15	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées	15% à 30% d'économie

Alternatives fiscales et mesures proposées		Argent économisé ou récupéré (par année)
E- Réformer la politique du médicament		
16	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments *	1 milliard
17	Abolir la règle de protection des brevets (règle de 15 ans)	200 millions

TOTAL PROJETÉ	
(en estimant de façon conservatrice et en excluant les propositions qui s'excluent les unes les autres)	6 à 7 milliards

A - Réinstaurer la progressivité de l'impôt des particuliers

Les différentes formes de taxes, impôts et tarifs n'affectent pas les individus de la même façon. Les taxes à la consommation ou les tarifications sont dites régressives. En effet, comme elles s'appliquent au même taux pour tout le monde, elles affectent plus durement les personnes les plus pauvres puisque celles-ci doivent y consacrer une plus grande part de leur revenu. À l'inverse, l'impôt progressif fournit un système plus équitable puisque le taux d'imposition augmente avec l'importance du revenu. L'impôt progressif est le seul régime fiscal apte à préserver une forme collective de financement des services publics tout en permettant la redistribution de la richesse. C'est donc par l'impôt progressif qu'il est possible de contrebalancer la répartition inégalitaire opérée par l'économie de marché.

Depuis le milieu des années 1980, le gouvernement diminue les mesures dites progressives et renforce les mesures régressives. Ce phénomène s'articule de trois manières :

- 1) réduction des contributions fiscales des entreprises,
- 2) instauration et augmentation de taxes à la consommation et de tarifs
- 3) diminution des impôts, surtout pour les particuliers plus fortunés.

La Coalition propose plutôt de rétablir la progressivité des impôts et de moduler les taxes de vente.

1. Ajouter au moins un palier d'imposition pour les revenus les plus élevés = 950 millions

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988 il y avait 16 différents taux d'imposition selon les niveaux de revenus, il ne reste aujourd'hui que 3 taux

différents¹². Cette réduction du nombre de taux d'imposition a pour effet de faire assumer l'essentiel de la progressivité du système fiscal par les contribuables ayant des revenus entre 30 000 \$ et 50 000 \$ et non par les plus fortunés. Si, en 1988, le taux d'imposition assumé par les contribuables à faible revenu était de 13 %, il est maintenant de 16 %. À l'inverse, le taux assumé par les contribuables à haut revenu a diminué durant cette période, passant de 33 % à 24 %¹³. Instaurer un 4^e palier d'imposition pour les revenus les plus élevés (soit 125 000 \$ et plus) permettrait de récupérer 950 millions \$¹⁴. De cette manière, le gouvernement récupérerait les sommes consenties aux contribuables fortunés lors des baisses d'impôt annoncées dans le budget 2007.

2. Établir 10 paliers d'imposition différents = 1,3 milliards

L'instauration d'un 4^e palier permettrait de rééquilibrer le système fiscal québécois. Toutefois, restaurer la progressivité de notre régime fiscal exige un réaménagement plus profond du nombre de paliers. Pour aller chercher de nouveaux revenus pour l'État, tout en améliorant la capacité du régime fiscal à redistribuer la richesse, le gouvernement du Québec pourrait revenir à une table d'impôts dotée de beaucoup plus de paliers. Voici à titre d'exemple un modèle d'imposition à 10 paliers¹⁵. Cette nouvelle grille permettrait à l'État d'aller récolter 1,3 G\$ supplémentaires en revenus. Contrairement aux récentes modifications fiscales apportées par le gouvernement du Québec, ce changement apporterait une légère diminution d'impôt à la « classe moyenne » (les contribuables gagnant entre 25 000 \$ et 60 000 \$ annuellement) et une hausse substantielle pour les contribuables plus

12 ATTAC-QUÉBEC, *Où va notre argent ? Une fiscalité pour les riches*, 2006, p. 50

13 HARVEY, Pierre-Antoine, *Portrait de la fiscalité et de ses perspectives au Québec*, CSQ, 2008, p. 36.

14 SISP, *Orientations budgétaires du Québec pour 2010-2011*, 2009, p. 10.

15 COUTURIER, Eve-Lyne, HURTEAU, Philippe et TREMBLAY-PEPIN, Simon, *Budget 2010 : Comment financer les services publics*, IRIS, 2010, pp. 6-7.

fortunés.

3. Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus = 567 millions

Afin d'offrir une perspective globale sur les réformes à opérer pour renforcer le caractère progressiste de notre système fiscal, nous devons étudier quel type de dépenses fiscales¹⁶ doit être annulé. Du côté des particuliers, des dépenses fiscales de 567 M\$¹⁷ retiennent notre attention. Il s'agit du manque à gagner encouru par le gouvernement à cause des déductions fiscales accordées sur les gains en capital. En effet, lorsqu'un individu fait un gain en capital (par exemple la vente d'une résidence secondaire) 50% de ce revenu ne sera pas imposable. Cette catégorie de mesure est discriminatoire, puisqu'elle confère un avantage aux seuls contribuables ayant des revenus assez élevés pour pouvoir profiter de ce genre de déduction. En comparaison, rappelons que les revenus d'emploi – les salaires – sont inclus intégralement dans le calcul du revenu imposable de tous les contribuables.

4. Diminuer le plafond des REER = 300 millions

La réduction du plafond des REER est une autre mesure qui pourrait être envisagée. Ce plafond est actuellement fixé à 22 000\$ par année (2010). Qui peut se permettre de consacrer ce montant à un REER alors que la moitié des contribuables québécois gagnent moins de 20 000\$ par année et 80%, moins de 40 000\$ par année ? Les statistiques fiscales du gouvernement montrent que ramener ce plafond à 12 000\$ ne freinerait en rien la capacité d'épargne de la majorité de la population, tout en limitant la possibilité des plus fortunés de mettre une part importante de leur revenu à l'abri de l'impôt. En effet, en 2003, ce sont seulement les contribuables avec des revenus excédant 100 000 \$ qui ont pu placer plus de 10 000 \$ dans un REER.

16 Les dépenses fiscales sont l'ensemble des exemptions visant à accorder à des particuliers ou à des entreprises une diminution de leur charge fiscale. Par exemple : revenus non assujettis à l'impôt, exemption de taxes, remboursement de taxe, déductions applicables au revenu imposable, crédits d'impôt ou reports d'impôt.

17 MINISTÈRE DES FINANCES et MINISTÈRE DU REVENU, *Statistique fiscale des particuliers*, 2006, p. 32.

5. Appliquer les taxes à la consommation en fonction de la nature des biens achetés = 745 millions

Le comité consultatif sur l'économie et les finances publiques propose au gouvernement de suivre la voie européenne en recourant davantage aux taxes à la consommation comme source de revenu pour les finances publiques¹⁸. Si le gouvernement adopte cette proposition, il lui faut aussi imiter la stratégie européenne de modulation des taxes. L'idée serait de faire en sorte que la TVQ soit :

- 1) exemptée sur les biens et services essentiels (par exemple, l'électricité, les combustibles de chauffage, le service téléphonique de base, les vêtements d'enfants, le matériel scolaire ainsi que sur tous les produits alimentaires et de santé) et appliquée, à un taux plus élevé, sur tous les autres produits

ou

- 2) modulée de telle sorte que les produits et services essentiels soient taxés à un taux plus faible et que les autres produits le soient à un taux plus élevé. Les produits de «lux», comme certaines voitures par exemple, seraient taxés au plus haut taux. Des taux plus élevés peuvent aussi être appliqués à certains biens pour répondre à des visées sociales et/ou écologiques, tout en garnissant les coffres de l'État.

Plusieurs gouvernements appliquent déjà ce principe, en Europe notamment. Par exemple, la France applique trois taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

- le taux normal, à 19,6%, applicable à toutes les opérations de ventes de biens ou de services, excepté celles soumises aux deux autres taux.
- Le taux réduit, à 5,5%, pour les produits de première nécessité, les produits de

consommation courante ou pour favoriser certains secteurs (culture, tourisme,...).

- Enfin, le taux particulier, le plus bas de tous (2,1%), qui s'applique à certaines catégories de biens dont l'État désire encourager la production ou la survie (les publications de presse, la redevance télé)¹⁹.

Quelques exemples de taxes dédiées²⁰ : la taxe sur les voitures polluantes appliquée depuis juillet 2006 par la France et qui impose, pour obtenir le certificat d'immatriculation, une surtaxe calculée en fonction de la quantité de gaz carbonique émis par les voitures²¹. Aussi, la Belgique applique depuis 2007 une taxe pique-nique, une taxe indirecte appliquée sur les produits jetables (assiettes et ustensiles en plastique, ...)²².

En plus de l'une ou l'autre de ces options, il pourrait aussi être considéré d'appliquer une taxe sur les services financiers (les services de courtage essentiellement). Actuellement, ces services sont considérés comme essentiels et sont détaxés, aux côtés des produits alimentaires de base, des couches d'enfants et des livres²³!

Les options sont donc multiples et l'application de chacune de ces mesures résultera en de nouvelles entrées de fonds dans les coffres du gouvernement. Par exemple, en modulant la taxe de vente du Québec (TVQ) pour les produits de luxe et les produits polluants, il serait possible d'augmenter les revenus de l'État de 745 M\$.

18 Le Québec face à ses défis, des pistes de solution : mieux dépenser et mieux financer nos services publics, Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, Ministère des Finances du Québec, fascicule 2, p.67.

19 Taxe sur la valeur ajoutée en France, [En ligne] http://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_sur_la_valeur_ajout%C3%A9e_en_France

20 Une taxe est dite dédiée lorsque les revenus que l'État en tire sont directement appliqués à une fin précise ou versés dans un fonds spécial.

21 http://www.lemonde.fr/aujourd-hui/article/2006/06/29/une-taxe-pour-les-voitures-les-plus-polluantes_789729_3238.html

22 http://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_pique-nique

23 Dépenses fiscales 2009, pages B-238 et B-239.

B – Rétablir un équilibre entre les impôts des particuliers et les impôts des entreprises

En 1964, dans le budget du Québec, la contribution des compagnies s'élevait à 62% des impôts et taxes sur le revenu et sur le capital et celle des particuliers à 38%²⁴. En 2009, la contribution des individus est passée à 79% des impôts sur les revenus et les biens tandis que la contribution des entreprises est tombée à 21%²⁵. Une révision majeure des politiques fiscales devrait être envisagée afin de rétablir un équilibre entre la contribution des entreprises et celle des individus.

6. Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises = 1,4 milliards

Le gouvernement consent aux entreprises québécoises quelque 3,7 milliards\$ en dépenses fiscales leur permettant de réduire leurs impôts à payer²⁶. Trois mesures, qui privent l'État de revenus substantiels (1,4 milliards\$), semblent contestables. D'abord, l'inclusion de seulement 50 % des gains en capital dans le calcul de la base imposable des entreprises soustrait 470 millions\$²⁷ des revenus annuels du gouvernement. Il faut le répéter, le régime fiscal souffre d'une double norme : une première qui soumet au calcul de l'impôt l'ensemble des revenus d'emploi des salariés, et une seconde qui permet aux entreprises misant sur la spéculation de mettre à l'abri de l'impôt 50 % de leurs revenus. Ce système de « deux poids, deux mesures » défavorise à la fois les PME et les contribuables moyens et démunis.

Plus questionnable encore est le sacrifice de 713 millions\$²⁸ que s'est imposé le gouvernement en

24 « L'autre déséquilibre fiscal - Le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies ». 2006, UQAM, Michel Bernard, Léo Paul Lauzon, Marc Hasbani et Gabriel Ste-Marie.

25 Rapport annuel du Ministère du Revenu du Québec 2008-2009

26 MINISTÈRE DES FINANCES, *Dépenses fiscales – Édition 2009*, Québec, 2009, p. A. 26.

27 *Ibid*, p. A 53.

28 *Ibid*, p. A 58.

2009 en permettant aux entreprises de reporter dans leurs déclarations de revenus de l'année des pertes encourues durant les années précédentes. Cette somme, déjà importante, révèle un bien généreux système de subventions aux entreprises au fil des années. Lorsqu'on étudie le phénomène des impôts reportés au fédéral, on constate que cette politique fiscale permet aux entreprises de reporter, indéfiniment et sans intérêt, le paiement d'impôts pour cause d'amortissement, recherche et développement, formation, etc. C'est ainsi qu'à elles seules, 20 entreprises canadiennes ont reporté 44 milliards de dollars d'impôts en 2005²⁹. Au Québec, la compagnie ALCAN devrait plus d'un milliard\$, accumulés depuis 20 ans³⁰.

Même constat pour les 238 millions\$³¹ non perçus en raison des congés fiscaux offerts à différentes entreprises. Sous prétexte de stimulation économique, l'État québécois permet à certaines entreprises de ne pas payer leurs impôts. Ces entreprises peuvent donc utiliser à loisir les infrastructures financées par la collectivité afin de poursuivre leurs activités commerciales, mais sans participer à leur financement.

7. Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières : 800 millions

Les économistes à la mode prétendent que le retrait de la taxe sur le capital vise à encourager les investissements, puisque ceux-ci permettraient d'augmenter la productivité, notamment dans le secteur manufacturier. Par exemple, il suffit de penser à l'impact positif que peut avoir la modernisation de l'équipement dans une usine. Le gouvernement affirme qu'en exemptant l'usine de la taxe sur le capital, celle-ci pourra se moderniser et donc produire plus. Le gouvernement fait le pari, qu'en produisant plus,

29 LAUZON, Léo-Paul, Marc HASBANI et Martine LAUZON. 44 milliards de dollars d'impôts reportés par 20 entreprises canadiennes en 2005, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, avril 2008.

30 LEGAULT, Marie-Hélène, *L'évasion fiscale et les dépenses fiscales au Québec*, 2006, p.18.

31 MINISTÈRE DES FINANCES, *Dépenses fiscales – Édition 2009*, Québec, 2009, p. A 60.

l'usine payera plus d'impôt puisque son chiffre d'affaire sera plus important. Le gouvernement gage aussi que l'usine embauchera plus de monde et payera plus de charges sociales pour ses employés. Toutefois, le secteur financier fonctionne selon une logique différente. En investissant, ces sociétés ne visent pas une augmentation de productivité ou de main-d'œuvre, mais elles cherchent plutôt à maximiser leurs profits selon les règles financières en vigueur. L'argent injecté dans ce secteur n'est donc récupéré ni par l'impôt sur le revenu, ni par les cotisations en tant qu'employeur.

Par ailleurs, si l'on examine quelles entreprises paient la taxe sur le capital, celles du secteur financier en assurent plus du tiers (36,8 %). Si le gouvernement décide de conserver la taxe sur le capital à un taux de 1,2 % pour les entreprises financières et de l'éliminer pour celles du secteur manufacturier, il pourra conserver des revenus annuels de 800 M\$. Pour donner une idée de l'ordre de grandeur des sommes en cause, rappelons que, pour le seul premier trimestre de 2009, les bénéfices nets de la Banque Nationale étaient de 69 M\$, une somme qui a triplé en un an pour atteindre 215 M\$ au premier trimestre de 2010. Au Canada, les bénéfices nets des six plus grandes banques se sont élevés à plus de 12 G\$ en 2008.

8. Augmenter les redevances des entreprises sur l'exploitation des ressources naturelles – exemple de l'industrie minière = 300 millions

Dans son rapport d'avril 2009, le Vérificateur général du Québec révélait que 14 sociétés minières n'ont versé aucune redevance au gouvernement du Québec entre 2002 et 2008, même si elles produisaient une valeur brute équivalente à 4,2 milliards \$. Les autres entreprises minières actives au Québec ont, quant à elles, versé 259 millions \$ en redevance dans les coffres de l'État, selon un taux de 1,5 % de la valeur de leur production.³² Par ailleurs, au cours de cette période, c'est en moyenne 40 % des

32 VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009*, tome II, chapitre 2 – *Interventions gouvernementales dans le secteur minier*, 2009.

entreprises minières³³ (soit moins d'une entreprise sur deux) qui versent des redevances annuelles. En 2007 et 2008, c'est seulement 20% d'entre elles qui versent des redevances (soit une entreprise sur cinq).

En plus de cette faible contribution de l'industrie aux finances publiques, on dénombrait au Québec 345 sites miniers contaminés en 2007. Le coût de restauration de ces sites, coût qui incombe au gouvernement, s'élève à 264 millions \$³⁴ selon l'évaluation gouvernementale. Toutefois, il est bon de préciser que cette évaluation est certainement bien en-deçà de la réalité. La restauration de 4 sites ces dernières années ayant coûté 50 millions \$ – soit 12,5 millions \$ par site – il est tout à fait raisonnable de penser que le montant de 264 millions \$ est grandement sous-évalué. C'est donc dire que l'industrie minière, en plus de ne pas contribuer à sa juste part au financement des services et des infrastructures publics, laisse à la collectivité la responsabilité d'assumer les coûts liés aux désastres environnementaux qu'elle génère.

L'application d'un taux de redevance de 10 % sur la valeur brute de production annuelle, plutôt que le taux actuel de 1,5 %, permettrait au gouvernement du Québec d'encaisser des revenus de 300 millions \$³⁵ par année en redevances minières. Ce montant permettrait de couvrir la facture sous-évaluée de 264 millions \$ dévolue aux contribuables québécois ces dernières années pour la réhabilitation des sites miniers abandonnés. Il permettrait également de compenser la somme de 40 millions \$ déjà versée à cette fin depuis 1990 et peut-être même de couvrir le coût réel de la réhabilitation des sites miniers en général.

De tels types de redevances pourraient aussi

33 Ce total de 40 % est obtenu en tenant compte des mines en exploitation et des mines n'ayant eu aucune production annuelle.

34 HANDAL, Laura, *Le soutien à l'industrie minière : Quels bénéfices pour les contribuables?*, IRIS, 2010.

35 BEAULNE, Pierre, *Conjoncture économique – Automne 2009*, 2009, p. 12.
http://www.economicautrement.org/IMG/pdf/Conjoncture_economique_-_automne_2009.pdf.

s'appliquer pour les compagnies utilisant de grandes quantités d'eau à des fins industrielles (embouteillage, manufacture, aluminerie, mines, etc.), de même que pour l'industrie forestière.

9. Modifier les contrats secrets d'Hydro-Québec = 168 millions

Au début des années 80, lorsqu'Hydro-Québec disposait de gros surplus d'électricité, elle a conclu des contrats avec les alumineries pour la vente d'électricité à tarifs préférentiels. Dans ces contrats, dont les termes sont restés top secret, les tarifs étaient très bas mais ils devaient augmenter graduellement pour rejoindre le tarif industriel régulier d'Hydro-Québec, le tarif L. Ce n'est pas ce qui se produit, bien que très peu d'informations soient disponibles sur cette question. Le coût de ces rabais devait atteindre 151,9 millions \$ en 2007, selon les prévisions d'Hydro elle-même. Cependant, Hydro-Québec aurait révélé que pour l'année 2006, l'entreprise d'État disait perdre 160 millions \$³⁶ par année en contrats secrets, même si cette affirmation est contestée par Alcoa. Selon le convertisseur de la Banque du Canada les 160 millions \$ de 2006 équivaldrait à 168,2 millions \$ une fois indexés en dollars de 2009.

C – Lutter contre la fraude et la mauvaise gestion des fonds publics

Au-delà des réformes à apporter au régime fiscal québécois, il est également essentiel de dénoncer l'inaction du gouvernement en matière de lutte à l'évasion fiscale ainsi que la gestion douteuse (et coûteuse) des fonds publics.

10. Lutter contre l'évitement fiscal = 500 millions

L'évitement fiscal, c'est l'organisation de ses affaires de façon à minimiser sa contribution fiscale en respectant la lettre de la loi mais en abusant de l'esprit (de la loi). Le Ministère des Finances précise que les mesures d'évitement fiscal sont « habituellement associées aux contribuables à haut revenu, qui ont les moyens de recourir à des services professionnels sophistiqués ».

En 2006, le ministère des Finances a pu récupérer pas moins de 500 millions de dollars en démasquant quelque 200 entreprises qui avaient réussi à éviter le paiement d'impôt provincial sur le revenu, parmi lesquelles Saputo, Aliments Couche-Tard, Transcontinental, Reitmans, Van Houtte. Ces entreprises utilisaient une forme d'évitement fiscal appelée « Truffles », qui consiste à créer une fiducie à l'extérieur du Québec pour une partie de leurs activités.

A cet égard, la création, en 2008, d'une unité spécialisée dans la lutte à l'évitement fiscal au sein de Revenu Québec, semble une initiative intéressante pour les finances publiques. Dans le budget 2009-2010, on évaluait pouvoir récupérer, grâce à l'action de cette unité spécialisée, des revenus supplémentaires de l'ordre de

- ♦ 200 millions \$ en 2010-2011,
- ♦ 300 millions \$ en 2011-2012,
- ♦ 600 millions \$ en 2012-2013
- ♦ 900 millions \$ en 2013-2014.

Il reste difficile d'évaluer précisément les montants qui pourraient être récupérés en luttant contre l'évitement fiscal. Toutefois, au vu du demi-milliard de dollars récupéré en 2006 en démasquant une seule forme d'évitement fiscal, les 200 millions de dollars de revenus attendus en 2010-2011 semblent étrangement modestes.

11. Lutter contre l'évasion fiscale = 300 millions au moins

L'évasion fiscale est le fait de personnes ou d'organisations qui cherchent à contourner les contraintes que l'État leur impose dans le but de diminuer leur charge fiscale. Cela est habituellement fait en dissimulant une partie de leurs activités, par exemple dans des paradis fiscaux.

Ainsi, les entreprises canadiennes auraient pour 100 milliards \$ d'investissement dans les paradis fiscaux : de ce montant, on peut présumer que la part des compagnies québécoises devrait, approximativement, correspondre au poids du

³⁶ http://www.aqcie.org/pdf/alcoa_contredit_hydro.pdf

Québec dans l'économie canadienne (20,4 %), soit 20,4 milliards \$. Si ces 20,4 milliards \$ d'investissements avaient été faits au Québec, il est aisé de supposer que les deux paliers de gouvernement récupéreraient des centaines de millions de dollars dans leurs coffres. Le montant précis reste difficile à obtenir puisque les entreprises sont soumises à différents taux d'imposition selon leur secteur d'activité et ont droit, de plus, à une série de crédits fiscaux.

12. Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux : L'exemple du domaine de la construction = 600 millions

L'émission Enquête révélait en 2009 que les coûts des travaux de construction octroyés par le gouvernement après appels d'offres étaient gonflés d'au moins 30%. Quand on sait que 41 milliards \$ de travaux publics seront entrepris de 2008 à 2012, on comprend que d'importantes sommes sont en jeu. Ces travaux ne sont pas financés par le budget d'opération du gouvernement, mais bien en ayant recours à des emprunts. Si l'on considère que la facture globale de 41 milliards \$ sur 5 ans est surévaluée de 30 %, c'est donc dire que l'endettement public aura augmenté de 12,3 milliards \$ sans contrepartie.

Il est difficile de déterminer la somme annualisée que représente cette dépense inutile de fonds publics. Plusieurs variables entre en ligne de compte : le taux d'intérêt devant être payé par le gouvernement sur ses emprunts, la durée des prêts, les politiques gouvernementales de remboursement, etc. Quoi qu'il en soit, si l'on postule que le gouvernement devra rembourser cette dette sur une période de 25 ans, on constate que les dépenses de l'État se trouvent augmentées de 600 millions \$ à 800 millions \$ par année.

D- Cesser d'embaucher des compagnies privées dans certains services publics

Au plan du contrôle des dépenses, une autre source d'économie pour le gouvernement du Québec serait de cesser d'avoir recours aux services du secteur privé pour la réalisation de certaines activités sous sa responsabilité. Une

longue liste pourrait être dressée sur le gaspillage de fonds publics entraînés par le recours grandissant aux compagnies privées dans plusieurs domaines des services publics. À défaut de produire un document consacré à ce sujet, nous nous pencherons ici sur trois cas brûlants d'actualité : les PPP dans la construction d'infrastructures publiques, le recours aux agences de placement dans les institutions publiques de santé et les cliniques médicales spécialisées.

13. Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques

Le 9 juin 2010, le Vérificateur général du Québec rendait public un avis selon lequel les projets construits en PPP ne seraient pas nécessairement plus économiques que les projets construits en mode traditionnel, bien au contraire. Ses calculs montreraient plutôt que, par exemple dans le cas des hôpitaux universitaires de Montréal, le mode traditionnel permettrait de sauver 10 millions \$.³⁷

Le recours au mode PPP pour la construction d'infrastructures publiques pose un certain nombre de problèmes. D'abord, il se fonde sur la déresponsabilisation de l'État vis-à-vis des services offerts à la population. En laissant à l'entreprise privée le soin de construire, de gérer et d'entretenir les infrastructures publiques, l'État devient simple locataire de ses propres infrastructures. Il s'agit donc ici de laisser à l'entreprise privée le soin de décider de la meilleure manière d'optimiser les actifs du gouvernement.³⁸

Sur le plan des finances publiques, on constate également que les PPP sont une manière, dans le cadre de projets d'infrastructure, de déplacer les

³⁷ http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/201006/09/01-4288305-les-ppp-ne-sont-pas-plus-economiques-conclut-le-verificateur.php?utm_categorieinterne=traffiddrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B4_manchettes_231_accueil_POS3

³⁸ Pour une analyse détaillée des PPP en milieu universitaire, lire: BRETON, Gaétan, HURTEAU, Philippe, LANDRY, Jean-François et SCHEPPER, Bertrand, *Les PPP dans les Universités québécoises*, IRIS, 2009.

risques financiers des projets du secteur privé vers le secteur public. Le partenaire privé est assuré de pouvoir toucher une rente emphytéotique – c'est-à-dire une rente comparable au paiement d'un loyer – pour une longue période (de 20 à 40 ans) pendant que le partenaire public devra assumer la fluctuation des coûts des projets.

Prenons comme illustration le cas de l'UQAM qui est un très bon exemple des dangers des PPP pour le partenaire public. L'UQAM avait entrepris la construction en mode PPP de plusieurs projets dont un Complexe des sciences et l'Îlot Voyageur. L'absence de partage des risques financier a fait en sorte que lorsque l'entreprise privée en charge de la construction a dépassé les coûts, c'est l'université et ultimement, le gouvernement du Québec qui a dû assumer seul les dépassements de coûts. On parle ici d'une facture globale dépassant de 400 millions \$ selon les estimations initiales et qui sera assumée entièrement par les contribuables qui, en retour, se retrouvent pris avec un pavillon universitaire non-complété.

Dans le secteur municipal, plusieurs projets de centres sportifs ont été réalisés en PPP. À Sherbrooke, le Centre multisport Roland-Dussault, un PPP entre la firme AXOR et la Ville, coûtera très cher aux contribuables³⁹. Les citoyens devront déboursier 1 million \$ pour refaire le toit de l'aréna Eugène-Lalonde. Le système de drainage aurait été mal conçu par la firme, mais, rien n'était prévu dans le contrat à cet effet. Pour régler les problèmes, la Ville a dû intenter une poursuite contre AXOR. Les PPP peuvent également coûter cher lorsqu'ils ne sont pas construits. En effet, suite à l'abandon du projet PPP par la Ville de Beloeil pour son aréna, la firme de construction Pomerleau a déposé une poursuite de 8,9 millions \$ contre la Ville.

³⁹ <http://www.cyberpresse.ca/la-tribune/sherbrooke/201004/07/01-4268051-centre-roland-dussault-un-resume-du-dossier-rendu-public.php>

[4] http://monteregieweb.com/main+fr+01_300+Poursuite_d_e_89_M_contre_la_Ville_de_Beloeil.html?ArticleID=648824&JournalID=28

Pour le secteur de la santé, les PPP n'arrangent rien. La rénovation de l'Hôtel-Dieu de Québec en est un bon exemple. Alors que le PPP avait été choisi supposément parce qu'il permettait un meilleur contrôle des coûts, ceux-ci n'ont cessé de croître avant même que la phase construction ne soit commencée. Le projet, d'abord estimé à 535 millions \$, a maintenant dépassé les 900 millions \$. Un chercheur de l'INRS a même conclu que les risques encourus avec le PPP seraient plus grands qu'en mode traditionnel. Aujourd'hui, le CA du CHUQ demande l'abandon du PPP⁴⁰.

14. Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé = 62 millions

Les sommes colossales dépensées par les employeurs du réseau public de santé pour louer ou acheter des services de soins provenant des entreprises privées ne sont pas sans conséquences pour les citoyen-ne-s payeur-euse-s de taxes, les employeurs, le gouvernement. Pour les employeurs, la dépendance envers les entreprises privées de placement en soins coûte très cher. En effet, ils engagent leur budget pour plusieurs années, alors que celui-ci est octroyé annuellement. Cette dépendance limite leur marge de manœuvre pour améliorer les services à la population. De plus, elle réduit le budget disponible pour le recrutement du personnel permanent dont les institutions ont parfois grandement besoin.

Puisque les entreprises privées de placement en soins sont des compagnies à but lucratif, l'argent dépensé par le secteur public ne revient pas, dans la même mesure, dans les coffres du gouvernement du Québec sous forme d'impôts pour financer les services publics. En effet, selon les lois fiscales, les compagnies ne sont pas imposées de la même façon que les particuliers, puisqu'elles bénéficient de plusieurs déductions supplémentaires. Par exemple, l'argent consacré aux services en soins infirmiers achetés par le réseau public au secteur privé serait normalement

⁴⁰ <http://lejournaldеquebec.canoe.ca/journaldequebec/actualites/sante/archives/2010/06/20100621-203720.html>

versé, sous forme de salaires, aux professionnelles en soins qui paient leurs impôts aux gouvernements provincial et fédéral, contribuant ainsi directement au financement des services publics.

Selon de récentes données fournies par le MSSS, la dépense assumée par le réseau en raison du recours à la main-d'œuvre indépendante (infirmières techniciennes et infirmières cliniciennes uniquement) s'est élevée à 158,5 M\$ en 2008-2009. Le coût horaire moyen assumé par les établissements pour le recours à cette main-d'œuvre indépendante dépasse de 18 % celui relatif aux infirmières employées du réseau. Le même écart avait été observé en 2007-2008. On estime que le coût de la main-d'œuvre nécessaire pour combler ces besoins aurait été de 134,5 M\$ si on avait fait affaire uniquement avec le secteur public. Ainsi, le coût additionnel dû au recours à la main-d'œuvre indépendante s'élèverait à 24 M\$ en 2008-2009.

Si l'on étend notre analyse à l'ensemble des catégories professionnelles œuvrant dans le domaine de la santé, on constate que 324 millions ont été dépensés en 2008 pour l'embauche de main-d'œuvre indépendante⁴¹. Si l'on conserve l'évaluation précédente de 18 % en coût supplémentaire dû à ce type de main-d'œuvre, on arrive à un coût excédentaire de 62 millions.

15. Cesser de transférer les chirurgies dans les Centres médicaux spécialisés (CMS) = 15% à 30% moins cher

Depuis 2006, il est possible de se faire opérer dans des mini hôpitaux privés appelés Centres médicaux spécialisés (CMS). Les chirurgies initialement autorisées étaient celles spécifiquement identifiées par la Loi (cataracte, remplacement hanche ou genou). Cependant, un règlement est venu élargir les interventions pouvant être offertes dans les CMS à une cinquantaine de traitements. Sous certaines conditions, la Loi prévoit également la possibilité pour un centre hospitalier de s'associer à un CMS

⁴¹ <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/200905/06/01-853709-tous-les-secteurs-emplois-recourant-au-prive.php>

pour dispenser des services médicaux spécialisés.

À Montréal, le cas de l'hôpital Sacré-Cœur qui a transféré une partie de ses chirurgies dans un CMS du nom de Rockland MD est instructif sur les problèmes et la perte d'argent que ce type de sous-traitance entraîne. Selon l'Agence de Santé et des services sociaux de Montréal, les opérations faites par des institutions privées coûtent entre 30 et 40% plus cher. Selon la direction générale de l'hôpital de Sacré-Cœur, les coûts sont supérieurs de 15%. L'hôpital Sacré-Cœur est aussi perdant parce que pour les CMS, comme pour les PPP précédemment, l'entreprise privée reçoit le privilège sans pour autant assumer les risques. En effet, si une chirurgie tourne mal ou si des complications s'imposent, le ou la patient-e est transféré-e à l'hôpital Sacré Cœur et c'est le service public qui devra assumer les coûts des complications !

Plutôt que d'investir dans des CMS privés pourquoi ne pas miser sur des centres ambulatoires publics ? C'est la meilleure façon d'éviter que les médecins ne privent le réseau de ressources précieuses.

E – réformer la politique du médicament

Finalement, revoir les politiques liées à l'achat de médicaments est la dernière source d'économie pour le gouvernement du Québec que nous désirons présenter dans ce document. Cette révision pourrait s'articuler en deux volets : effectuer un meilleur contrôle des coûts des médicaments et abolir la règle de protection des brevets (ou règle de 15 ans).

16. Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments = 1 milliard \$

Alors qu'en 2005-2006, les dépenses en médicaments et en services pharmaceutiques de la RAMQ représentaient le deuxième poste de dépenses le plus important après celui des services médicaux, la question du coût et des dépenses en médicaments est pertinente dans le débat actuel sur les finances publiques. Surtout si l'on considère que, de 1996 à 2005, le taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB)

était de 4,9 %, le taux de croissance des dépenses du Ministère de la Santé (MSSS) était plutôt, lui, de 5,5 % et celui du programme des services pharmaceutiques et des médicaments de la RAMQ de... 14,1 %. Cette augmentation fulgurante se répercute directement sur la prime du régime public d'assurances médicament. En effet, la prime payée par chacun des contribuables inscrit au régime a bondi de 175\$ en 1996 à 600\$ en 2010 ou autrement dit de 343 % en 14 ans. On constate aisément qu'il y a urgence de contrôler les coûts.

Le succès des politiques d'achat au plus bas prix adoptées ailleurs dans le monde (appels d'offres, ventes groupées, prix de référence, contrat, ... toutes des mesures de contrôle des coûts) est impressionnant : en Nouvelle-Zélande, la création de la société d'État PHARMAC, en 1993, a ainsi permis de contrôler l'augmentation des dépenses en médicaments à un rythme annuel de 0,5 % de 1996 à 2004, très loin des 8 % observés ici (ou des 10% à 15% des régimes privés d'assurances collectives). En effet, seulement en imitant les politiques d'achat au plus bas prix de la Nouvelle-Zélande, des chercheurs canadiens ont démontré que nous pourrions faire baisser les prix de nos médicaments de 45 % à 58 %.

17. Abolir la règle de protection des brevets = 300 millions

La révision des privilèges consentis par le gouvernement du Québec à l'industrie du médicament d'origine s'impose. Un des privilèges les plus évidents et les plus injustifiés est la règle de protection des brevets. Cette règle correspond à une application non intégrale de la politique du prix le plus bas normalement exigée par le gouvernement. En clair, la règle de 15 ans assure aux fabricants de médicaments innovateurs le remboursement intégral du prix de leurs produits durant une période de 15 ans, même si le brevet est échu ou même s'il existe un équivalent générique moins cher.

Au moment de l'introduction de cette règle, le gouvernement évaluait ressortir gagnant d'une

subvention lui permettant de conserver une industrie avec emplois à haute valeur ajoutée. Cela était vrai en 2005, où l'application de la règle de 15 ans a coûté 30 millions \$ au gouvernement, pour des retombées fiscales de 42 millions\$. Mais, en 2009, le Conseil du Trésor a publié des chiffres indiquant que la règle de 15 ans lui a coûté 161,5 millions\$. Et en 2010, l'Association canadienne du médicament générique évalue que le gouvernement dépensera 300 millions\$ pour la règle de 15 ans.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, il appert que, loin de profiter de cette règle unique au Canada, les compagnies pharmaceutiques déménagent en grand nombre en Ontario depuis quelques années, répondant avec enthousiasme à la campagne de charme du gouvernement McGuinty, désireux d'attirer en Ontario une plus grande part de la recherche et du développement pharmaceutiques effectués au pays. Il est donc aisé de conclure que la règle de 15 ans n'a plus sa raison d'être.

Prenons pour exemple le Lipitor (pour le cholestérol) un des médicaments les plus vendu au Québec. Même si le Lipitor n'est plus protégé par un brevet, le gouvernement du Québec devra continuer de le rembourser au prix fort au lieu de le rembourser au prix du médicament générique le moins cher. C'est ainsi que le Lipitor conservera des parts de marché de 80% au Québec (tandis qu'elles sont de 5% en Ontario!), et entraînera des importants coûts pour le trésor public.

Annexe L : Lettre FEUQ



Fédération étudiante universitaire du Québec
FEUQ

15, rue Marie-Anne Ouest
Montréal (Québec) H2W 1B6
Tél. : 514-396-3380 | Fax : 514-396-7140
Web : www.feuq.qc.ca | Courriel : feuq@feuq.qc.ca

Montréal, le 15 septembre 2010

Conseil exécutif 2010-2011
Association pour une solidarité syndicale étudiante

Objet : Demande de rencontre

Chers collègues étudiants,

Pendant l'année scolaire 2010-2011, les étudiants québécois ne pourront se permettre de manquer la lutte qui s'amorce sur les frais de scolarité. Depuis l'annonce d'une possible nouvelle hausse après 2012 lors du dernier budget du gouvernement du Québec, la FEUQ se prépare à toutes les éventualités. L'an dernier, nous avons produit un argumentaire exhaustif contre l'augmentation des frais de scolarité. Au courant de l'automne, nous allons dévoiler les résultats de la plus vaste étude jamais réalisée au Québec sur les conditions de vie des étudiants de 1^{er} cycle.

Avec la Rencontre des partenaires de l'éducation prévue au courant de l'automne et le contexte propice au débat sur la contribution étudiante au financement universitaire, nous avons l'occasion de démontrer la force d'un mouvement étudiant québécois qui a prouvé par le passé que l'accessibilité aux études est cruciale pour le développement du Québec.

Considérant tout le travail d'information et de mobilisation à faire pour contrer toutes formes d'augmentation des droits de scolarité, nous sollicitons donc une rencontre avec votre organisation afin d'échanger sur nos campagnes respectives.

Cordialement,

Mathieu Oligny
Vice-président aux affaires sociopolitiques
Fédération étudiante universitaire du Québec

Annexe M : États financiers 2009-2010

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres de
**l'Association pour une Solidarité
Syndicale Étudiante**

Nous avons procédé à l'examen du bilan de l'**Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante** au 30 juin 2010 ainsi que des états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'association.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Messier et associés¹

Montréal,
le 24 septembre 2010.

¹ par Alain Bélanger, comptable agréé auditeur

RÉSULTATS

Exercice terminé le 30 juin 2010

(Non vérifié)

	Fonds <u>général</u>	Fonds <u>d'entraide</u>	TOTAL <u>2010</u>	TOTAL <u>2009</u>
PRODUITS				
Cotisations étudiantes	104 060 \$	5 477 \$	109 537 \$	117 536 \$
Instances	12 125	-	12 125	9 600
Matériels et dons	2 405	-	2 405	1 875
Activités de financement	450	-	450	288
	<u>119 040</u>	<u>5 477</u>	<u>124 517</u>	<u>129 299</u>
CHARGES				
Fonds d'entraide	-	400	400	3 000
Salaires et charges sociales	48 194	-	48 194	35 119
Subvention à l'emploi	(5 284)	-	(5 284)	-
Information	18 188	-	18 188	17 482
Instances	16 100	-	16 100	19 643
Mobilisation	18 660	-	18 660	13 160
Fournitures de bureau et papeterie	3 261	-	3 261	3 335
Assurances	1 002	-	1 002	-
Loyer	12 194	-	12 194	11 765
Télécommunications	6 901	-	6 901	6 316
Communications	2 877	-	2 877	3 323
Conseils régionaux	84	-	84	-
Honoraires professionnels	2 331	-	2 331	3 894
Mauvaises créances	137	-	137	-
Subventions	50	-	50	450
Frais bancaires	599	-	599	780
Affectations au fonds général	(6 254)	6 254	-	-
	<u>119 040</u>	<u>6 654</u>	<u>125 694</u>	<u>118 267</u>
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>(1 177) \$</u>	<u>(1 177) \$</u>	<u>11 032 \$</u>

**ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ
SYNDICALE ÉTUDIANTE**

3

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 30 juin 2010

(Non vérifié)

	Fonds général	Fonds d'entraide	TOTAL 2010	TOTAL 2009
SOLDE AU DÉBUT	37 167 \$	3 877 \$	41 044 \$	30 012 \$
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	<u>-</u>	<u>(1 177)</u>	<u>(1 177)</u>	<u>11 032</u>
SOLDE À LA FIN	<u>37 167 \$</u>	<u>2 700 \$</u>	<u>39 867 \$</u>	<u>41 044 \$</u>

BILAN

30 juin 2010

(Non vérifié)

	Fonds général	Fonds d'entraide	TOTAL 2010	TOTAL 2009
ACTIF				
COURT TERME				
Encaisse	25 418 \$	- \$	25 418 \$	30 644 \$
Comptes clients	21 982	-	21 982	11 252
Avance au fonds général, sans intérêt	-	2 700	2 700	3 877
Frais imputables au prochain exercice	554	-	554	2 925
	<u>47 954</u>	<u>2 700</u>	<u>50 654</u>	<u>48 698</u>
DÉPÔT	<u>1 000</u>	<u>-</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
	<u>48 954 \$</u>	<u>2 700 \$</u>	<u>51 654 \$</u>	<u>49 698 \$</u>
PASSIF				
COURT TERME				
Créditeurs (note 3)	8 425 \$	- \$	8 425 \$	4 344 \$
Dû au fonds d'entraide, sans intérêt	2 700	-	2 700	3 877
Revenus imputables au prochain exercice	662	-	662	433
	<u>11 787</u>	<u>-</u>	<u>11 787</u>	<u>8 654</u>
ACTIFS NETS				
Affectations d'origine interne	-	2 700	2 700	3 877
Non grevés d'affectations	<u>37 167</u>	<u>-</u>	<u>37 167</u>	<u>37 167</u>
	<u>37 167</u>	<u>2 700</u>	<u>39 867</u>	<u>41 044</u>
	<u>48 954 \$</u>	<u>2 700 \$</u>	<u>51 654 \$</u>	<u>49 698 \$</u>

3. CRÉDITEURS	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Fonds général:		
Comptes fournisseurs	7 059 \$	1 844 \$
Frais courus	-	2 500
Salaires et charges sociales	<u>1 366</u>	<u>-</u>
	<u>8 425 \$</u>	<u>4 344 \$</u>

4. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'association s'est engagée jusqu'en décembre 2012 pour la location d'un équipement. Les loyers minimaux futurs totalisent 7 980 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices:

2011:	3 192 \$
2012:	3 192 \$
2013:	1 596 \$

5. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne fournirait pas d'information supplémentaire utile pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.